

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2026

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	À l'ouverture	N°1 à N°5	N°6 A N°7	N°8 A N°11	N°12	N°13 A N°22	N°23	N°24 A N°47
Présents	51	51	50	49	48	49	50	49
Absents	0	0	0	0	1	0	0	0
Pouvoirs	4	4	5	6	6	6	5	6

L'an 2026, le 15 avril à 19h05 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 7 avril 2026

Sont présents : Monsieur BESSAC, Monsieur LE CHÉQUER, Madame BERTIN, Monsieur CORZANI, Madame CHAUMILLON, Monsieur MADAULE, Monsieur MBARKI, Madame LORCA, Monsieur LAKH , Madame KEITA, Monsieur FOUREL, Madame DOUCOURE, Monsieur ROUIBI, Madame RABÈS, Monsieur CLAUZADE, Madame HRISTACHE, Monsieur NEFZAOUI, Madame LANA, Monsieur LOZZI, Madame DEHAY, Madame SAFI, Madame CREACHCADEC, Monsieur CHARLES, Madame ATTIA, Monsieur LEGHMIZI, Monsieur MAILLOUX, Monsieur GALERA, Monsieur MOLOSSI, Madame ELBAHRAWY, Monsieur COSKUN, Monsieur DISCOUR, Madame BOUMAZA, Madame BENI KHLEF, Monsieur DI GALLO, Monsieur STERN, Monsieur BERNICCHIA, Madame ROINEL, Monsieur QUITTRE, Madame DEGER, Monsieur GOMIS, Madame BRARD, Madame BOSLER, Monsieur MAMADOU SY , Madame SHAHRYARI, Monsieur NOEL, Monsieur BERNARD, Madame BENAMAR, Madame NOHAN, Monsieur GUILLOT, Monsieur BERNARD, Madame YONIS.

Absents donnant pouvoir : Madame Tessa CHAUMILLON à Madame Manon BRARD (à partir de la délibération n°6), Madame Haby KA à Monsieur Quentin CORZANI (de la délibération n°1 à 3 puis de la n°8 à n°47), Madame Halima MENHOUDJ à Monsieur Luc DI GALLO, Madame Méline LE GOURRIÉREC à Monsieur Elyes NEFZAOUI, Madame Sabrina ALI BENALI à Monsieur Tom BERNARD, Monsieur Cheikh MAMADOU à Madame Choukri YONIS (n° à partir de la délibération n°3).

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même Code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix, Madame Danielle CRÉACHEDEC a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h05.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

Monsieur Patrice BESSAC fait l'appel nominal.

« Je vous propose de désigner Madame Créachcadec en tant que notre secrétaire de séance. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. Le quorum étant constaté et le secrétaire de séance désigné, le conseil municipal peut à présent délibérer. »

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« S'agissant des procès-verbaux des séances des 18 février et 21 mars 2026, je vous proposerai de les adopter de manière successive. Concernant le PV du 18 février 2026, je vous informe que, conformément à un mail reçu le 15 avril 2026 de Madame Yonis, les demandes de modification de Monsieur Serne concernant son intervention suite au propos liminaire du maire ainsi que celles sur le rapport d'orientation budgétaire ont bien été prises en compte et ajoutées au procès-verbal de la séance du 18 février 2026. Pas d'autres remarques ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Le procès verbal de la séance est approuvé. Merci beaucoup.

Je n'ai pas reçu de remarques sur le PV du 21 mars 2026. Pas de remarques ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Le procès verbal de la séance est approuvé Je vous remercie.

S'agissant des faits marquants de notre assemblée, je vous informe que le groupe Montreuil rassemblée a été formé. Son président Taylan Coskun a été désigné. Le groupe Les écologistes Montreuil présidés par Madame Tessa Chaumillon et, Monsieur Ndiack Lakh, a également été constitué ainsi que le groupe Montreuil socialiste présidé par Loline Bertin. Ceci pour la majorité.

S'agissant de l'opposition, le groupe Faire mieux pour Montreuil a été constitué, présidé par Madame Sayna Shahryari. Le Défi montreuillois a été constitué, présidé par Madame Émeline Nohan. Et le groupe Osez ! La voix citoyenne a été également constitué, présidé par Madame Choukri Yonis. Je vous informe par ailleurs que mon secrétariat a reçu ce jour l'information que Monsieur Cheikh Mamadou Sy a quitté le groupe Faire mieux pour Montreuil et siégera donc en tant qu'élus non inscrit au sein de notre conseil municipal.

S'agissant des autres faits marquants, les élections à Est Ensemble ont eu lieu. J'ai le plaisir donc de vous informer que j'ai été élu président d'Est Ensemble et que, s'agissant des vice-présidentes et des vice-présidents, Alexie Lorca, Frédéric Molossi ainsi que Anissa Boumaza ont été élus vice-présidents de l'établissement public territorial.

Applaudissements

Avant de procéder à l'examen de notre ordre du jour, j'aimerais inviter notre assemblée à consacrer quelques instants en mémoire de Latifa Hadji. Latifa était montreuilloise. Dans la nuit du 3 au 4 avril, elle a été victime d'un féminicide. Cette nuit terrible, son conjoint a mis feu à leur appartement. Enfermée à l'intérieur, elle a perdu la vie en tentant de s'enfuir. Son conjoint est mort asphyxié. Ce drame atroce n'est pas un fait divers. C'est un féminicide, un meurtre d'une femme parce que femme, parce que tuée par son conjoint ou son ex-conjoint. Nous pensons à la famille, aux enfants et aux proches. Je leur présente de nouveau, au nom de la municipalité, nos pensées et nos condoléances les plus sincères. Le couple souffrait des ravages de l'addiction et des difficultés lourdes au sein du foyer et en une nuit, les enfants de Latifa ont perdu leurs 2 parents dans l'horreur la plus absolue. Et alors qu'ils étaient loin, nous avons ce soir une pensée toute particulière pour eux. Ce drame terrible nous touche toutes et tous. Le Morillon, quartier qui a fait preuve d'une solidarité humaine à toute épreuve est profondément meurtri. Tout Montreuil est ému. Sous nos yeux, les violences faites aux femmes continuent de se perpétuer et les féminicides, comme celui qui a ôté la vie à Latifa, continuent de se multiplier. Rien qu'au mois de mars, on dénombrait, en France, au moins 12 féminicides par conjoint ou ex-conjoint. Ces violences terribles nous obligent, nous devons collectivement faire plus, plus de prévention, plus de protection, plus de moyens pour la police, la justice, les services publics et les associations qui accompagnent les victimes au quotidien. Nous n'oublierons pas Latifa. Et aujourd'hui, mesdames et messieurs les conseillers et conseillères municipales, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, je vous demande d'observer une minute de silence en mémoire de Latifa et des trop nombreuses victimes de féminicides. »

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20260415_1 : Adoption du règlement budgétaire et financier

Intervention de Monsieur Amin MBARKI – adjoint au maire délégué aux finances

« Montreuilloises, Montreuillois, chers collègues. Nous commençons notre premier conseil municipal par le vote d'une série d'importantes délibérations, notamment celles relatives au budget de notre commune pour l'année 2026. Pour rappel, en année électorale, la commune peut voter son budget jusqu'au 30 avril de l'année, soit après les élections municipales. Permettez-moi, avant de vous présenter les principales lignes directrices de ce budget, de remercier l'ensemble des agents de la direction des finances, son directeur, la directrice générale adjointe en charge du sujet et l'ensemble de la direction générale pour l'immense travail réalisé ces derniers mois pour aboutir à ce budget, avec un salut particulier à Philippe Lamarche, mon prédécesseur aux finances lors des deux dernières mandatures. J'évoque également rapidement, avant de rentrer dans le cœur du sujet, l'enjeu de la première délibération relative au règlement financier et budgétaire. Il s'agit d'une obligation légale imposée par l'article 5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales qui fixe l'ossature du budget, la façon de le présenter et détermine les règles de préparation et de vote de ce budget, le cadre de gestion des dépenses et des recettes. Des règles qui nous sont imposées, mais qu'il convient en début de mandat de faire voter à la collectivité ce que nous vous proposons de faire.

Ce point évoqué, j'aimerais aussi d'abord rappeler dans quel contexte nous présentons ce budget. Comme trop souvent depuis près de 10 ans, nous subissons des contraintes financières majeures imposées par les gouvernements successifs sur nos budgets depuis 2017, qui plombent notre capacité à agir, à faire face aux enjeux structurants de notre collectivité. Il y a d'abord les contraintes sur nos dépenses. Nous subissons de plein fouet l'inflation qui renchérit tous les projets et les coûts de fonctionnement de notre collectivité. Entre le moment où un équipement public est décidé, à la construction et son aboutissement, les prix peuvent progresser parfois de 30 à 40 % et aucune compensation inflation n'existe pour faire face à cela. Nous devons également faire face à de nouvelles règles décidées par le gouvernement qui s'imposent aux collectivités sans compensation et nous coûtent plusieurs millions d'euros chaque année. Telle cotisation qui augmente, telle règle sur la fonction publique qui évolue au bénéfice des agents, et c'est bien normal, mais au détriment des finances de nos villes alors que la décision ne nous revient nullement. Il y a également la hausse des taux d'intérêt, notamment liée à la situation financière désastreuse de l'État qui n'a jamais connu de déficit financier chronique aussi important en temps de paix. Oui, la Ville emprunte à un taux qui évolue globalement de la même façon que celui de l'État. Nous payons directement la mauvaise gestion financière de l'État, des millions d'euros à notre charge sans que l'on ait décidé de quoi que ce soit, là encore. Par ailleurs et surtout, nous sommes lourdement impactés sur nos recettes. La dotation globale de fonctionnement versée par l'État pour le bon fonctionnement de la commune continue là aussi de baisser encore et encore depuis 2017. Ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui ont été retirés à la commune, l'équivalent de la construction de plusieurs écoles. Notre commune voit sa population progresser avec toujours un niveau de pauvreté important, des besoins sociaux en service public toujours plus nombreux. Mais malgré ça, l'État continue de baisser son soutien financier à notre commune. Comment peut-on le comprendre ? Qu'est-ce qui justifie encore cela ? De notre point de vue, absolument rien. Et il s'agit là d'une bataille politique centrale. Il n'est plus acceptable que les territoires les plus modestes de notre pays, et la Seine-Saint-Denis en fait partie dans son intégralité, continuent de subir un désengagement de l'État et à travers lui, une réduction de la solidarité nationale. Rien ne justifie que des territoires très riches dans l'Ouest parisien ou ailleurs, ne contribue pas davantage à l'effort de solidarité. Et alors que la taxe d'habitation a été supprimée, ne donnant plus de marge de manœuvre aux communes pour décider du niveau de solidarité par l'impôt, hors la taxe foncière, nous ne pouvons compter essentiellement que sur la solidarité nationale. L'État refuse de la renforcer. Le vote de ce budget doit être l'occasion de le rappeler. Les citoyennes et les citoyens sont légitimement attachés à l'action de leur mairie, à son rôle de proximité pour répondre aux enjeux du quotidien. Lorsque nous tenons nos permanences, nous avons en face de nous des femmes et des hommes qui attendent des réponses. Et ne pas donner les moyens aux mairies d'agir, c'est faire volontairement reculer le service public de proximité.

Malgré ce contexte difficile qu'il était essentiel de rappeler, j'aimerais insister maintenant sur le fait que nous héritons d'une situation financière saine, fruit de plusieurs années d'efforts qui permettent de dégager des marges de manœuvre pour la suite. C'est ce que démontre le compte administratif 2025 et son corollaire, le compte de gestion. La Ville a dégagé un excédent global de 8,34 millions d'euros. Ce résultat est permis grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans obérer nos capacités d'investissement, 17 millions d'euros pour nos équipements scolaires avec une nouvelle école dans le haut Montreuil en cours de construction ou le réaménagement de la place de la Croix-de-Chavaux. Le niveau

d'exécution du budget est très bon par rapport à ce qui avait été voté en début d'année 2025, près de 98,7 % des crédits, c'est un niveau élevé, signe aussi d'un très grand professionnalisme de l'ensemble des services de notre commune. Soulignons également deux faits importants s'agissant de l'année 2025, d'une part, un niveau d'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement à un niveau historiquement élevé, 28 millions d'euros, un tel excédent est un signe d'une réelle bonne santé financière de notre Ville. Ce chiffre est près du double d'il y a 10 ans.

Par ailleurs, deuxième point sur l'année 2025, cette année signe la poursuite d'une trajectoire baissière de notre encours de dette totale à 204 millions d'euros, soit 13 millions d'euros de moins par rapport à il y a 10 ans, alors même que nos investissements sont croissants. Ces résultats issus de la dernière mandature nous permettent donc d'envisager avec ambition l'année 2026 avec ce budget primitif. Dans un contexte contraint que j'ai décrit il y a quelques minutes, ce budget répond à trois impératifs politiques majeurs, celui de l'ambition pour nos services publics du quotidien, de la priorité accordée à la transformation écologique et à l'adaptation de la Ville au dérèglement du climat, à la solidité financière continue de notre collectivité.

D'abord, la priorité pour nos services publics du quotidien. Oui, grâce à nos marges de manœuvre de la fin de l'année 2025, nous sommes en mesure de proposer dans ce budget un renfort de moyens importants pour l'ensemble des services de notre commune, sans exception. Nous augmentons le budget de fonctionnement de notre Ville de 9 millions d'euros par rapport à l'année, à ce qui a été réalisé l'année dernière. C'est considérable, du jamais vu depuis de très nombreuses années. C'est ce qui permet de mettre le paquet sur le service public du quotidien, de la petite enfance avec plus de moyens pour nos crèches, de l'éducation avec un effort particulier de 34 % de hausse sur les centres de loisirs, ce qui permet de réhausser de 12 % les moyens de nos centres de santé ou de 18 % l'effort consacré à nos espaces verts et la nature en Ville. De même, parce que nous savons à quel point notre collectivité ne pourrait fonctionner sans le travail essentiel de ses agents que je tiens ici à saluer, nous augmentons de 4 millions d'euros les crédits en faveur du personnel communal. Ils permettent notamment de financer les mesures sociales décidées l'année passée avec une hausse de la valeur faciale des tickets restaurant de 7,5 à 9 €, soit une économie moyenne de 60 € par agent par mois, une meilleure prise en charge à hauteur d'un demi-million d'euros de la mutuelle et la prévoyance des agents ou encore d'importants recrutements dans les directions de l'enfance et de l'éducation pour plus d'un million d'euros. Cette ambition pour le service public du quotidien se traduit également par une augmentation de 400 000 € des subventions aux associations dont on connaît le rôle structurant pour notre Ville et que ce budget valorise et soutient grandement.

Ensuite, en parallèle de cette ambition pour le service public du quotidien, ce budget répond à l'autre priorité qui est l'impérieuse transformation écologique et l'adaptation de nos collectivités au dérèglement du climat. Cela se traduit notamment par un chiffre. L'ambition d'atteindre un budget d'investissement effectif dans les équipements publics à un niveau record de 40 millions d'euros. C'est considérable, c'est même historique, plus de 8 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'année 2021, début de la précédente mandature. Ces investissements doivent permettre de financer une nouvelle école dans le haut Montreuil pour 14 millions d'euros, la rénovation du groupe scolaire Anatole France pour près de 3 millions d'euros, l'extension du centre social Espéranto pour plus d'un million et demi d'euros, la rénovation de nos éclairages publics pour 2,5 millions d'euros. Et à chaque fois que nous investissons dans nos écoles, dans nos espaces publics, dans nos bâtiments communaux, nous le faisons avec la nécessité vitale de faire des économies d'énergie, de bénéficier à plein de l'économie circulaire, de verdier tout ce qui peut l'être, d'apaiser nos rues, de renforcer les mobilités douces. Bref, nous adaptons notre Ville au bénéfice de toutes et tous. C'est un marqueur politique fort de cette majorité. Nous avons été élus pour ça, nous le faisons.

Enfin, comme troisième marqueur de ce budget, on retrouve une solidité financière renforcée et maintenue. Aucune de ces mesures que j'ai citées, aucun investissement annoncé, ne nécessitera une hausse des impôts. C'est ce que prévoit la délibération n° 5 sur les taux d'imposition. Alors que la tentation est grande pour certaines collectivités de profiter du début de mandat pour augmenter les taux d'impôts, nous voulons préserver le pouvoir d'achat des Montreuilloises et des Montreuillois et assurer notre sérieux financier autrement. Tout en augmentant les crédits de nos services publics, nous continuons à assurer que chaque euro dépensé est 1 € utile. Nous assurons des recherches de financement actif, notamment pour financer nos investissements avec un niveau de subventions extérieures 3 fois supérieur à 2021. De même, notre dette est saine et stable. Saine puisque l'intégralité de nos contrats de prêt bénéficie de la meilleure note possible. Stable puisque nous prévoyons d'emprunter pour l'année 2026 quasiment l'équivalent de ce que nous avons prévu de rembourser, autour de 20 millions d'euros.

Voici donc les 3 marqueurs de notre budget : l'ambition pour nos services publics du quotidien, la priorité accordée à la transformation écologique et l'adaptation de la Ville au dérèglement du climat par ses investissements, la solidité financière continue de notre collectivité.

Et avant de conclure cette présentation, je tenais à insister devant vous sur les 3 enjeux financiers majeurs qui nécessitent la plus grande vigilance de notre assemblée pour les mois et les années à venir.

D'abord, la très forte sollicitation à venir de notre budget, à raison, pour financer les programmes de renouvellement urbain. Les quartiers de la Noue et du Morillon sont en pleine transformation. Près de 10 000 habitants sont concernés par un changement majeur de leur cadre de vie, de leurs habitations, de leurs espaces publics. Ces changements indispensables et que la Ville soutient pleinement représentent des investissements colossaux qui vont peser de façon croissante dans notre budget. 2,7 millions d'euros en 2026, près de 3,2 millions d'euros l'année prochaine et pas loin de 12 millions d'euros pour l'année 2028, s'agissant uniquement des investissements dans le cadre des programmes de

renouvellement urbain, c'est considérable. En lien avec Est Ensemble, nous assurerons que ces investissements se fassent sans obérer la capacité financière de la Ville à continuer ses autres objectifs politiques et en mutualisant au mieux chaque investissement.

Ensuite, l'autre enjeu financier devant nous, s'agissant de la dette, elle est stable, je l'ai rappelé, il convient de redire ici que les taux d'intérêt en hausse ces derniers mois que nous subissons vont entraîner le fait que le poids du remboursement de la dette va augmenter dans les années à venir. Nous devons nous y préparer et garder le cap de la solidité financière pour éviter de devoir couper dans les budgets des services publics de façon contrainte. Nous y veillerons.

Enfin, et c'est peut-être la principale menace qui pèse sur nous dans un avenir proche, celle d'un risque que dans un an, à la présidence de la République s'installe une ou un président d'extrême droite ou de la droite libérale qui imposerait aux collectivités des restrictions totalement insupportables.

Nous l'avons dit, le budget des collectivités, celui des villes de gauche, vise la solidarité, la transition écologique, l'investissement dans les quartiers populaires. Tout ce que la droite et l'extrême droite combattent. Nous constituons un bouclier contre les affres d'un monde toujours plus dérégulé. Nous constituons un bouclier pour celles et ceux qui subissent les injustices du néolibéralisme exacerbé, qui pâtissent d'un air de moins en moins respirable, la droite extrême au pouvoir, ce sont des subventions supprimées pour le renouvellement urbain et donc l'arrêt des projets. C'est des logements plus chers, car sacrifiant l'investissement dans le logement social. C'est des centres de santé contraints de fermer faute de moyens. C'est des personnels en moins dans les écoles, faute de crédit. Pour faire face à un avenir incertain que nous espérons tout de même plein d'espoir, nous devons assurer une ambition forte pour financer nos services publics et continuer à maintenir la solidité financière de notre collectivité. C'est par ce chemin que nous arriverons à faire face aux défis devant nous.

Voilà, Montreuilloises, Montreuillois, chers collègues, l'enjeu du vote de cette délibération et notamment du budget 2026 que je vous invite toutes et tous à voter en vous remerciant pour votre écoute. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Amin MBarki. En conférence des présidents, il a été indiqué que l'on passerait directement au vote sur les délibérations 1 et 2. Je suppose, Madame Yonis que c'était plutôt sur le compte administratif votre intervention ? Oui, très bien. Je passe donc à la délibération n° 1, adoption du règlement budgétaire et financier. Je vous signale une coquille à la page 33 de celui-ci dans la phrase : « en cas de risque avéré, une provision pour garantie d'emprunt sera prise au prochain vote du budget (BP, BS, ou...) », il faut ajouter le terme DM pour décision modificative. Donc ce terme DM a sauté dans la version finale. Je mets aux voix le règlement budgétaire et financier. Contre ? Ne vous inquiétez pas, le secrétariat a bien pris en compte. Abstention ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité 45 voix pour

6 voix contre : Cheikh MAMADOU SY, Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR

4 abstentions : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Décide

Article unique : Approuve le règlement budgétaire et financier de la ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20260415_2 : Adoption du Compte de Gestion 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur le compte de gestion, contre ? Abstention sur le compte de gestion ? Très bien, c'est noté, adopté. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité 45 voix pour

6 voix contre : Cheikh MAMADOU SY, Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR

4 abstentions : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Article 1 : Adopte le compte de gestion du comptable public de l'exercice 2025 du budget principal de la ville dont les résultats s'établissent ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	240 969 931,23	65 856 438,47	306 826 369,70
Recettes	255 099 426,23	57 279 050,31	312 378 476,54
Résultat d'exécution	14 129 495,00	-8 577 388,16	5 552 106,84
Résultat 2024 reporté	7 115 155,33	-4 330 382,96	2 784 772,37
Résultat de clôture 2025	21 244 650,33	-12 907 771,12	8 336 879,21

DEL20260415_3 : Adoption du Compte Administratif 2025 et affectation des résultats au Budget Primitif 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons donc au compte administratif qui a été présenté par Monsieur Mbarki. Je vais passer la présidence à Monsieur Le Chequer. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Je passe la parole à Madame Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Merci, Monsieur Le Chequer, Mesdames et Messieurs. Le compte administratif, c'est le document qui permet de vérifier si les engagements pris lors du vote du budget ont bien été réalisés. Le compte administratif 2025, comme celui des années précédentes, révèle le décalage important qui existe entre les ambitions affichées par le maire et sa majorité et leur traduction concrète. Pour illustrer mon propos, je prendrai quelques exemples. Arrêtons-nous quelques instants donc sur la solidarité. La solidarité est affichée à Montreuil comme une priorité et en cela donc la mairie a parfaitement raison. Mais dans les faits, que constatons-nous ? On constate donc que le centre communal d'action sociale, qui est le bras armé donc de la Ville en matière de solidarité, c'est le service de la mairie qui est en contact au quotidien avec les personnes âgées, les personnes en difficulté et celles et ceux qui ont besoin d'un accompagnement pour accéder à leurs droits. En 2025, donc, le maire et sa majorité ont consacré 2 millions d'euros à la communication quand ils accordaient seulement 1,8 million d'euros au CCAS. En d'autres termes, le maire et son équipe ont plus dépensé pour assurer leur communication que pour accompagner les habitantes et les habitants en difficulté. En 2025, lorsqu'il a fallu faire 200 000 € d'économies, le maire et sa majorité n'ont pas redimensionné leur communication. Ils ont fait le choix délibéré de fermer un service public, le service de maintien à domicile. Cette suppression envoie un signal très clair malgré les affirmations, dans les faits, la solidarité est une variable d'ajustement.

Après la solidarité, le deuxième point que je voulais évoquer, c'est la question de la transparence et en particulier la politique de subventionnement des associations. Aujourd'hui, cette politique manque de lisibilité et de cohérence. La Ville ne valorise pas les aides en nature qu'elle apporte aux associations. Et pour les subventions, les critères d'attribution sont devenus flous et les arbitrages ne sont pas suffisamment explicites. Les associations qui interviennent sur des domaines comme la prévention spécialisée ont le même montant de subvention chaque année, alors même que les besoins auxquels ils devraient répondre explosent. Une politique de subventions sans critères lisibles et sans évaluation solide fragilise l'action publique. Et au final, cela alimente un doute inutile, non pas sur l'engagement des associations que je tiens à saluer, mais sur la capacité de la collectivité à piloter et rendre compte de ses choix. C'est essentiel de comprendre comment les moyens de la Ville sont répartis. C'est encore des remarques qui m'étaient faites lors de mon passage, par exemple, le week-end dernier, sur les brocantes qui ont été organisées sur notre Ville. Après avoir évoqué les questions de solidarité, de transparence, je voudrais dire quelques mots sur le sort réservé aux enjeux climatiques dans l'exécution du budget 2025. En 2019, Monsieur le Maire, vous faisiez voter par le conseil municipal un vœu déclarant l'urgence climatique. Ce vœu nous engageait à agir immédiatement et à réorienter nos politiques publiques en intégrant le climat dans toutes nos décisions, notamment les décisions budgétaires. Même si en 2025, cette ambition a été réaffirmée lors du vote du budget, les chiffres du compte administratif 2025 racontent, eux, une autre histoire et montrent combien on est loin du compte. Sur 37,83 millions d'euros d'investissements réalisés en 2025, seuls 26 % sont favorables à la lutte contre le changement climatique. Pire encore, seuls 23 % des dépenses d'investissements réalisées en 2025 sont favorables à la biodiversité. Autrement dit, la majorité des investissements faits par notre Ville ne contribuent pas directement à la transition écologique. Et malgré les grands discours, la biodiversité reste marginale dans les choix de l'équipe municipale.

Adapter nos villes au réchauffement climatique devrait être la priorité des priorités, tant le défi est immense. On ne peut que regretter qu'en 2025, à Montreuil, on soit si loin du compte malgré les belles intentions affichées.

Après le dérèglement climatique, voyons comment la question de l'accessibilité a été prise en compte dans l'exécution du budget 2025. En 2025, la place de la Croix-de-Chavaux a été inaugurée après avoir été refaite pour plus de 8 millions d'euros. C'est un projet qui a été présenté comme emblématique et un investissement financier majeur. Et pourtant, cette place est difficilement accessible aux personnes en situation de handicap. Plusieurs milliers de personnes sont concernées. Au-delà des personnes en situation de handicap, c'est toutes celles et ceux en situation de mobilité réduite qui sont visés. Ce qui est surprenant, c'est que des arpentages ont eu lieu, des personnes concernées ont été sollicitées, la commission communale d'accessibilité a été mobilisée, les difficultés étaient donc connues et les besoins identifiés. Et malgré cela, ces demandes n'ont pas été concrètement prises en compte. Cette absence de prise en compte des besoins d'une partie de la population ne peut qu'interroger et va obliger forcément à des adaptations à faire, ce qui est dommage pour une place qui vient juste d'être refaite.

Je voudrais conclure mon propos sur ce compte administratif en partageant un chiffre avec les Montreuillois, 90 000 €, c'est le coût de l'inauguration de la place de la Croix-de-Chavaux en décembre dernier, en décembre 2025, en pleine période de réserve électorale, ce qui en principe est bien sûr interdit par la loi, mais on est à Montreuil et ce n'est pas la première fois qu'on s'arrangera avec la loi. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Merci beaucoup. La parole est à Sylvain Noel pour 5 min. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, bonjour. Première remarque, lors du précédent conseil municipal, nous avons demandé qu'un collectif d'habitants soit invité à s'exprimer devant ce conseil et à présenter ses revendications, et ce, à chaque conseil municipal. Et pour ce conseil, nous avons demandé que les délégués du foyer Branly et son comité de soutien soient invités. Cela n'a pas été le cas. Nous avons aussi présenté un vœu pour exiger la sauvegarde du foyer Branly, de sa cantine, de ses espaces communs et ce vœu a été refusé. Et ces refus successifs, ces absences de réponse sont assez insupportables, mais j'y reviendrai.

J'en viens au compte administratif. Comme toutes les années précédentes, nous constatons un sous-investissement chronique alors que les urgences des Montreuillois sont immenses, mal logement, racket du parking payant, inégalités immenses entre le haut et le bas Montreuil. 8 millions restent dans la caisse et auraient pu être utilisés. Par exemple, pour améliorer les conditions de travail des agents, augmenter leur rémunération. Ou encore, par exemple, pour renforcer le CCAS, comme cela a été dit par Madame Choukri Yonis à l'instant, mais ce n'est pas le cas. Et vous continuez, cela a été dit, vos folles dépenses de communication avec 2 millions d'euros de budget de communication. 2 millions, rendez-vous compte. Puis, cela a été dit à l'instant, 90 000 € pour l'inauguration de la place Croix-de-Chavaux et récemment 305 000 € pour 105 affiches dans le cadre d'une campagne publicitaire JC Decaux pour afficher la composition des nouveaux élus sans faire apparaître bien sûr les élus d'opposition et ces 305 000 € d'affiches de propagande de luxe, par élément de comparaison, cela équivaut à une grosse rénovation d'école, comme celle par exemple pour Louise Michel, portant sur l'étanchéité de la toiture, terrasse, chaufferie, réfectoire. Ça avait coûté, de mémoire, 284 000 €, à titre de comparaison. Je fais cette comparaison pour que les gens comprennent. Vous l'avez compris.

Concernant le compte administratif, il y a un sujet trop souvent mis sous le tapis que j'aimerais évoquer. Il s'agit des garanties d'emprunt accordées par vous, Monsieur Bessac, par l'exécutif municipal. Concrètement, vous vous portez garant de l'emprunt de structure. Cela vous confère donc un certain pouvoir. Vous êtes garant de bailleurs qui, pour beaucoup de cas, maltraitent les Montreuilloises et les Montreuillois, CDC Habitat, Est Ensemble et d'autres. Et on le sait tous ici, les bailleurs font exploser les charges et asphyxient des familles entières. Dans le même temps, de graves problèmes de gestion pourrissent la vie des Montreuillois. Comment ne pas parler, par exemple, des pannes d'ascenseur à Gaston Monmousseau ou à la résidence Paul Signac ? Comment ne pas parler des problèmes de chaudière pour les logements de la rue Romain Rolland au Morillon ? Le bailleur est Est Ensemble dont vous êtes président, Monsieur Bessac. Et les chaudières devaient être changées depuis 2021, mais rien n'a été fait. Aussi, des régularisations de charges sont toujours en attente pour de nombreux locataires, comme pour le bailleur RLF au 15 rue du Progrès. À la Noue, le Clos, toutes les problématiques que j'ai citées et bien d'autres sont concentrées, problèmes de chauffage, d'humidité, pannes d'ascenseur régulières, explosion des charges. Bref, c'est la totale.

Pour contraindre les bailleurs, pourquoi ne pas engager un rapport de force pour obtenir des avancées concrètes ? De nombreuses villes le font. Pour le bailleur Est Ensemble, il faudrait engager un rapport de force avec vous-même, mais je ne sais pas quelle partie gagnera, la mauvaise ou l'autoritaire. Bref, il faut contrôler les bailleurs, Monsieur Bessac, il faut geler sans délai les charges pour les locataires du parc social et geler les loyers au lieu de les augmenter comme vous l'avez déjà fait et nous l'avons dénoncé.

Par ailleurs, où en est la brigade d'inspecteurs du logement ? Vous l'aviez repris dans votre programme, vous l'aviez donc dit comme engagement et elle serait, en effet, très utile pour faire respecter l'encadrement des loyers. Ça, nous en sommes d'accord, mais où est ce que ça en est ? Il y a urgence. Allez-vous le faire ou était-ce encore une opération de

communication ? Bref, vous ne pouvez pas continuer à ne rien faire. Pour toutes ces raisons et d'autres qui vont suivre et qui vous seront expliquées, nous rejetons l'ensemble des documents budgétaires. Merci. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Merci. Avant de donner la parole à Loline Bertin, juste une précision, je vous invite à relire le compte-rendu de la commission technique préparatoire puisque vous avez donné une information qui est erronée puisque le coût de la campagne d'affichage, le coût est identique à l'ensemble des campagnes installées sur les panneaux MUPI de la Ville, soit 305,75 euros pour 105 affiches. La parole est à Loline Bertin. »

Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la prévention, la médiation, la sécurité et la brigade propreté et environnement

« Merci Monsieur le 1^{er} Adjoint, Mesdames et Messieurs les élus, chères Montreuilloises, chers Montreuillois. Le compte de gestion et le compte administratif qui ont été présentés par notre collègue Amin Mbarki témoignent d'une exécution fidèle du budget par rapport à ce qui avait été voté par la majorité précédente il y a un an. Nous nous satisfaisons donc, au sein du groupe socialiste, de l'exécution de ce budget qui a permis de poursuivre nos politiques publiques de transformation ambitieuse en matière éducative, en matière sociale, en matière écologique, de préserver notre service public dans une Ville qui en a besoin. Et alors que les services publics nationaux sont maltraités par des restrictions budgétaires à répétition.

Le budget dont nous actons l'exécution ce soir a permis aussi de soutenir le pouvoir d'achat de nos agents communaux par l'amélioration de notre politique sociale après de nombreuses années de gel, via la valorisation, cela a été dit, de leurs titres restaurant, de la mutuelle et de la prévoyance. Le service public fonctionne grâce à celles et ceux qui le font vivre. Nous connaissons à Montreuil leur dévouement et leur sens du service et qu'ils et elles ici soient remerciés en notre nom. L'année écoulée a permis aussi de retrouver des montants d'investissement qui sont adaptés aux besoins de notre Ville après des années précédentes qui avaient été difficiles en la matière. Le taux d'exécution est bon et a permis notamment, cela a été dit, que deux projets d'ampleur deviennent réalité : la transformation de la Croix-de-Chavaux et la construction d'un nouveau groupe scolaire en cours, l'école Méliès dans le haut Montreuil. Ce sont deux étapes importantes pour nos générations futures. L'une pour les conditions d'apprentissage de nos enfants et l'autre pour le cadre de vie et la respirabilité de la Ville que nous leur laisserons demain. Au côté de ces projets d'ampleur, le budget exécuté a aussi permis d'investir des moyens importants qui nécessitent encore d'être accrus, et on le verra dans le budget primitif pour 2026, sur les interventions quotidiennes de proximité au bénéfice du cadre de vie des Montreuilloises et des Montreuillois. C'était, par exemple, l'année dernière, un million pour l'éclairage public ou deux millions pour la voirie, par exemple. Le budget 2026 va permettre d'accroître ces enveloppes pour répondre aux besoins et aux attentes qui sont légitimes en la matière et j'y reviendrai dans un instant.

S'agissant des recettes, enfin, je voulais souligner le record de subventions d'investissement, près de 10 millions d'euros l'année dernière, qui ont été récupérées par la ville de Montreuil. C'est l'aboutissement d'un long travail du précédent exécutif qui permet à Montreuil et à ses habitantes et habitants de récupérer une partie de leur dû, notamment auprès de l'État. Je voudrais aussi citer les près d'un demi-million d'euros de recettes qui sont liés à la nouvelle procédure de verbalisation des dépôts sauvages que nous avons mis en œuvre au cours des deux dernières années, notamment à destination des entreprises et des commerces, selon un principe tout simple, pollueur payeur, qui présente la double vertu de la pédagogie à destination de ces acteurs et de la prise en charge des frais de dépollution et de nettoyage par les auteurs de ces dépôts.

Enfin, le budget exécuté présente, ça a été dit, une santé financière solide qui nous permet, en ce début de mandat, de regarder l'avenir avec responsabilité et avec ambition, puisqu'il va nous permettre de dégager des marges de manœuvre pour financer, dans les prochaines années, d'une part, le développement de nos services publics en fonctionnement, donc conformément à ce que nous avons inscrit dans notre projet électoral, par exemple, l'ouverture de nouvelles maisons de santé, l'accroissement de nos effectifs de médiation et de police municipale pour répondre aux besoins de présence sur l'espace public. Et d'autre part, ces marges de manœuvre vont nous permettre de financer de nouveaux investissements au service de l'amélioration du quotidien pour relever les grands défis de demain en matière éducative, en matière écologique également. Ces marges de manœuvre nous permettront de poursuivre les investissements qui sont très attendus dans les projets de renouvellement urbain de la Noue et du Morillon, ou encore de créer une foncière commerciale pour permettre à la Ville de reprendre la main et de choisir les activités utiles à la vie locale pour offrir plus de diversité commerciale aux habitantes et aux habitants. Au vu de la fidélité de l'exécution de ce budget, de son bilan positif pour les Montreuilloises et les Montreuillois, des perspectives qu'elle nous permet aussi de dresser pour 2026 et pour le mandat à venir, le groupe socialiste votera naturellement pour ce compte administratif et le compte de gestion. Merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Merci beaucoup. Julien Guillot, vous avez la parole pour 5 min. »

Intervention de Monsieur Julien Guillot – conseiller municipal de l'opposition

« Monsieur le Maire, Monsieur Le Chequer, chers collègues. Nous examinons aujourd'hui une série de délibérations qui, une fois encore, traduisent une orientation politique que nous contestons fermement. Je veux d'abord évoquer la question du logement qui occupe une place centrale. Vous proposez d'accorder de nouvelles garanties d'emprunt pour financer la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de logements sociaux en nombre important.

Sur le principe, personne ici ne conteste la nécessité de loger dignement nos concitoyens, mais la politique que vous menez pose un problème de fond, celui du déséquilibre. Aujourd'hui, notre Ville compte déjà près de 40 % de logements sociaux, soit bien au-delà du seuil de 25 % fixé par la loi SRU. Et avec les opérations que vous engagez, plusieurs centaines de logements supplémentaires, rien que sur cette séance, vont accentuer encore cette spécialisation. À force d'accumuler les opérations de logement social, vous enfermez Montreuil dans un modèle qui n'est ni souhaitable ni soutenable. La mixité sociale ne se décrète pas uniquement par l'augmentation du parc social, elle suppose aussi de permettre à des classes moyennes, à des familles actives, à des primo-accédants de s'installer durablement. Or, aujourd'hui, ce n'est pas ce que vous encouragez. Le prix moyen du mètre carré dépasse désormais 6 000 €, ce qui rend l'accession à la propriété de plus en plus difficile pour les classes moyennes, tandis que l'offre privée reste insuffisante. Vous faites donc le choix d'un modèle déséquilibré, beaucoup de logements sociaux, peu de parcours résidentiels.

J'en viens à la question financière qui est loin d'être secondaire. Les garanties d'emprunt que vous proposez aujourd'hui représentent plusieurs dizaines de millions d'euros supplémentaires et portent donc le stock total de garanties accordées par la Ville à plusieurs centaines de millions d'euros. Ce ne sont pas des montants anecdotiques. Vous nous dites qu'il s'agit d'un risque théorique, mais si seulement 1 à 2 % de ces engagements devaient être appelés, cela représenterait alors plusieurs millions d'euros à la charge de la collectivité. À l'heure où la capacité d'autofinancement des communes est sous pression, où les marges de manœuvre se réduisent, nous pensons que cette accumulation d'engagement est imprudente.

Je souhaite également dire un mot sur l'urbanisme. Ces nouvelles opérations participent d'une densification continue. Or, Montreuil compte déjà plus de 8 000 habitants au kilomètre carré, avec des quartiers qui dépassent largement cette moyenne. Dans le même temps, les équipements ne suivent pas toujours, les écoles sont sous tension, les espaces verts représentent moins de 10 m² par habitant dans certains quartiers et les infrastructures peinent à absorber cette croissance rapide. Les habitants le ressentent. Très concrètement, plus de monde, mais pas toujours plus de services.

Enfin, au-delà de ces délibérations, c'est une vision globale qui se dessine. Vous faites le choix d'une Ville toujours plus administrée, toujours plus dépendante de la dépense publique. Or, sans développement économique, sans attractivité pour les entreprises, sans diversification de notre population, ce modèle atteint ses limites. Nous pensons au contraire que Montreuil doit retrouver un cap plus équilibré, un cap qui protège les finances publiques, un cap qui valorise le travail, l'initiative et l'investissement, un cap qui favorise la mixité réelle. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Merci beaucoup. La parole à Patrice Bessac. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bien, quelques précisions suite aux échanges que nous avons eus. D'abord, je veux remercier Amin Mbarki pour sa présentation. Je sais que c'est difficile de prendre un budget en cours de route et il est bien pris. Trois remarques. La première, c'est que le budget du CCAS ne résume naturellement pas l'ensemble des budgets d'intervention en matière sociale de la Ville de Montreuil, car si la subvention au CCAS est de 1,8 million d'euros de budget d'intervention, il y a également 4 millions d'euros en matière de ressources humaines et de soutien dans le cadre des politiques de solidarité et ensuite des actions spécifiques dans l'ensemble des budgets des différents responsables municipaux. J'en cite quelques exemples, évidemment non exhaustifs, les Restos du cœur, c'est une subvention de 55 000 €, le Secours populaire de 35 000 €, les repas des seniors dans nos foyers logement, 70 000 €, la Mission Locale 216 000 €, l'association Aurore 35 000 €, la régie de quartier 60 000 €. Je pourrais comme cela continuer à égrainer les actions spécifiques de solidarité et d'action sociale.

La deuxième remarque que je veux faire, c'est dire et en même temps rassurer sur le fait que l'ensemble des représentants des foyers et singulièrement des résidents du foyer Branly ont été reçus la semaine dernière par la nouvelle adjointe au maire Claire Rabès avec l'ancienne adjointe au maire, Halima Menhoudj, dans le cadre d'une passation et d'une entrée dans ces nouvelles responsabilités. Et vraiment, je les remercie d'avoir pris immédiatement cette initiative.

La troisième remarque concerne les questions légitimes qui sont adressées sur le sujet de la brigade des inspecteurs du logement. Je vous rappelle que c'est un engagement de plusieurs listes, à la fois ici à Montreuil, mais également à l'échelle du territoire d'Est Ensemble, et que, en tant que président du territoire d'Est Ensemble, lors du précédent mandat, j'ai demandé à l'administration territoriale d'engager des discussions avec les services préfectoraux aux fins de transfert de la compétence de contrôle de l'application de la loi de l'encadrement des loyers, car le problème n'est plus à Est Ensemble, la mise en application de la loi sur les encadrements des loyers, puisque nous l'avons demandé à l'État et obtenu. Elle est imparfaite, mais elle existe. Le problème est la sanction, c'est-à-dire l'accompagnement correct des locataires aux fins que la loi soit réellement appliquée sur le territoire. Or, actuellement, les services préfectoraux n'appliquent pas la loi et

ne font pas appliquer la loi avec suffisamment de sévérité pour que cela soit une véritable protection pour les locataires de notre territoire.

Et ainsi, sur ce point, je vous confirme que nous avons bien demandé, avant la campagne électorale, l'engagement des transferts de compétences comme désormais le permettait la loi et que nous entendons, dans le cadre de l'installation nouvelle, avoir comme premier rendez-vous dans le cadre des relations avec la préfecture de Seine-Saint-Denis, la mise en œuvre de ce point extrêmement attendu par l'ensemble des élus et pour surtout par les locataires qui ont besoin d'être protégés. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Merci beaucoup. Je vais procéder à la mise aux voix conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle. Je mets aux voix le compte administratif. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Il n'y a pas d'abstention. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 44 voix pour

10 voix contre : Cheikh MAMADOU SY, Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR, Emeline NOHAN, Julien GUILLOT, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L. 2121-14 du CGCT) : Monsieur Patrice BESSAC

DECIDE

Article 1 : Acte de la présentation du compte administratif 2025 par Monsieur Patrice Bessac, maire.

Article 2 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2025 et acte les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	240 969 931,23	65 856 438,47	306 826 369,70
Recettes	255 099 426,23	57 279 050,31	312 378 476,54
Résultat d'exécution	14 129 495,00	-8 577 388,16	5 552 106,84
Résultats 2024 reportés	7 115 155,33	-4 330 382,96	2 784 772,37
Résultat de clôture 2025	21 244 650,33	-12 907 771,12	8 336 879,21

Article 3 : Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 établi par le comptable des finances publiques.

Article 4 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses (9 445 661,78 €) et en recettes (5 521 866,20 €).

Article 5 : Affecte le résultat de fonctionnement 2025 (21 244 650,33 €) au budget primitif 2026 comme suit :

- 16.831.566,70 € en recettes d'investissement, au compte 1068.
- 4.413.083,63 € en recettes de fonctionnement, au chapitre 002.

Article 6 : Affecte le résultat d'investissement 2025 (-12 907 771,12 €) au budget primitif 2026 comme suit :

- 12.907.771,12 € en dépenses d'investissement au chapitre 001.

DEL20260415_4 : Adoption du Budget Primitif 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons maintenant à l'adoption du budget primitif. Madame Yonis, vous avez la parole. »

« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs. Je dois reconnaître, Monsieur le Maire, que vous gérez cette Ville avec beaucoup d'habileté politique et malheureusement très peu de vision pour son avenir. La proposition de budget 2026 que vous nous soumettez ce soir est le reflet de cette grande habileté politique et de cette absence de vision. Je m'en explique. J'ai parlé d'habileté politique dans le budget 2026. J'identifie deux leviers puissants sur lesquels prend appui cette habileté.

Le premier, c'est la majorité municipale. Le premier acte budgétaire que vous posez ce soir, c'est servir cette majorité. En 2020, votre majorité, Monsieur le Maire, c'était 51 élus. Il y avait 21 adjoints et à la fin, 12 conseillers délégués. Autrement dit, en 2020, 33 élus étaient indemnisés et avaient des délégations et 18 étaient sans délégation avec une indemnité symbolique.

En 2026, votre majorité est passée à 45 élus, mais le nombre d'élus indemnisés avec une délégation passe lui de 33 à 37, avec 21 adjoints et 16 conseillers délégués. Seuls huit élus de cette majorité sont sans délégation. En regardant de plus près les délégations que vous proposez, on est frappé par les chevauchements de périmètre. On ne voit pas bien, en termes d'efficacité de l'action publique, quel sens ça va avoir d'avoir, par exemple, trois élus qui tous les trois doivent s'occuper de bâtiments. En revanche, on comprend très bien, en regardant plus finement, que la préoccupation majeure d'un tel dispositif, c'est de servir chaque groupe de votre majorité. En réalité, cette inflation des responsabilités, elle a un objectif simple qui est celui de discipliner une majorité dont le nombre d'élus s'est un peu réduit depuis le dernier mandat. C'est habile.

Le deuxième levier sur lequel s'appuie votre habileté politique, donc, il s'appelle le service communication. Le budget de la communication, je le disais tout à l'heure, deux millions d'euros en fonctionnement, c'est un budget qui ne connaît pas la crise. Je rappelle, quand il faut faire des économies, effectivement, ce n'est pas là où on va chercher, on ne touche pas à la Com. À ces deux millions d'euros de fonctionnement, il faut ajouter plus de deux millions d'euros de frais de personnel puisque tout à l'heure vous le donniez aussi pour la solidarité. Pour comparer le comparable, le budget communication de la Ville donc passe à quatre millions d'euros. C'est un budget colossal, mais c'est ce qu'il faut pour construire une image de la Ville dont on efface tout ce qui dérange. Investir dans la communication, c'est très cynique, mais c'est aussi habile et surtout d'une efficacité redoutable, car cette mise en scène permanente du meilleur des mondes vous permet de masquer votre absence de vision pour cette Ville. Cette absence de vision, elle a un coût. Et ce coût, ceux qui le payent, c'est celles et ceux, enfin, c'est les Montreuillois et singulièrement les plus fragiles d'entre eux.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre trois exemples. Prenons le cas de la jeunesse. Montreuil est une Ville jeune, sa jeunesse est diverse et ses besoins immenses. Vous commencez votre troisième mandat, Monsieur le Maire, et depuis 12 ans, vous êtes dans l'incapacité de nous donner votre vision pour un champ aussi structurant de l'action municipale. Le service jeunesse de la Ville a été complètement déstructuré pour masquer les problèmes de fond et pour cacher la crise profonde que traverse ce secteur, vous créez autour de la jeunesse de nombreux événements. Vous surfez sur le mouvement actuel des concours d'éloquence, les campus jeunesse et j'en passe. Et pendant ce temps, vous mettez sous le tapis une grande partie des enjeux de la jeunesse de notre Ville. Vous êtes maire d'une Ville où plus de 30 % de la population vit dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Dans ces quartiers, au niveau de la jeunesse, il se passe des choses très dangereuses. En effet, 40 % des 15 à 24 ans dans certains de ces quartiers sont déscolarisés. Cette situation devrait vous interpeller, Monsieur le Maire, et elle devrait surtout vous mobiliser. Quel est l'avenir d'un adolescent déscolarisé à 15 ans en 2026 dans un pays comme le nôtre ? Trouver un emploi, s'insérer dans la vie, c'est compliqué de manière générale, je ne sais pas comment on fait quand on a arrêté l'école si tôt. Je ne sais même pas comment on fait pour être un citoyen averti sur ses droits. J'entendais tout à l'heure votre adjoint aux finances parler de 34 % d'augmentation du budget des centres de loisirs. Je crois qu'il serait important de dire combien représentent cette augmentation par centre de loisirs, moins de 3 000 €. Je ne crois pas qu'on ait là quelque chose qui ressemble à un début de commencement d'une vision quand on sait l'état du périscolaire et ce qu'il faudrait faire pour justement bâtir un périscolaire de qualité.

Après ce conseil municipal, vous communiquerez sur de beaux visuels pour dire à la population que Montreuil investit pour sa jeunesse, Montreuil investit dans l'éducation. Une telle communication est très efficace et les millions d'euros que vous allez aligner réussiront sans doute à convaincre beaucoup de Montreuilloises et de Montreuillois de l'existence d'un cap et d'une vision pour l'éducation et la jeunesse dans cette Ville. La réalité derrière ces millions, c'est que ces millions ne sont pas la traduction d'une vision. Ces montants colossaux correspondent aux écoles qui vont sortir de terre, à l'entretien courant des écoles existantes. La magie de la Com transformera tout cela en vision pour l'éducation et en cap pour la jeunesse, ce qui n'est rien d'autre en fait que le financement du quotidien.

En réalité, ces belles images, c'est le quotidien que n'importe quel maire, et, quelle que soit son étiquette politique d'ailleurs, aurait financé. Même dans des villes gérées par l'extrême droite, on construit des écoles, on les rénove, on finance la routine. Financer ses compétences obligatoires, ce n'est pas avoir une vision pour la jeunesse, c'est juste faire son obligation de maire. À côté de cette gestion du quotidien, il y a une série donc de problèmes de fond qui nécessiteraient mobilisation et stratégie. Et là, il n'y a rien. Ce qui se passe aujourd'hui, donc je disais au niveau de la scolarité des jeunes dans ces quartiers prioritaires de la politique de la Ville, est une catastrophe pour notre République. Certes, ce n'est pas la compétence de la Ville, mais parfois la situation exige que l'on sorte de la stricte répartition administrative des compétences. C'est ce qu'ont fait, en leur temps, vos prédécesseurs, en créant par exemple les centres municipaux de santé qui font aujourd'hui encore la fierté de villes comme la nôtre. Ils portaient une vision pour leur Ville, une vision qui

leur a permis de mettre en place des solutions pour répondre aux problèmes de la population. Avec 40 % de jeunes déscolarisés dans certains de nos quartiers, je crois, Monsieur le Maire, qu'il y a urgence à déborder du cadre pour expérimenter des solutions permettant de sauver ces jeunes. Je regrette que ce budget 2026 ne porte pas le début du commencement d'une telle réflexion. Pire, toute référence à la réussite éducative a disparu de l'organigramme des élus. Après la jeunesse, je vais dire quelques mots de la place faite à la solidarité dans ce budget. Alors que la précarité explose dans notre pays et que la crise énergétique qui pointe son nez annonce de nouvelles difficultés, nombreuses pour beaucoup de ménages. Le budget du CCAS, lui, reste plafonné à 1,8 million d'euros. Je veux bien croire que le CCAS ne soit pas le seul outil pour financer la solidarité, mais dans une commune, il reste quand même le levier principal. Comme en matière de jeunesse, la Ville gère ce qu'elle sait gérer déjà et pour le reste, adviene ce pourra. Je suis de plus en plus interpellée par des personnes qui font face à des difficultés pour payer leur loyer. Le bailleur social Est Ensemble Habitat semble débordé pour faire face à ces situations puisque de nombreux locataires se retrouvent sans suivi, certains étant même expulsés à la veille de la trêve hivernale, alors même qu'on est dans des situations sociales préoccupantes qui auraient mérité un accompagnement digne de ce nom. Le bailleur semble non outillé pour accompagner. Les services sociaux départementaux, rue de la Beaune, semblent débordés eux aussi pour faire face. Reste pour les Montreuilloises et les Montreuillois en difficulté, le CCAS qui lui également fait ce qu'il peut, mais est aussi bien souvent dans l'incapacité de répondre à de telles situations.

Ce soir, on parle du budget de la Ville. Je vous propose, Monsieur le Maire, que nous donnions les moyens au CCAS de notre Ville pour financer la mise en place, par exemple, d'un pôle de suivi des impayés de loyer pour permettre à notre Ville de se doter d'un pôle permettant le suivi des familles dans ces situations difficiles. En abondant le budget du CCAS de 300 000 €, nous pourrions créer un pôle au CCAS avec une coordinatrice et des travailleurs sociaux qui travailleraient ensemble avec les bailleurs sociaux et même avec les tribunaux lorsque des procédures d'expulsion sont engagées.

Toujours dans le cadre de la solidarité, je voudrais dire un mot sur les violences faites aux femmes. Comme l'État, vous affichez cette lutte donc contre les violences faites aux femmes comme une priorité. Et en cela, vous avez tout à fait raison. Mais en face, on a du mal à voir les moyens que vous mobilisez. Ce soir, vous allez nous demander de voter, comme l'an dernier, une subvention de 35 000 € pour la maison des femmes. En lisant le rapport d'activité de l'association, on voit très bien que l'association repose essentiellement sur des bénévoles par manque de moyens. Si dans cette assemblée on veut se donner les moyens de lutter sérieusement contre ce fléau des violences faites aux femmes, je vous propose, Monsieur le Maire, que dans ce budget, nous dégagions les fonds nécessaires pour soit permettre à l'association de salarier des professionnels, psychologues, travailleurs sociaux notamment, soit que nous mettions à la disposition de cette association des professionnels qui interviendraient pour pouvoir accueillir et accompagner les femmes victimes de violences.

Ce propos que j'ai tenu en matière de violences faites aux femmes, je pourrais le tenir exactement en matière de handicap. Les services sociaux, à tous les niveaux, sont sous tension. Aujourd'hui, dans notre Ville, l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap reposent essentiellement sur le monde associatif et les bénévoles, bien souvent donc des retraités qui font ce qu'ils peuvent, mais face aux besoins, eux aussi sont submergés. La Ville doit prendre ses responsabilités, là également, je crois, et faire évoluer sa mission handicap pour sortir donc de la coordination et de la réalisation d'événements et pour se donner les moyens d'accueillir le public concerné.

Pour conclure mon propos sur le budget 2026, je voudrais dire un mot sur le personnel communal. La situation est très tendue dans de nombreux services et de nombreux agents sont en très grande souffrance. Il y a urgence, Monsieur le Maire, à prendre au sérieux les alertes qui nous remontent du personnel, à arrêter la casse sociale et surtout mettre en place un véritable suivi des agents qui sont aujourd'hui dans des situations donc qui ressemblent à ce qu'on appelle une placardisation. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci à vous, Madame Yonis. Je passe la parole à Loline Bertin. »

Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la prévention, la médiation, la sécurité et la brigade propreté et environnement

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois. S'agissant du budget 2026, je ne vais pas revenir sur le contexte national dans lequel il est présenté ce soir, contexte qui a été rappelé par l'adjoint aux finances qui plane comme une épée de Damoclès sur les collectivités territoriales et avec elles sur les services publics locaux et donc sur les habitantes et les habitants de nos villes, et notamment celles et ceux qui en ont le plus besoin. Je souhaite, au nom du groupe socialiste, dire un mot sur ce que représente ce soir le vote de ce budget. Il est à la fois la prolongation du travail de la majorité précédente qui avait débattu des orientations budgétaires au cours du dernier conseil municipal du précédent mandat, et la première étape dans le projet politique de ce nouveau mandat et de cette nouvelle majorité à laquelle les travaux que nous allons mener dans les prochains mois, notamment pour élaborer le plan pluriannuel d'investissement, viendront s'ajouter et marquer finalement la patte de cette nouvelle majorité.

Il s'agit de notre premier budget et un budget est toujours une question de choix. Au nom du groupe socialiste, je souhaite insister ce soir sur 6 choix, 6 marqueurs politiques qui innervent ce budget 2026. 6 orientations que nous avons, en tant que socialistes, portées, défendues tant dans le précédent mandat qu'au cours de la campagne électorale, et donc 6 raisons pour lesquelles nous voterons ce soir ce budget.

D'abord, la défense et le renforcement de services publics locaux, de qualité, de proximité, accessibles, auquel les socialistes sont viscéralement attachés. Ce budget, ça a été dit, prévoit une augmentation des dépenses de fonctionnement de plus de deux millions d'euros. C'est loin d'être anodin pour renforcer des politiques essentielles telles que l'enfance, la santé, les espaces verts. Ça a été dit. C'est un choix politique fort. Investir dans le fonctionnement, c'est investir dans l'humain, dans la qualité du service rendu, dans la présence publique au plus près des habitantes et des habitants. L'accessibilité des services publics, c'est aussi l'accessibilité des lieux qui les accueillent, comme l'hôtel de Ville dont la mise en accessibilité sera mise en œuvre en 2026. La qualité des services, c'est aussi la qualité des parcours usagers, des relations de proximité que nous tâcherons dans les prochaines années d'améliorer encore pour que la Ville de Montreuil soit au plus près des Montreuilloises et des Montreuillois. Le rôle de service public, c'est aussi de soutenir les associations, notamment dans le contexte du repli du soutien étatique et nous sommes fiers que la Ville de Montreuil accroisse ses subventions à destination de ses acteurs.

Le second marqueur pour nous sur ce budget, cela a été dit dans la présentation de l'adjoint aux finances et c'est essentiel pour les socialistes, c'est la question du renforcement significatif de nos moyens en faveur de l'entretien de l'espace public et de nos équipements publics pour améliorer le cadre de vie des Montreuilloises et Montreuillois. Nous le savons, dans nos rues, dans nos écoles, dans nos squares, sur nos aires de jeux, dans nos gymnases, nous devons pouvoir mieux réparer, entretenir, adapter, embellir. Pour ce faire, les investissements de proximité sont doublés par rapport au budget de l'an dernier et constituent près de 40 % du budget d'investissement, soit plus de 20 millions d'euros. Derrière ces chiffres, c'est un choix essentiel qui se joue, qui est profondément politique, prendre soin de la Ville, c'est prendre soin de ce que les habitants vivent chaque jour avec des écoles en meilleur état, des rues mieux éclairées, des espaces publics dignes et propres dans tous nos quartiers. Plus de cinq millions d'euros seront consacrés à l'entretien de la voirie et des espaces publics et la budgétisation de la réfection de la rue Saint-Antoine et la rénovation des vestiaires du stade Robert Legros sont deux exemples de projets très attendus par les habitants et les usagers. Ce budget prend soin du cadre de vie des Montreuilloises et des Montreuillois et notre groupe s'en félicite. Il reviendra à la majorité la lourde tâche, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement et des prochains exercices budgétaires, de poursuivre ce travail en concevant par exemple un plan piéton pour améliorer la qualité des trottoirs ou en renforçant dans les budgets de fonctionnement nos moyens de présence et de régulation de l'espace public. Je l'ai évoqué tout à l'heure.

Troisième marqueur que je souhaite souligner, c'est que ce budget réaffirme avec force une exigence, celle de l'égalité territoriale. Près de 30 %, des habitantes et des habitants de notre Ville vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Si nous nous adressons ce soir, bien évidemment, à toutes et tous les Montreuillois, je souhaite ici tout particulièrement m'adresser aux habitantes et habitants des quartiers Branly-Boissière, de La Noue-Clos-Français, du Bel Air-Grands-Pêchers, Ruffin, Morillon, Jean Moulin, Cité de l'Espoir et des Trois-Communes. Ces quartiers ne sont pas à part. Ils sont au cœur de notre Ville, au cœur de notre projet municipal et nous le disons clairement, l'égalité territoriale n'est pas un slogan, c'est une boussole et nous avons veillé dans ce budget à ce que chaque arbitrage budgétaire en soit la traduction concrète. Cela passe par le renforcement des services publics dans tous les quartiers, je l'évoquais, et cela passe aussi par des investissements ciblés dans nos quartiers populaires. C'est bien évidemment le cas des projets de renouvellement urbain avec l'extension du centre social Espéranto au Morillon, les études de rénovation des écoles Paul Lafargue et Joliot-Curie. J'en profite pour saluer mon collègue Matthieu Clauzade qui sera en charge du suivi de ces projets. Cela passe aussi par plusieurs projets qui sont prévus dans le Haut-Montreuil cette année, comme l'aménagement tant attendu des espaces publics autour des stations de métro de la ligne 11, la construction d'une maison de quartier ou la réalisation d'un gymnase dans le quartier de la Boissière.

Quatrième marqueur que je souhaite partager avec vous ce soir, c'est bien sûr la priorité donnée à l'éducation et à l'amélioration des conditions d'apprentissage de nos enfants, qui sont un levier majeur d'égalité et d'émancipation. Le budget 2026 permettra de mettre en œuvre, sous la coordination de notre collègue Haby Ka, l'ambitieux plan éducatif de territoire que nous avons actualisé à la toute fin du précédent mandat qui affirme que l'éducation ne se limite pas à l'école, mais qu'elle se construit dans tous les temps, dans tous les espaces de l'enfant. Un plan qui place l'égalité entre les filles et les garçons au centre et la lutte contre les violences comme une exigence absolue. Le budget que nous allons voter ce soir consacre une augmentation significative s'agissant de la formation des agents et notamment de celles et ceux qui travaillent auprès de nos enfants. Former ces professionnels, c'est au cœur de notre projet éducatif pour accompagner le développement de chaque enfant dans un cadre sécurisant qui répond à ses besoins fondamentaux, comme ne cesse de le recommander l'Observatoire national de la protection de l'enfance. En investissement, j'ai évoqué le renfort d'entretien quotidien des écoles, les projets de rénovation de deux écoles à la Noue et au Morillon dans le cadre de l'ANRU. On peut aussi citer la finalisation du nouveau groupe scolaire Méliès dans le haut Montreuil, la rénovation d'Anatole France au Grands-Pêchers, la restructuration du groupe scolaire Diderot. L'éducation est au cœur du projet politique que nous portons et nos enfants méritent le meilleur pour apprendre, grandir, s'émanciper chaque jour. Cette priorité devra bien sûr se poursuivre dans les prochaines années pour continuer la rénovation de nos 54 écoles, mieux les isoler par des rénovations thermiques, débitumer les cours d'école pour créer des cours oasis indispensables vues la hausse des températures, améliorer aussi la sécurité des cheminements aux abords de nos écoles. Dans la continuité de ces engagements, la suite de notre mandat et les prochains budgets permettront par ailleurs de mettre en place notre projet politique s'agissant de l'émancipation de nos jeunes montreuilloises et j'emploie volontairement ce pluriel, comme l'écrivait Bourdieu en son temps, car parler des jeunes au pluriel, les nommer, c'est reconnaître la diversité des parcours, des appartenances sociales, des territoires, des expériences vécues par les jeunes.

Cinquième marqueur pour les socialistes, c'est celui de la mixité sociale, de la lutte contre les inégalités et contre les exclusions pour une Ville accueillante et inclusive. Nous saluons à ce titre, n'en déplaise à l'opposition, la croissance du budget du centre communal d'action sociale aux côtés des services et partenaires qui ont été cités par le maire il y a quelques instants. Les prochains budgets devront aussi poursuivre, renforcer cette dimension, notamment s'agissant des propositions pour mieux accompagner les publics en grande précarité autour de la Croix-de-Chavaux notamment, qui ont été portées dans le cadre du projet électoral. Je tiens à souligner aussi que près d'un million d'euros de notre budget est consacré aux lieux d'accueil des populations migrantes dans notre Ville et je salue ma collègue Claire Rabès qui poursuivra cette année le travail de longue haleine de rénovation des foyers Branly et Rochebrune, engagé sur 10 ans, ainsi que les actions d'accompagnement comme les forums santé par exemple, pour améliorer les conditions de vie des résidents. Idem pour l'accompagnement des résidents du site Nungesser qui accueille près de 50 enfants notamment et que nous accompagnons en termes d'accès aux droits, d'accès à la scolarité en lien avec notre collègue Liliana Hristache. Sixième et dernier marqueur, enfin, c'est celui de la lutte contre le dérèglement climatique et de l'indispensable adaptation écologique de la Ville. La transition écologique irrigue l'ensemble de ce budget primitif pour 2026 en transversalité, avec des moyens mobilisés dans chaque politique publique pour une écologie populaire et quotidienne. Nous poursuivons progressivement la transformation de nos rues, de nos places en lieux de vie durable, apaisé, adapté aux enjeux climatiques. Nous modernisons notre éclairage public pour réduire l'impact énergétique. Nous accélérons la rénovation thermique de nos bâtiments communaux. À l'avenir, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement et du travail de la majorité municipale, nous poursuivrons aussi résolument l'effort de renaturation de la Ville pour la rendre plus respirable, plus agréable, en créant de nouveaux espaces verts dans tous les quartiers.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, ce budget, je le rappelle, permet cela sans augmenter les impôts des Montreuilloises et des Montreuillois. C'est un budget de justice sociale, de justice territoriale, un budget pour le quotidien des habitantes et des habitants, un budget de renforcement du service public, un budget responsable vis-à-vis des générations futures qui ne laisse de côté ni les quartiers populaires ni les plus précaires. Ce budget est fidèle à nos valeurs, il est lucide sur les besoins de notre Ville. Il est une première étape dans la mise en œuvre du projet que nous avons soumis aux suffrages des Montreuilloises et des Montreuillois il y a quelques semaines. C'est pourquoi le groupe socialiste le soutient sans réserve, avec enthousiasme, détermination à le mettre en œuvre dans les prochains mois. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Matthieu Discour, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Matthieu DISCOUR – conseiller municipal délégué au plan de rénovation énergétique des bâtiments

« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois. Je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe des écologistes de Montreuil. Nous sommes réunis aujourd'hui pour un moment très important de notre vie démocratique, le vote du budget. Le budget, rappelons-le, est avant tout un acte politique, acte qui fixe nos priorités, celles de la majorité auxquelles nous appartenons et qui ont été détaillées par les personnes qui sont intervenues avant moi, acte qui met en face les ressources financières, les ressources humaines qui seront mobilisées pour leur accomplissement. C'est aussi une décision qui vient concrétiser la part d'efforts qu'on demande aux Montreuilloises et aux Montreuillois pour la gestion des services de la commune, services essentiels pour eux, les écoles, la santé, la vie de quartier, la propreté, la culture, le sport, la gestion de l'espace public et bien d'autres. Et cet effort via les impôts locaux représente une contribution directe de 127 millions d'euros.

Ceci nous oblige envers nos concitoyens, à cet égard, notre groupe salue le maintien des taux d'imposition à leur niveau de l'an dernier. Il réaffirme également l'importance de fixer un juste prix pour les prestations facturées aux usagers de la Ville. Il nous faut sans cesse trouver les solutions pour permettre aux plus fragiles d'accéder à l'ensemble des services publics qui leur redonnent un pouvoir de grandir, un pouvoir de se nourrir, un pouvoir d'agir à Montreuil. Nous revendiquons le fait que, malgré sa technicité, il faut mettre la discussion budgétaire à hauteur démocratique. Ce moment ne doit donc pas être galvaudé, ni dans sa présentation qui exige transparence et pédagogie ni dans sa préparation qui requiert une pleine mobilisation des conseillers et des services dans des délais contraints. Nous tenons donc à saluer les efforts de clarté et d'exhaustivité faits par l'ensemble des services, par notre collègue l'adjoint aux finances et à remercier les collègues de la majorité comme des minorités pour la pleine mobilisation dans la préparation de ce débat budgétaire. De très nombreuses questions de clarification ont pu être posées et traitées et nous avons pris connaissance des dispositions du règlement budgétaire et financier qui fixe toutes les dispositions pour la bonne préparation et l'exécution de ces budgets et prévoit, pour nous, très important, une programmation pluriannuelle des investissements sur laquelle nous allons travailler collectivement.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, l'exercice budgétaire qui démarre est empreint de nombreuses incertitudes, voire d'inquiétudes. Ces craintes portent évidemment sur les recettes de la collectivité. Le soutien de l'État s'érode, comme ça a été dit, autant en raison d'une situation budgétaire complexe au plan national que par choix délibéré de sacrifier les services publics. Notre colère est d'autant plus forte que nos communes, et Montreuil en premier chef, se démultiplient pour assurer les protections dont ont besoin nos concitoyens et pour préserver leurs opportunités de mieux vivre. Il y a aussi une crainte sur la maîtrise de nos dépenses. Les facteurs externes rendent les

prévisions difficiles, par exemple sur le prix de l'énergie qui sera sans doute affecté par la crise internationale, sur les taux d'intérêt, comme ça a été rappelé, ou sur l'inflation qui peut repartir à la hausse.

Donc, dans ce contexte difficile, nous bénéficions de certaines assurances. Ce mandat s'ouvre sur des fondamentaux financiers solides. La situation financière est maîtrisée à fin 2025 avec une dynamique encourageante des recettes, une maîtrise des dépenses et un taux d'endettement sous contrôle. La politique d'investissement a délivré l'an dernier avec un taux d'exécution remarquable de 74 % et derrière ce chiffre se cachent des réalisations qui ont changé le visage et la vie dans notre Ville, comme, par exemple, le nouveau groupe scolaire dans le haut Montreuil ou le réaménagement de la place Croix-de-Chavaux. Mais cette situation d'incertitude, qui devient la marque de fabrique de notre monde, doit nous inciter sans doute à la prudence, mais plus certainement à l'audace. L'urgence écologique et ses conséquences auront des impacts colossaux sur nos budgets si nous n'engageons pas une démarche d'anticipation et de prévention. Les personnes les plus affectées seront les plus fragiles si nous n'agissons pas. Une part de plus en plus grande de notre budget va être utilisée en réparation des effets du changement climatique et il est important d'agir en prévention, comme ça a été dit par mes prédécesseurs, pour le bien de nos populations, mais aussi pour sauvegarder nos marges de manœuvre financières.

Par exemple, la multiplication par 5 du nombre de canicules d'ici 2050 en France va nécessiter des aménagements partout pour la continuité scolaire et sociale. Il est également important de protéger nos quartiers populaires qui souffrent le plus de la chaleur avec des aménagements dans la Ville, mais aussi dans les habitations. Par ailleurs, nous assistons avec le changement climatique à une augmentation des maladies chroniques, hydriques, cardiaques, des allergies. Nous avons le devoir de réduire les impacts. Par exemple, en augmentant la part de parc par habitant pour arriver à la norme souhaitée de 10 m² par habitant, ce qui réduit les effets en captant plus de CO₂. Nous souhaitons donc continuer d'examiner les programmes d'investissement à cette aune climatique et y embarquer systématiquement ces enjeux. La Ville a déjà fait beaucoup, mais il faut aller plus loin et poursuivre sur les 7 prochaines années.

Il nous paraît également important de poursuivre la mise en cohérence de nos politiques d'achat, de nos politiques d'emprunt avec cette ambition écologique et nous suggérons que la municipalité puisse formaliser une politique d'endettement éthique et durable, comme d'autres villes l'ont déjà fait. Elle pourrait consister à cesser les nouveaux emprunts auprès des banques les plus climaticides et les moins transparentes. L'analyse des offres bancaires faites par la direction des finances pourrait intégrer ce critère.

Enfin, dans ce contexte, il nous paraît primordial de donner de la place à des décisions d'investissement prises en proximité, car elles sont source de durabilité et de maîtrise des coûts. C'est le rôle des budgets participatifs, une bonne pratique développée lors du dernier mandat que nous souhaitons voir renforcer dans les prochaines années. C'est plus globalement la vertu des démarches de concertation qui se mettent en place sur les différents projets d'aménagement ou de construction et qui requièrent une attention toute particulière de notre communauté d'élus. Cela a été dit, ce budget trace déjà cette trajectoire et nous souhaitons soutenir son approfondissement. Compte tenu de ces considérations, le groupe des élus écologistes de Montreuil a déjà voté pour les précédentes délibérations et votera en faveur du budget primitif 2026. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Sayna Shahryari. »

Intervention de Madame Sayna SHAHRYARI – conseillère municipale de l'opposition

« Mesdames et Messieurs, chers collègues. Nous examinons aujourd'hui un budget dans un contexte profondément instable. L'alliance israélo-étasunienne continue de perpétrer un génocide dans la bande de Gaza avec la complicité de la communauté internationale et de la France. Désormais, cette guerre illégale s'étend dans toute la région, broyant les peuples et leur désir de liberté et de paix au nom d'intérêts expansionnistes, impérialistes et, bien sûr, financiers. Les conséquences pour notre budget sont directes, notamment avec le barrage du détroit d'Ormuz et la crise énergétique annoncée. Votre propre rapport le dit, cette situation pourrait bouleverser l'exécution du budget, notamment à cause du coût de l'énergie et des taux d'intérêt, alors même qu'une part de la dette de la Ville est exposée à des taux variables.

À cela, s'ajoute une autre instabilité, celle des recettes. Aujourd'hui, les collectivités naviguent à vue. Les dotations ne sont pas connues. Les règles changent en permanence. Les fonds de soutien, comme le Fonds vert, ne sont guère alimentés par le gouvernement. Et surtout, l'État impose un budget d'austérité aux collectivités alors même qu'il est incapable de gérer ses propres finances. En 8 ans, la dette publique a augmenté de 1 200 milliards d'euros. Et pourtant, ce sont les communes qu'on met à contribution. Rappelons-le clairement, les collectivités ne sont pas responsables de cette dette, mais elles en payent le prix. Alors, Monsieur l'Adjoint aux finances déplore cette situation et le groupe insoumis et citoyen ne peut que partager ce terrible constat. Cependant, Monsieur Mbarki, vous êtes membre du Parti socialiste, vous dénoncez les contraintes imposées par l'État tout en appartenant au parti qui a imposé cette violente cure d'austérité aux communes en refusant à 11 reprises de censurer le gouvernement, et ce, contre le mandat qui vous avait été confié par la gauche unie du Nouveau Front populaire en juillet 2024. Monsieur l'adjoint aux finances, connaissez-vous ce proverbe ? « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes ». Vous nous présentez une situation financière que vous qualifiez de saine. Êtes-vous médecin ? Votre stratégie est simple, dégager des économies sur les sections de fonctionnement pour augmenter l'épargne, réduire la capacité de désendettement. Alors, vous êtes fiers de nous annoncer qu'on peut rembourser la dette en 7 ans seulement. 7 ans seulement, alors qu'en 2020, on la

remboursait en 10 ans. Sauf que 10 ans pour rembourser une dette en finances publiques, c'est tout à fait acceptable. Entre 10 et 12 années, c'est votre rapport qui le dit, cela est considéré comme tout à fait normal et cette posture de bons élèves a en revanche des conséquences concrètes. Vous reniez sur le fonctionnement quotidien de la collectivité. Votre remède de bon docteur est une potion bien amère sur la qualité des services publics et les conditions de travail des agentes et des agents. Oui, les recettes de fonctionnement progressent, c'est une bonne chose pour les agentes et les agents. Dans le même temps, vous décalez des recrutements, vous laissez des postes vacants dans de nombreux services pour faire des économies. Concrètement, vos services sont sous-staffés, vos agents sont épuisés et cette manœuvre dégrade encore plus les conditions de travail et services rendus à la population. Vous vous félicitez également de votre recours limité à l'emprunt alors que ce n'est pas un problème en soi. L'emprunt est un outil normal des finances publiques pour investir dans l'avenir. À force de ne pas l'utiliser, vous limitez votre capacité d'action, vous reportez sur les générations futures nos besoins non couverts d'aujourd'hui. À la lecture de ce budget 2026, la question que je me suis posée est donc la suivante. Avez-vous conscience des marges de manœuvre auxquelles vous renoncez ? Car oui, la réalité, c'est que nous avons aujourd'hui des marges de manœuvre et que tout choix budgétaire est d'abord politique. Et donc vos choix m'interrogent. Vous avez fait le choix d'investir encore cette année dans le cœur de Ville après avoir investi 6 millions d'euros sur la Croix-de-Chavaux.

À titre de comparaison, c'est autant que ce qui est prévu pour l'entretien de l'ensemble des écoles, des bâtiments et des équipements publics de toute la Ville. Alors je m'interroge où est la débétonisation des cours d'école ? Où est le centre d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences ? Où est l'adaptation des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap ? Où est l'observatoire de lutte contre les discriminations ? Il n'y en a pas.

Que sont devenus les 200 000 € économisés en supprimant le service de maintien et d'aide à domicile au sein du CCAS ? Alors même qu'un mur démographique est devant nous, avec une hausse de 73 % des plus de 75 ans d'ici 2040 dans le département. Quelle est votre stratégie pour garantir une autonomie digne pour éviter que les personnes âgées ne basculent dans la précarité ? Même constat sur la jeunesse, le contrat de Ville le dit, 40 % des jeunes de 15 à 24 ans déscolarisés dans certains quartiers et ces chiffres pourraient s'accroître alors que le collège Sólveig Anspach perd son classement politique de la Ville et doit encaisser la perte de moyens qui en découlent. Et je veux d'ailleurs saluer ici toute la mobilisation de la communauté éducative.

Et pourtant, dans notre budget, pas de grand plan pour la réussite et le périscolaire. On aurait voulu voir des moyens pour le service jeunesse, des bus et des cars supplémentaires, permettre des sorties, des activités, la création de postes pour le soutien scolaire, pour des séjours de rupture. Nous faisons face à une urgence éducative et sociale majeure qui n'est pas traitée dans ce budget.

Sur le logement, même si la compétence est désormais à l'EPT, vous aviez des leviers. Vous auriez pu renforcer le service communal d'hygiène et de santé, renforcer le pôle technique, doubler le nombre d'inspecteurs contre l'insalubrité pour soutenir davantage les locataires. Et surtout une mesure qui ne vous aurait pas coûté 1 €, vous auriez pu prendre un arrêté contre les expulsions locatives sans relogement. D'autres maires l'ont fait dans le département. Oui, l'arrêté aurait été contesté, sans doute cassé par le préfet, mais il aurait permis de gagner du temps, un temps très précieux depuis la mise en œuvre des délais raccourcis de la loi Kasbarian-Bergé, il aurait permis de protéger les habitants. Et derrière ces choix, il y a des vies. Je pense à Marilou, 65 ans, au RSA, habitante du parc d'Est Ensemble Habitat. Sa dette a été effacée par la Banque de France. Pourtant, le service contentieux d'Est Ensemble Habitat, dans une logique jusqu'au-boutiste, conteste l'effacement de sa dette et demande le concours de la force publique pour l'expulser de son logement alors qu'elle paye son loyer courant. Tout ça pour quoi ? Pour récupérer 2 000 €, soit 0,0008 % du budget du bailleur. Je vous laisse méditer sur ces chiffres.

Enfin, pour les familles et en particulier les familles monoparentales, pour beaucoup, vous le savez, nourrir leurs enfants devient un combat quotidien et vous le savez, la précarité alimentaire est une réalité dans notre Ville. Dans ce contexte, la cantine n'est pas un service secondaire, c'est un outil de justice sociale et nous aurions aimé voir la gratuité des premières tranches et des familles monoparentales prévues dans ce budget.

Enfin, sur les recettes, vous passez à côté de financements. Plusieurs appels à projets de l'État auraient pu être mobilisés pour dégager des marges de manœuvre, soutenir l'innovation des agents et l'amélioration des services publics pour les habitants. Je pense, en particulier, à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires zéro non-recours aux droits », une occasion manquée.

En bref, ce budget n'est pas à la hauteur des besoins de ceux et de celles qui nous ont envoyés dans cette salle. Monsieur Mbarki, Monsieur Bessac, nous nous opposons résolument à votre budget. Il ne prépare pas l'avenir, il gère mal le présent. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Coskun, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Taylan Coskun – conseiller municipal de la majorité

« Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, chers citoyens. Bon, j'ai entendu quelques interventions qui donnent de façon quelque peu exagérée, une vision quasi apocalyptique de notre Ville. Je vais essayer de dire quelques mots pour relever des éléments qui me font dire qu'à Montreuil, nous avons des raisons d'être fiers, d'espérer et d'être combattifs pour améliorer la vie des habitants. Mais vraiment, les difficultés réelles doivent être affrontées et non

seulement caricaturées de façon outrancière. C'est la différence entre agitation fébrile et donneuse de leçons d'un côté et l'action responsable de l'autre.

Ceci étant dit, je souhaite tout d'abord moi aussi remercier le travail remarquable des directions pour l'élaboration de ce budget. Sans votre implication et votre sens du service public, ce budget n'aurait pas la même ambition. Un grand merci pour votre dévouement.

J'ai également une pensée pour mon ami et camarade Philippe Lamarche, qui s'est attelé à la lourde tâche de tenir ferme les exercices budgétaires de la Ville année après année. Je salue le rapport de mon collègue Amin Mbarki. Il dit à la fois nos réalisations, nos engagements et les défis que nous devons relever ensemble. Nous devons agir dans un contexte, effectivement, marqué par l'incertitude et les dangers, crises multiples, tensions géopolitiques et conflits. Un contexte qui fragilise la vie. Or, vous le savez, le budget d'une collectivité est une traduction chiffrée de l'effort déployé par la Ville au service des habitants et de leur vie quotidienne. Il oriente l'action publique. Il ne peut être indifférent au contexte national et international. Ainsi, en France, comme conséquence de ces crises, avec l'inflation, le pouvoir d'achat des Français s'amenuise et le chômage repart à la hausse. La qualité de vie se dégrade pour l'immense majorité de nos concitoyens. Face à cette situation qui exige les moyens d'une politique nationale de solidarité, les choix du gouvernement mènent soit à des gâchis inacceptables, soit à enrichir encore plus les grandes fortunes. Nous rappelons ces 211 milliards d'aides publiques annuelles sans contrôle ni réelle justification accordée aux entreprises, essentiellement aux plus grandes qui n'en ont nul besoin. Les conséquences sociales et environnementales de ces immenses transferts de richesse sont innombrables.

Le choix de donner aux riches en prenant au reste de la société a notamment pour conséquence de creuser la dette publique nationale. Juste un mot sur cette dette. L'État n'est pas seulement endetté vis-à-vis des banques, il est endetté surtout vis-à-vis des citoyens, de tout ce qu'il ne fait pas à leur service depuis des années. Le moyen privilégié de l'État pour payer les banques en creusant la dette sociale à l'égard des citoyens, c'est de réduire le budget des collectivités. Ce qui veut dire moins de services, moins de solidarité, moins de logements, moins d'équipements, notamment pour les habitants des Villes populaires comme la nôtre qui en ont encore plus besoin qu'ailleurs. Ainsi, pour Montreuil, l'État nous doit en cumulé quelques 88 millions d'euros de dotation non versée depuis 2014. Alors que l'État peut présenter un budget en déséquilibre, comme vous le savez, c'est-à-dire dépenser plus qu'il n'a de recettes encaissées, les collectivités territoriales doivent présenter des budgets en équilibre, ce qui rend l'exercice que nous faisons chaque année d'autant plus difficile, car il s'agit de toujours le bâtir en respectant nos engagements, alors que l'État peut ne pas respecter les siens en créant du déséquilibre dans nos comptes. Il ne s'agit pas pour nous de geindre ni de nous plaindre. Il s'agit de trouver en toutes circonstances les moyens de servir Montreuil, quoi qu'il en coûte. D'ailleurs, malgré ces difficultés, la sincérité de notre budget a toujours été attestée par le contrôle de légalité.

Dans ce contexte difficile, Montreuil résiste malgré les incertitudes et grâce aux efforts déployés durant les deux précédents mandats. Notre situation financière est solide et saine. Je note en ce sens les 28,2 millions d'euros d'épargne brute enregistrés fin 2025, le meilleur niveau depuis 2012, preuve d'une gestion financière saine et responsable. Cette solidité nous a permis d'investir 37,9 millions d'euros en 2025, un record depuis 2015, tout en maîtrisant nos dépenses récurrentes 13,5 millions en 2025 et déjà 20 millions inscrits pour 2026 dont 16,6 millions de crédits nouveaux. Ces chiffres illustrent notre capacité à concilier rigueur, planification budgétaire et ambition pour Montreuil. Cela veut dire que les choix de bonne gestion que nous avons produits nous permettent aujourd'hui d'investir. Ici, je souhaite souligner que notre politique n'est pas de répondre seulement aux urgences que nous rencontrons inévitablement. Nous voulons créer les conditions d'investissement pour transformer en mieux et durablement les conditions de vie des Montreuillois. Sinon, on se retrouvera dans une situation inacceptable, celle de partager la misère. Tel n'est pas notre choix, agir en profondeur, prendre du temps dans un monde où l'injonction, c'est de faire tout, tout de suite. Or, la précipitation produit la fragilité, là où face à la crise, nous devons être robustes. Robuste, c'est-à-dire de toujours partir des besoins les plus largement partagés comme étant prioritaires par les habitants. Ensuite, y répondre de façon méthodique et sérieuse. Enfin, garder les réserves pour ne pas se trouver en rade face aux crises dont nous ne pouvons aujourd'hui mesurer ni l'ampleur ni les conséquences véritables. Ce budget marque notre ambition de justice sociale et écologique ainsi que de solidarité et de partage. Nous avons construit avec les Montreuillois lors des élections de mars 2026, des propositions. Ce budget est d'ores et déjà la concrétisation des bases posées ces dernières années et du programme élaboré en continuité de cette politique.

J'en cite quelques-unes. Sur le quotidien, notre programme annonçait une restauration massive de la voirie et des trottoirs. Une réponse garantie pour chaque signalement lié à l'entretien de l'espace public. Cela représente 13,5 millions d'euros de budget d'investissement 2025 consacré aux dépenses récurrentes. Gros entretien des écoles, des bâtiments, de la voirie, des réseaux, de l'éclairage. En 2026, notre investissement sera de 15 millions d'euros. Le soin du quotidien est un socle structurant de nos actions et de notre budget. Sur le haut Montreuil, les transformations s'accroissent, un nouveau lycée, une antenne conservatoire, un centre de quartier, des espaces verts. Parallèlement, la nouvelle école Méliès, comme il a été dit. Dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, nous agrandirons le centre social Espéranto ainsi que la bibliothèque du Morillon au cours de notre mandat. Les travaux ont d'ailleurs déjà commencé cette année. Les mobilités représentent également un enjeu majeur pour le haut Montreuil au Grands-Pêchers, le prolongement de la ligne 1 du métro. Nous sommes pleinement engagés dans cette bataille aux côtés de Fontenay-sous-Bois et de Vincennes pour faire aboutir ce projet essentiel.

Sur les écoles, je ne reviens pas sur l'ensemble des éléments qui ont été présentés. Cette année marque le coup d'envoi d'un ambitieux plan de rénovation de nos équipements sportifs, porté par l'énergie et le succès de nos clubs, à l'image du parcours remarquable de Montreuil FC en Coupe de France, qui a su rassembler et électriser toute la Ville avec 700 000 euros d'investissement et le début des travaux de modernisation des vestiaires du stade Robert Legros. Nous améliorons dès maintenant les conditions d'accueil de nos athlètes, tandis que le lancement des études pour la construction d'un nouveau gymnase à La Boissière prépare l'avenir sportif de Montreuil.

Sur l'écologie, la rénovation énergétique, la végétalisation, c'est déjà dans le budget en cours. Nous poursuivons la désimperméabilisation des sols initiés depuis 2025 et nous continuerons à planter des arbres là où la fraîcheur fait défaut pour créer des îlots de verdure et améliorer le cadre de vie de tous. Notre engagement en faveur des pistes cyclables reste toujours d'actualité évidemment. Nous poursuivons résolument notre politique volontariste pour offrir des déplacements plus sûrs, plus verts et accessibles à tous. Je ne vous cite évidemment pas tout ce que nous ferons de bon et d'utile pour notre Ville. Je salue en ce sens l'élection de Patrice Bessac comme président d'Est Ensemble et également de tous les représentants de Montreuil dans le conseil territorial. L'alignement de perspectives et de volonté entre Est Ensemble et Montreuil est un atout précieux pour le développement de grands projets, le projet du plan arbre et celui du Grand Chemin en sont des exemples frappants du dernier mandat. Nous les continuerons notamment avec l'aménagement des abords du tramway et ses 7 hectares de nouveaux espaces verts.

Notre nouveau conseil municipal issu des urnes votera ce soir pour adopter ce budget. Il hérite d'une situation financière saine et d'une Ville qui tient debout. Nous aurons ensemble à réitérer cet acte tout au long du mandat. Nous devons être responsables et en même temps audacieux. N'oublions pas que nous avons été élus par les Montreuillois pour les défendre et les protéger face aux remous du monde et de la société. Nous avons été élus pour prendre soin de toutes les générations et pour bâtir ensemble Montreuil dans le siècle qui avance. Un voyage de 1 000 lieues commence par un premier pas, comme dit un proverbe chinois, le premier budget de notre mandat. Et ce premier pas, le groupe Montreuil Rassemblée le votera avec grande détermination et fierté. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Choukri Yonis, vous vouliez en quelque sorte avoir le dernier mot ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Absolument pas. Je voulais faire des propositions d'amendements. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Si vous en êtes d'accord, on fait les réponses de l'exécutif à l'ensemble du débat et ensuite on ira dans les propositions d'amendements. Vous les avez fait passer au secrétariat ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Non, parce que je les ai rédigées très tard, donc je n'ai pas eu le temps. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« OK, merci beaucoup. Les réponses de l'exécutif. Amin Mbarki, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Amin MBARKI – adjoint au maire délégué aux finances

« Merci, Monsieur le Maire. Merci à l'ensemble des groupes de la majorité pour leurs propos et pour le soutien appuyé à ce projet de budget. Je regrette que pour les groupes d'opposition, même si on peut toujours avoir des marges d'amélioration, souligner des points, on entende uniquement quelques éléments négatifs et qu'on omette d'évoquer l'ambition que ce projet a sur un ensemble de politiques publiques et on est prêt à travailler s'il y a des marges de progression, mais on regrettera qu'il n'y ait pas une mise en avant aussi de ce que ce budget peut mettre sur la table. On parle de rogner sur le budget de fonctionnement alors même qu'on progresse, on fait progresser les budgets de fonctionnement de 9 millions d'euros. Qu'est-ce que ça serait si on les stabilisait ou on les baissait ? On dit qu'on ne recherche pas suffisamment de financements extérieurs alors qu'on passe justement ces financements de 2 à 7 millions d'euros. Qu'est-ce que ça serait si on n'arrivait pas à faire davantage alors même que l'État réduit et vous l'avez dit, que l'État réduit les budgets pour les collectivités ? On évoque le fait qu'on n'utiliserait pas assez l'emprunt, mais je vais vous donner quelques chiffres. Si on augmente l'emprunt de 5 millions d'euros, ça nous coûte 7,5 millions d'euros dans 25 ans. Donc 2,5 millions d'euros de coût uniquement dans la poche des banquiers. Si on augmente notre dette de 5 millions d'euros, c'est 400 000 € à inscrire automatiquement en plus dans le budget 2027 et je ne crois pas qu'on ait 400 000 € à mettre dans les taux d'intérêt. Une dette, ça coûte et le fait de ne pas l'augmenter, ça nous permet de faire des économies de fonctionnement.

Et un point, puisque vous l'avez évoqué sur la question de mon appartenance politique, ce budget de l'État, le budget de l'État, nous le contestons, nous y opposons, nous sommes opposés à l'ensemble des budgets depuis 2017, nous n'avons voté aucun budget et la seule raison pour laquelle nous n'avons pas voté de motion de censure, c'est parce que nous ne voulons pas prendre le risque qu'une dissolution entraîne l'extrême droite au pouvoir. Peut-être que vous voulez prendre le risque de voir Jordan Bardella, Premier ministre ? Pas nous. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Quelques réponses à mon tour. D'abord, je veux remercier l'ensemble des oratrices et des orateurs, remercier Choukri Yonis pour ses compliments nombreux à l'égard de mon habileté politique. Je regrette seulement de ne pas vous avoir convaincu sur la vision que nous défendons. Vous faites beaucoup de cas des dépenses de communication et de leur capacité à influencer en quelque sorte le vote des Montreuilloises et des Montreuillois. Je me dis qu'au premier tour en 2014, nous étions à 17 %, en 2020, à 50,1 %, en 2026 à 57 %. Je crois que les Montreuilloises et les Montreuillois ont eu le temps de réfléchir et de se positionner quant au choix de trajectoire de leur municipalité.

Plus sur le fond, naturellement, je vous indique qu'il y a 152 aides qui ont été accordées en 2024 au titre du Fonds de solidarité logement pour un montant de 130 595 €, que le Fonds de solidarité énergie a accordé 315 aides pour un total de 71 892 €, qu'il y a 873 ménages qui ont été aidés au titre des aides financières facultatives pour un montant de 167 481 € et j'indique à cette heure que je n'ai pas les chiffres de la mesure nouvelle que nous avons prise dans le cadre de la régie publique de l'eau sur le soutien aux ménages en difficulté sur le paiement de leur facture d'eau. C'est en train de se développer avec les CCAS du territoire et conduit chaque année à l'augmentation du nombre de ménages aidés au titre de la solidarité eau.

Enfin, je veux dire que naturellement, la compétence principale sur le sujet est le département à travers le service social et ses compétences obligatoires, mais remercier notre adjoint au logement, Elyes Nefzaoui, qui est en train de reprendre les rendez-vous d'extrême urgence en matière d'expulsion, qui étaient, dans la phase précédente, assurés par le regretté Stéphan Beltran et saluer les équipes qui, notamment sur le bailleur Est Ensemble Habitat, travaillent sur les enjeux de prévention des expulsions et travaillent avec une précision coordonnée avec les services de la Ville.

Je veux remercier l'oratrice du Parti socialiste du groupe socialiste, Loline Bertin, la remercier pour son soutien, et notamment l'attachement du groupe socialiste et du budget de notre majorité au sujet d'égalité territoriale. Donc, il a été dit qu'il se traduise et qu'il se concrétise, notamment dans les programmes de renouvellement urbain, et pas seulement dans les budgets de proximité de la Ville. Vous avez cité notamment l'engagement du gymnase Boissière et je sais que Olivier Charles, l'élu au sport, est très attaché à ce que nous soyons engagés pour un mandat consacré à la rénovation de nos équipements sportifs et à la création de nouvelles capacités. Et je vous remercie également sur les sujets d'action sociale, sur l'accent que vous avez mis, qui sont, à mon avis, un des sujets identitaires pour notre Ville et pour notre communauté et pour l'identité politique de notre majorité.

Je remercie également l'orateur des écologistes, Matthieu Discour, notamment pour son soutien à la trajectoire de notre budget et la reconnaissance des mesures importantes qui sont traduites notamment dans le compte administratif quant à l'orientation de justice sociale et de justice climatique.

S'agissant de l'oratrice de la France insoumise, Sayna Shahryari, je veux indiquer, contrairement au propos qui a été tenu, qu'il n'y a eu aucune baisse dans les lignes budgétaires d'ailleurs lors de ce budget ni des budgets précédents, puisque nous présentons un budget qui est en augmentation par rapport au budget de l'année précédente.

Et je veux dire que sur le volet de l'investissement et de son rapport avec le fonctionnement, comme vient de le dire mon adjoint au maire, nous avons désormais le niveau d'investissement le plus important de ces 10 dernières années, ce qui permet justement, comme vous l'avez indiqué, de préparer l'avenir et donc de bâtir les investissements et les rénovations nécessaires qui permettent à la Ville d'assumer les conditions de sa trajectoire d'avenir. Et en réalité, ça a été le fruit d'un travail très patient permettant, s'agissant des niveaux de fonctionnement, de faire à chaque fois les bons arbitrages qui permettent de dégager chaque année quelques millions supplémentaires pour permettre de hausser notre niveau d'investissement. Et je veux redire l'engagement de cette majorité à continuer cet effort continu pour hausser le niveau d'investissement dans les années à venir. Et assumer, notamment sur les sujets de proximité, mais aussi sur les sujets d'investissement d'avenir, les dépenses nécessaires.

Je veux dire également que, à cette étape, nous n'avons pas arbitré sur des formules collectives du type centre d'hébergement. S'agissant de la situation des femmes victimes de violences, la demande principale qui nous est faite par les associations et par les acteurs, notamment psychologiques et sociaux, sur le sujet, concerne plutôt l'habitat individuel et la mise à disposition d'appartements lors des situations de violence. Il peut y avoir quelque chose d'absolument traumatisant à se retrouver dans un ensemble collectif après avoir vécu avec sa famille une situation de rupture absolue. Et donc c'est plutôt autour des appartements relais défendus par les associations que se fait la politique de la Ville et que nous souhaitons, avec l'ensemble des bailleurs, naturellement progresser.

Je vous indique également que chaque année, s'agissant des durs sujets des expulsions, nous écrivons et nous intervenons auprès des services préfectoraux. Nous avons eu l'occasion de prendre des arrêtés anti-expulsion au cours des années qui viennent de s'écouler. Malheureusement, et contrairement à ce qui est affirmé, s'agissant d'actes manifestement illégaux, ils ne sont pas rendus exécutoires par les services de l'État et donc n'empêchent pas effectivement les expulsions. C'est ce qui est arrivé à beaucoup de nouvelles municipalités dont les tribunaux administratifs au nom de l'acte manifestement illégal ont immédiatement considéré qu'il n'était pas exécutoire. En tout cas, soyez assurés de l'engagement de la municipalité sur la lutte contre les expulsions.

Je veux enfin remercier Taylan Coskun d'avoir d'abord démonté minutieusement le mécanisme que vous avez appelé de dette sociale de l'État à l'égard des collectivités territoriales et du peuple français, et ses puissants effets antisociaux sur l'équilibre de nos dépenses et sur l'organisation de l'État et des collectivités locales. Je veux dire également que je partage le concept de robustesse dans l'action publique et j'aurai l'occasion, peut-être sur un certain nombre de sujets de le redire,

notamment sur les sujets d'accueil, d'alphabétisation, de vie de notre communauté. Il me semble qu'il y a ces logiques qui sont déjà à l'œuvre à Montreuil et qui contribuent à une puissance de robustesse de notre communauté citoyenne. Et enfin, je veux vous remercier Taylan Coskun à la suite des autres orateurs de la majorité pour avoir marqué le programme d'investissement dans le haut Montreuil et plusieurs choses ont été citées, mais je veux vous dire que nous serons très heureux d'inaugurer bientôt l'école Méliès et ainsi de pouvoir ouvrir et répondre dès le début de mandat à cet engagement qui est, je crois, très attendu par les habitantes et les habitants du quartier La Boissière, c'est-à-dire l'ouverture du nouveau centre de quartier. Je sais que la concertation a déjà commencé avec l'antenne de quartier et je suis certain qu'avec l' élu responsable du secteur, Amir Rouibi, et les élus thématiques, ce travail permettra d'aboutir à une très belle solution pour le quartier de La Boissière. Alors on va faire amendement par amendement si ça vous va. Je suppose que c'est les amendements qui répondent à votre intervention ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Je voudrais répondre à ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Vous répondrez en explication de vote. Là, vous êtes sur vos amendements, s'il vous plaît. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« C'est mieux pour les gens que je réponde directement. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je comprends, mais on a un règlement, il faut appliquer ce règlement. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Le règlement ne dit pas l'inverse, mais bon, comme vous voulez, c'est vous, c'est vous qui décidez. Alors, donc au niveau des amendements que j'avais, j'en avais trois. Le premier amendement donc qui est relatif au tarif de la cantine. Les tarifs municipaux applicables au 1er septembre 2026 ont été votés lors du conseil municipal du 3 décembre 2025. Tout à l'heure, quand je parlais d'habileté, justement, cette façon de saucissonner le processus budgétaire s'inscrit aussi dans l'habileté dont je parlais. Donc ce soir, on a en fait voté un budget dans lequel on n'a pas, entre guillemets, discuté des prix que les Montreuillois auront à payer. S'agissant de la restauration scolaire, donc la nouvelle tarification qui est prévue donc au 1er septembre 2026 est organisée donc avec un tarif minimal à 0,61 €, un tarif intermédiaire à 5,72 € et un tarif maximal qui s'établit à 7,27 €. Ces tarifs apparaissent comme prohibitifs pour de nombreuses familles, notamment donc les deux derniers. L'ensemble de la tarification de la cantine scolaire semble nécessiter une remise à plat en associant les parents d'élèves. Mais en attendant l'ouverture d'un tel chantier et pour tenir compte du contexte économique actuel qui voit de nombreux postes de dépenses augmenter pour les familles montreuilloises, cet amendement propose de supprimer le tarif maximal de 7,27 € et de recalculer l'ensemble du dispositif de la tarification de la cantine en faisant du tarif intermédiaire à 5,72 € le nouveau tarif maximal. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup la position de l'exécutif est le renvoi en commission de cet examen de cet amendement pour le motif qui ne concerne pas le budget primitif, mais bien l'adoption des tarifs. Je mets aux voix le renvoi en commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. L'amendement tombe. Amendement suivant. »

À la majorité 53 voix pour

2 voix contre : Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Alors, l'amendement suivant, en fait, c'est pour l'application de l'abattement de 40 % pour les familles monoparentales. Et l'idée, ce serait justement d'étendre cet abattement à l'ensemble des familles concernées. J'ai cru comprendre, effectivement, que cet abattement ne s'appliquait qu'aux mères isolées. C'est vrai que 85 % des familles monoparentales sont portées par des femmes, mais lorsque des hommes sont concernés pour des raisons d'égalité, ils ne peuvent pas être exclus du bénéfice du dispositif. Je vous propose donc cet amendement pour permettre l'application de ce dispositif à l'ensemble des familles monoparentales qui remplissent les critères. Enfin moi, c'est ce qui m'a été remonté. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. On m'indique que cela s'applique déjà à tout le monde, quel que soit le genre des personnes naturellement. Est-ce que vous retirez votre amendement ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Mais il va falloir l'indiquer au service alors peut-être parce que moi, enfin si je pose cet amendement, je ne l'ai pas inventé, je ne l'ai pas rêvé, c'est bien parce que des gens m'ont remonté cette difficulté, donc qu'il soit noté que les services l'appliqueront et moi je le retire s'il le faut. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« C'est bien noté, Madame Yonis. Donc j'entends par là que vous retirez votre amendement. Très bien, merci. Vous avez un troisième amendement ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Ce serait pour abonder le financement du CCAS, comme je le disais tout à l'heure, de 300 000 €. Cet amendement consiste à augmenter le financement du CCAS de 300 000 € pour permettre la mise en place donc d'une cellule de suivi des impayés locatifs et de prévention des expulsions. Pour ne pas créer de nouvelles dépenses, je vous propose que ces 300 000 € soient pris sur le budget de la communication et des événements de la Ville. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. J'ai déjà répondu par avance sur ce sujet dans la réponse que je vous ai faite, donc vous ne serez pas étonnés sur le fait que l'exécutif propose le rejet. Je mets aux voix le rejet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, l'amendement est rejeté.

À la majorité 47 voix pour

8 voix contre : Stéphane BERNARD, Choukri YONIS, Cheikh MAMADOU SY, Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Sylvain NOEL, Sayna SHAHRYARI

Nous passons maintenant à l'adoption du budget primitif. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? C'est la petite photo annuelle, pour les nouveaux, sur l'adoption du budget. Merci beaucoup. Oui, on peut applaudir le vote du budget. »

Applaudissements

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité 45 voix pour

10 voix contre : Cheikh MAMADOU SY, Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR, Emeline NOHAN, Julien GUILLOT, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Décide

Article 1 : Adopte le budget primitif pour l'exercice 2026, par nature, sans vote formel sur chacun des chapitres, tel que présenté en annexe et équilibré de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 261.700.000,00 euros
- Section d'investissement : 156.300.000,00 euros

Article 2 : Autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors chapitre 012 dépenses de personnel) au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 3 : Autorise le versement des subventions figurant dans l'annexe du document budgétaire (annexe IV B8).

Article 4 : Donne délégation au maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la commune ou à la sécurisation de son encours de dette, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et dans les conditions et limites définies ci-après.

Article 5 : Autorise le maire à contracter, au titre de l'exercice 2026 et tel que prévu au budget primitif, des emprunts pour un montant maximum de 21.599.500,00 euros et à signer les contrats de prêts correspondants.

DEL20260415_5 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Vote des taux de fiscalité locale. Pas de demande d'intervention sur les votes des taux de fiscalité locale pour l'année 2026 ? Si, pardon, Monsieur Bernard, vous avez la parole. Je ne vous avais pas vu. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Monsieur le Maire, collègues, bonjour, bonsoir. Moi, j'aimerais quand même poser une question du coup là-dessus. Bon, l'essentiel a été dit en tout cas par mon groupe et ses membres sur les aspects budgétaires, mais j'aimerais quand même demander si on a affaire à une politique fiscale de droite puisque quand même Monsieur Mbarki s'est félicité de ne pas avoir franchi la ligne rouge de la hausse des prélèvements obligatoires. On dirait du Laurent Wauquiez dans le texte au dernier PLF, que votre parti, ne vous en déplaît, a quand même laissé passer en ne votant pas la censure de Lecornu quand même. Donc vous nous présentez la stabilité. Certaines communes en fait, moi voilà, la question que j'avais c'était qu'il y en a des communes qui vont jusqu'à 60 % pour les résidences secondaires après la deuxième année du coût de logement. Non, pardon, excusez-moi, sur les résidences secondaires, on est à 26,76 %, du coup, sur cette sur ce taux-là. Donc on nous explique qu'on ne peut pas augmenter davantage la taxe sur les résidences secondaires. En réalité, ce n'est pas une impossibilité, c'est un choix. Il y a le taux qui oblige à l'alignement de toute la fiscalité, sauf qu'effectivement d'autres leviers existent. Excusez-moi, du coup je finis là-dessus, j'expire déjà mon temps de parole. Il y a la majoration qui existe jusqu'à 60 % dans certaines communes, mais vous choisissez donc de ne pas utiliser ces leviers pleinement. Donc voilà, je ne parlerai pas de la mixité effectivement, là, aussi la droite tout à l'heure qui nous a expliqué qu'effectivement les pauvres petits accédants à la propriété n'avaient pas accès du coup à la propriété, qu'il faudrait agir pour plus de mixité, sous-entendu donc du coup un petit peu nauséabond, n'est-ce pas ? Alors que bon, bref, on est déjà appelé le 21^e arrondissement de Paris, je rappelle, par certains. Voilà, juste de dire que cette fiscalité, quand même, quand on regarde, n'est pas celle d'une Ville qui résiste, c'est celle qui fait le jeu quand même d'une gentrification et des dogmes du marché. Donc pour nous, vous l'aurez compris, c'est quand même la rupture qui s'imposera. Mais en tout cas, voilà, mes petites questions sur la fiscalité appellent, je pense, une réponse notamment sur les logements vacants où on en est ? Est-ce qu'on va s'inspirer de ce qui a été fait à Paris par vos amis socialistes notamment ? Ce serait quand même la moindre des choses de s'inspirer de quelque chose de plus juste à ce niveau-là. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je le dis sans malice, que c'est aussi vos amis puisque vous êtes en situation de gestion dans de très nombreuses villes avec le Parti socialiste. Et s'agissant de la majoration, je veux juste indiquer que la majoration a été votée, Monsieur Bernard, sur les résidences secondaires en 2016-2017, et donc on est bien à 60 % puisque c'est effectivement le taux de référence sur les valeurs locatives. Donc on y est depuis une dizaine d'années sur les résidences secondaires, c'est déjà appliqué en fait. Je mets aux voix les taux de fiscalité locale pour l'année 2026. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité 45 voix pour

5 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR
5 abstentions : Cheikh MAMADOU SY, Emeline NOHAN, Julien GUILLOT, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Décide

Article 1 : Fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35,38 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 26,76 %

DEL20260415_6 : Remises gracieuses pour des familles en difficulté

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons au début des délibérations sans présentation de rapport. Délibération 6. Oui, demande d'intervention, Madame Benamar, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, avant de commencer, je veux juste rappeler que le Parti socialiste est complice du budget duquel vous vous plaignez. Oui, oui, il y a une centaine de classes qui ferment dans le 93, vous êtes responsables de ça. Et puis, vous parlez de la montée de l'extrême droite, il y a deux mandats, vous étiez au pouvoir.

Du coup, sur les remises gracieuses, juste pour rappeler, on ne s'y oppose pas du tout, on a juste besoin de quelques éléments d'éclaircissement, on ne comprend pas trop pourquoi c'est si arbitraire, je rappelle, c'est des remises gracieuses sur la question relative à l'enfant, la cantine, la crèche, les centres de loisirs, pourquoi cette famille ? Pourquoi c'est cette famille-là seulement ? On ne comprend pas trop. Surtout le montant, il est ultra arbitraire, 5 325,51 €. Monsieur le Maire, votre indemnité mensuelle elle pourrait renflouer la dette de cette famille tout entière. Vous êtes à 6 000 € brut. Aujourd'hui, on va voter aussi plusieurs majorations à vous, Monsieur Gaylord Le Chequer, vous montez à 6 000 € brut aussi. Madame Bertin, 3 500 € brut, Monsieur Amir Rouibi, 4 000 € brut. C'est là où se trouve l'indécence. Je la trouve particulièrement indécente parce qu'en fait, ils n'avaient pas d'autres dettes ces gens-là peut-être sur le logement ou quoi ? Parce qu'on a parlé d'expulsion. Il y a des personnes qui sont menacées d'expulsion pour des dettes extrêmement dérisoires. Vous n'en parlez pas. Vous avez dit avoir instigué des arrêtés anti-expulsion. Vous avez surtout signé des arrêtés pour les expulsions, mais je pense que vous avez la mémoire courte. Un arrêté anti-expulsion, c'est illégal que pour celui qui n'a pas le courage de l'assumer. Vous êtes surtout président d'Est Ensemble, ça veut dire vous avez un pouvoir quand même, vous n'êtes pas personne. Et c'est possible, nous le savons. Maintenant, ma question, c'est qu'est-ce que vous attendez pour protéger les foyers menacés d'expulsion ? Allez-vous avoir plus d'ambition sur les remises gracieuses ? Plus que 5 000 € ? C'est juste votre salaire, 5 000 € en fait. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Alors, en fait, les remises gracieuses ça concerne notamment l'APE et la cantine et donc c'est l'exact montant des factures suite à la réunion de la commission famille qui regroupe l'ensemble des actrices et des acteurs. Ça ne concerne pas du tout les sujets de loyer ou d'électricité ou de choses comme ça. Là, on est vraiment sur les sujets d'éducation et de remises pour les familles qui sont dans nos écoles publiques. Je mets aux voix les remises gracieuses. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions, proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux sept familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville qui sont mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, son/sa représentant(e) délégué(e), à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260415_7 : Approbation de la convention annuelle d'objectifs et de financement 2026 entre la Ville de Montreuil et l'association la Maison des Femmes-Thérèse CLERC

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 7, pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Si, pardon, Monsieur Bernard, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Stéphane BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, excusez-moi pour les remises gracieuses, on vote pour, il n'y a pas d'abstention de notre part. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon, c'est bien noté, merci. Par ailleurs, j'indique aux conseillers que naturellement, s'il y a des erreurs au moment du vote ou dans la manière de faire, n'hésitez pas à le faire connaître pour le secrétariat. Je mets donc aux voix la délibération numéro 7. Qui est contre ? Monsieur Bernard, pardon, vous souhaitez la parole dessus du coup ? »

Intervention de Monsieur Stéphane BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, voilà. Donc à l'occasion de cette délibération, je souhaite revenir sur l'événement tragique du 4 avril dans le quartier du Morillon et notre groupe s'associe évidemment aux condoléances adressées par la Ville aux familles. Nous saluons les démarches effectuées par l'adjointe au maire chargée des droits des femmes en termes de soutien moral apporté aux personnes endeuillées, mais ce soutien moral reste symbolique et donc insuffisant. Notre Ville doit pouvoir disposer d'un plan d'action structuré afin de promouvoir les droits des femmes et prévenir les féminicides comme les infanticides. Nous souhaiterions connaître dès que possible le contenu de votre plan égalité, comportant notamment le repérage et la prévention des violences envers les femmes, la création de 30 places d'accueil dans des logements sécurisés, là, j'ai bien vu que cette proposition semblait déjà un peu compromise, puisque vous parlez maintenant d'appartement relais, et l'ouverture d'une permanence pour accompagner les femmes victimes de violences. Les collectivités publiques doivent

agir chacune à leur niveau et prendre leur part de responsabilité et cela passe par plus de lien social, plus de service public de proximité visible. C'est d'ailleurs ce que vous indiquez dans votre communiqué de presse. Je cite : « plus de prévention, plus de protection, plus de moyens pour la police, la justice, les services publics et les associations qui accompagnent les victimes au quotidien ». Notre police municipale, avec 13 agents pour un effectif budgété de 25 postes, semble bien faible pour assurer cette présence régulière dans les quartiers. Et durant la campagne, vous aviez proposé de doubler cet effectif. Donc comment envisagez-vous d'atteindre cet objectif en termes de calendrier de recrutement et de formation des agents sur des sujets tels que la prise en compte des victimes et la protection des droits des femmes ? La police nationale doit aussi prendre ses responsabilités. Le commissariat de Montreuil doit véritablement mettre en œuvre les dispositifs spécifiques de recueil des plaintes et signalements émis par les femmes victimes de violences, droit au dépôt de plainte à tout moment, droit à un interprète, droit à un accompagnant ainsi que ses partenariats, dont celui de la Maison des femmes. En conclusion, nous espérons avoir des éléments de réponse concrets de votre part sur ces questions qui concernent la sécurité de tous nos concitoyens. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Évidemment, Monsieur le conseiller municipal, mon adjointe Halima Menhoudj aura l'occasion de présenter la mise en œuvre du plan égalité au conseil municipal lors d'une prochaine réunion. Et s'agissant du fait spécifique de l'accueil dans le cadre de la loi, sachez que nous avons été en coopération avec la Maison des femmes et naturellement les services de la Ville et mon adjointe Loline Bertin, un des premiers lieux en France dans lequel se sont mis en œuvre de manière effective les conditions spécifiques d'accueil des femmes victimes de violence. Je mets aux voix la délibération numéro 7. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2026 entre la ville de Montreuil et l'association « La Maison des femmes – Thérèse CLERC », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260415_8 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2026 entre la Ville de Montreuil et l'Institut de Victimologie

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La délibération numéro 8 sur l'Institut de victimologie, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Institut de Victimologie », pour l'année 2026, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Montreuil et l'association « Institut de Victimologie », pour l'année 2026, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné

DEL20260415_9 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement tripartite entre la Ville de Montreuil, l'association La Kick et l'association Sinfonia de Cœs pour la mise en œuvre du projet « Symphonie verte, musique et alimentation pour un avenir meilleur »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 9, les conventions tripartites, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil, l'association La Kick et l'association Sinfonia de Cœs pour la mise en œuvre du projet « Symphonie verte, Musique et alimentation pour un avenir meilleur », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le versement d'une subvention de 20 614 € à l'association La Kick.

Article 3 : Rétrocède à l'association La Kick les subventions obtenues dans la limite de 46 700 €.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes, avenants et pièces nécessaires à son exécution.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20260415_10 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 entre la Ville de Montreuil et l'association Les Compagnons Bâtisseurs Île-de-France

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 10, les compagnons bâtisseurs d'île de France, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2026 – 2028 entre la Ville de Montreuil et l'association « Les Compagnons Bâtisseurs Île-de-France », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné

DEL20260415_11 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2026 entre la Ville de Montreuil et l'association Fédération des Murs à pêches

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La convention pour la Fédération des Murs à pêches, Monsieur Bernard, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Stéphane BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Merci donc. Les délibérations 7 à 13 portent sur l'attribution de subventions municipales. Certaines conventions d'objectifs sont annuelles alors que d'autres sont pluriannuelles. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur les critères retenus pour la gestion de ces subventions. La Fédération des Murs à pêches regroupe 20 associations différentes intervenant chacune dans son domaine d'activité sur le site. Elle existe depuis 2011 et son rôle au sein des Murs à pêches n'a cessé de se développer. Vous aviez proposé deux priorités pour les Murs à pêches durant la campagne électorale, à savoir la création d'un sanctuaire de biodiversité et la protection et la valorisation du patrimoine. Sur ces deux axes, les associations sont en première ligne, mais avec peu de moyens. En conséquence, la coordination effectuée par la personne salariée de la Fédération est particulièrement importante. Or, la subvention de 10 000 € destinée à financer ce poste à hauteur de 4 jours par semaine apparaît aujourd'hui insuffisante. Nous vous proposons donc deux choses. Premièrement, une contractualisation pluriannuelle avec cette association. Et deuxièmement, une augmentation de la subvention permettant le recrutement d'un emploi à temps plein. Constat similaire concernant l'aide au financement du festival des MAP à hauteur de 5 000 €, alors que ce festival draine chaque année près de 10 000 visiteurs. Depuis 2025, la Fédération organise également une journée portes ouvertes au printemps, et cet événement permet à un grand nombre d'habitants

de découvrir ce site patrimonial étonnamment peu connu. Ici aussi, il nous semblerait nécessaire de prévoir une revalorisation de cette subvention. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sur ce point, Monsieur le premier Adjoint. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHÉQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Merci Monsieur le Maire. En lien avec mon collègue Quentin Corzani qui est en lien avec l'ensemble des associations. D'abord, juste rappeler qu'on est sur un montant identique aux années précédentes qui est le montant sollicité par la Fédération des Murs à pêches. Donc ce n'est pas la Ville qui décide seule. C'est dans le cadre de la discussion avec la Fédération des Murs à pêches et ça correspond pour une part au financement du poste de la nouvelle permanente de la Fédération des Murs à pêches et le reste du montant est attribué à l'organisation du Festival des Murs à pêches, auquel s'ajoutent des aides matérielles, des moyens humains et y compris des aides de la direction des affaires culturelles. Et sur la question du Festival, la Fédération des Murs à pêches qui échange régulièrement avec la Ville sur ce festival, a fait le constat il y a 2-3 ans que le festival avait pris une ampleur qui dépassait l'acceptabilité de la préservation du site et qu'il y a donc une recherche de revoir la jauge du public accueilli pour respecter notamment la biodiversité et le patrimoine sur le site. Et donc les moyens qui vont être affectés au Festival cette année par la Fédération seront moins importants, la rémunération de la permanente plus importante. Et dernier point sur le volet sanctuarisation de la biodiversité, il ne vous aura pas échappé que notre collègue Catherine Dehay a présenté, à l'occasion d'un précédent conseil municipal, la convention qui nous lie dorénavant à la Ligue de protection des oiseaux en lien avec le département de la Seine Saint-Denis où une parcelle est entièrement mise à disposition de la LPO avec une convention d'objectifs pluriannuelle permettant à la fois, dans une parcelle que l'on préserve de toute urbanisation, de préserver la biodiversité, mais également de faire un travail pédagogique d'observation de la biodiversité dans le site des Murs à pêches. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Et je rappelle par ailleurs le seuil de 23 000 € qui rend obligatoires les conventions pluriannuelles de par le CGCT. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention annuelle d'objectifs et de financement, pour l'année 2026, entre la Ville de Montreuil et l'association « Fédération des Murs à pêches », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention de mise à disposition entre la Ville de Montreuil et l'association « Fédération des Murs à pêches », annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260415_12 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Chats des Rues

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 12, pas de demande d'intervention ? Si Madame Benamar, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« Ouais, j'interviens sur le montant de cette subvention parce que ça m'interpelle beaucoup. L'association Chats des Rues dont la mission première est d'accueillir et de stériliser les chats va recevoir une subvention de 50 000 €. Pour outil de comparaison, les Murs à pêches, ça reçoit 10 000 €, le lien Écoute-Accueil, 35 000 €. Du coup, nous, on aimerait savoir, c'est quoi les critères d'attribution de ces subventions ? Parce que pourquoi, en fait, autant d'argent pour Chats des Rues ? L'association elle fonctionne avec des bénévoles et, je crois, 3 à 5 salariés. Donc j'ai fait quelques recherches, mais je n'ai rien trouvé en fait, pas de chiffres, on ne sait pas combien de chats ils accueillent, on ne sait pas combien de chats ils stérilisent. Qu'est-ce que l'association propose ? Est-ce qu'elle propose des services payants ? Donc j'ai poursuivi mes recherches et en fait, il apparaît que Madame Catherine Dehay était la présidente de cette association et il semble qu'aujourd'hui elle sera nommée adjointe. Quoi qu'il en soit, ça peut soulever des questions sur l'impartialité, les questions de favoritisme ou de conflit d'intérêts sur cette subvention. Juste, le monde associatif est en très grande difficulté. En un

an, 12 000 postes ont été supprimés. Ça implique un peu plus de transparence. Et en fait, on a pu constater pendant notre campagne que les subventions et les locaux associatifs étaient distribués de manière arbitraire, pour ne pas dire autre chose. Aujourd'hui, l'association des Chats des Rues, qui rendait hommage à Brigitte Bardot, une raciste notoire, reçoit une subvention très importante le même jour où son ancienne présidente est nommée adjointe. Alors, je n'ai pas trouvé de bilan, on ne sait pas ni comment ni à quel point cette association elle agit dans la Ville. Du coup, on aimerait avoir plus d'éléments et que vous éclairciez ce point. Pourquoi une somme aussi élevée ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Bernard, s'il vous plaît. »

Intervention de Monsieur Stéphane BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Alors j'en profite pour faire un petit retour en arrière sur la Fédération des Murs à péches. Si le seuil de 23 000 € permet de pluriannualiser la subvention, passons à 23 000 € pour la Fédération des Murs à péches. Sur cette subvention à l'association Chats des Rues, contrairement à d'autres associations, celle-là, pour le coup, bénéficie d'une subvention pluriannuelle sur 3 ans en 2026-2028. Les projets de délibération et de convention n'indiquent pas précisément la destination des crédits et la nature exacte des activités subventionnées. Est-ce qu'on finance un emploi salarié, de l'acquisition de matériel ou d'autres prestations ? En outre, les informations transmises mentionnent une baisse d'activité de cette association à hauteur de 38 % entre 2023 et 2025, mesurée en nombre de captures d'animaux. En parallèle, le montant de la subvention versée par la Ville devrait augmenter de 150 % entre 2024 et 2026, passer de 20 000 € en 2024, a priori, c'est le montant à 50 000 € en 2026. Enfin, est-il prévu que les élus municipaux qui sont membres ou anciens responsables de cette association ne participent pas au vote de cette délibération dans l'optique de prévenir d'éventuels liens d'intérêt ? Compte tenu de nos interrogations sur ce projet, notre groupe s'abstiendra sur ce vote. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Monsieur Corzani, pour les réponses de l'exécutif. Pardon, pardon, je vous ai oublié, Julien, avant les réponses de l'exécutif. Julien Guillot. »

Intervention de Monsieur Julien GUILLOT – conseiller municipal de l'opposition

« Merci, Monsieur le Maire. Moi, pour ma part, je voulais quand même profiter de cette délibération pour quand même saluer le travail remarquable que fait cette association Chats des Rues qui existe depuis de nombreuses années. Je ne veux pas rentrer sur la polémique à propos du montant du financement, mais au-delà de l'attachement que beaucoup peuvent avoir pour la cause animale, l'action Chats des Rues s'inscrit dans une véritable démarche d'intérêt général qu'il ne faut pas oublier, car en régulant les populations de chats errants, en organisant leur stérilisation et leur suivi sanitaire, cette association contribue concrètement à l'équilibre de l'espace urbain, à la prévention de situations de nuisance ou de maltraitance et c'est un travail souvent discret. Donc voilà, c'est un travail exigeant en plus. Donc je voulais saluer leur efficacité et puis le sérieux de cette association. Voilà, je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Monsieur Corzani, vous avez la parole si vous voulez bien appuyer sur le bouton parfait. »

Intervention de Monsieur Quentin CORZANI – adjoint délégué à la vie associative, aux personnes âgées, à la promotion et la défense des droits LGBT et aux cultes

« Merci beaucoup Monsieur le Maire. D'abord, je tiens également à saluer l'action de l'association Chats des Rues qui travaille et agit sur le territoire de Montreuil depuis maintenant de nombreuses années. J'ai deux premiers éléments de réponse à donner. C'est d'abord que l'association Chats des Rues sur le territoire de Montreuil remplit une véritable mission de service public sur le plan sanitaire, animalier et social.

Et le deuxième élément est simple, c'est que la Ville a des obligations légales en matière de gestion des populations des chats et notamment des animaux errants sur le territoire et des questions sanitaires. Et je pense que juste un chiffre, l'association Chats des Rues au titre de Montreuil, sur l'ensemble du territoire, stérilise à peu près 300 chats. Il faut savoir que la stérilisation d'un chat engendre à peu près 200 € de coût et qu'elle a un coût total, en tout cas, ça coûte à l'association plus de 100 000 € par an. D'autres villes comme Fontenay financent l'association à hauteur de 26 000 €. Je tiens juste à donner à titre indicatif que de toute façon, que ce soit à travers l'association Chats des Rues ou à travers les fourrières, la Ville a l'obligation de rendre ce service. Sur à peu près une même mission, une fourrière dans une Ville de taille comparable à Montreuil coûterait à la Ville 70 000 €. Je tiens à préciser que par ailleurs, l'association Chats des Rues n'a pas simplement ce rôle de stérilisation. Ils ont un rôle bien plus large qui concerne à la fois l'accueil de chats, la mise à l'adoption et le soin. Et donc il y a derrière une démarche éthique qui est un choix aussi politique qui n'est pas le modèle de l'abattoir ou de l'euthanasie systématique. Et de ce point de vue, je tiens à saluer l'action de l'association. L'association, comme vous l'avez dit, emploie des Montreuillois. Ce ne sont pas des fourrières et elle est confrontée à une hausse d'un certain nombre de coûts. Je pense notamment aux tarifs des vétérinaires. Et il faut savoir qu'il y a de grandes multinationales comme Nestlé ou Mars qui ont constitué des empires sur le sujet. Également, des coûts liés à l'alimentation. Les prix de l'alimentation des animaux ont explosé et un certain nombre d'autres coûts. Donc

personnellement, je remercie l'association et l'action de l'ensemble des bénévoles puisque ça représente, comme vous l'avez dit, il y en a beaucoup, il y en a 200 sur le territoire de Montreuil, ce sont ces femmes qu'on appelle les nourricières et ce sont souvent des femmes isolées qui cherchent le contact et à travers l'association de Chats des Rues, il y a un vrai réseau humain et de solidarité qui s'est constitué. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Monsieur l'Adjoint au maire. Pour répondre complètement à Monsieur Bernard. Effectivement, Madame Dehay, au titre de l'article L. 2131-11 du CGCT ne participera pas à notre vote. J'annonce toujours les exclusions de vote en fin de débat au moment du passage du vote. J'aimerais indiquer que nous parlons d'une subvention qui représente moins de 1 % de la totalité des subventions de la Ville s'agissant du volet associatif. Et comme dans un clin d'œil, j'aimerais citer cette phrase : « respectez les animaux, c'est affirmer notre humanité », qui est le titre du livret de la France insoumise lors de la dernière élection présidentielle. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 46 voix pour

5 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR

3 abstentions : Cheikh MAMADOU SY, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

1 ne participe pas part au vote (art L. 2131-11 CGCT) : Madame Catherine DEHAY

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 entre la ville et l'association Chats des rues au titre du dispositif « chat libre », annexée à la présente convention.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260415_13 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et l'association L.E.A « Lien Écoute Accueil »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 13, approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil, l'association Lien Écoute Accueil. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2026-2028, entre la Ville de Montreuil et l'association L.E.A « Lieu Écoute Accueil », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260415_14 : Approbation de la convention communale de coordination entre la police nationale et la police municipale de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 14, approbation de la convention communale de coordination entre la police nationale et la police municipale de Montreuil. Stéphane Bernard, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Stéphane BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Merci. Donc cette convention entre la police nationale et la police communale constitue le socle de fonctionnement de notre police municipale pour 3 ans, 2026-2029. Et comme je l'ai évoqué lors de l'examen de la délibération 7, notre police compte à ce jour 13 agents en activité pour un effectif total de 25 postes budgétés. Cette convention recense les nombreux domaines dans lesquels la police municipale peut intervenir en lien avec la police nationale, surveillance des bâtiments publics, établissements scolaires, marchés, fêtes de la Ville, mais aussi sécurité dans les transports publics, circulation routière ou encore stationnement. Les agents municipaux peuvent en outre appréhender les auteurs de délits et de crimes afin de les présenter à la police nationale. Sur ce sujet, des questions essentielles se posent et nous espérons qu'un débat sera organisé prochainement en conseil municipal dans ce domaine.

Premièrement, l'effectif de la police municipale. Vous avez proposé, dans le cadre de la campagne électorale, son doublement, soit une augmentation a priori de 25 à 50 agents. Le ratio constaté pour les Villes comparables à Montreuil se situe entre 8 à 15 policiers municipaux pour 10 000 habitants, alors que ce ratio atteint aujourd'hui 1 pour 10 000 dans notre Ville.

Deuxième point, la formation et l'équipement des policiers municipaux. Quelles seront les évolutions et les améliorations qui seront apportées au cours de ce mandat ?

Troisième point, le fonctionnement du comité de vidéoprotection et du centre de supervision urbain. Le système compte à Montreuil environ 275 caméras sur 46 sites municipaux et des caméras installées dans l'espace public. La convention prévoit notamment le déport des images de vidéoprotection de la Ville vers le commissariat de police. Quelles sont donc les garanties qui seront apportées aux habitants en termes notamment de durée de conservation des images, de confidentialité et d'anonymat ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous remercie, merci beaucoup, Madame Benamar, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« Partout, la police municipale assure un rôle de répression là où elle devrait assurer un rôle de tranquillité publique. Aujourd'hui, vous votez une coopération entre la police municipale et nationale sur plusieurs questions. L'une d'elles me semble légitime, à savoir la question de la lutte contre les violences intrafamiliales et la récupération des effets personnels, des mises en cause, et cetera. Il s'agit d'un sujet extrêmement précis, alors qu'on aurait pu avoir peut-être plus d'ambition sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, notamment après le féminicide survenu dans le quartier du Morillon. Mais votre revirement sécuritaire, Monsieur Bessac, il commence dès que vous évoquez la vidéosurveillance. Comme l'a rappelé notre collègue, il existe près de 300 caméras de vidéosurveillance à Montreuil et cette coopération, elle permettra donc de faciliter l'accès aux images issues de la vidéosurveillance de la Ville vers la police nationale. De ce fait, la police municipale, elle a un rôle davantage d'appui, de coordination, voire subalterne avec la police nationale, là où la Ville, en fait, elle aurait pu juste renforcer des politiques de médiation et de prévention. Mais non, on va vers la sécurité directe. En même temps, vous étiez d'accord avec Monsieur Retailleau, ça ne m'étonne pas, mais surtout qu'est-ce que ça implique finalement ? Ça vous fait rire ? Qu'est-ce que ça implique ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Il vous faut conclure, Madame. »

Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« J'essaye, j'essaye, vous faites beaucoup de bruit. Si la police nationale et la police municipale se coordonnent davantage sur ces questions-là de la délinquance, qu'est-ce que ça veut dire sur les prérogatives de la police municipale ? En fait, est-ce que la police municipale elle pourra effectuer une fouille, un contrôle d'identité ? Vous avez dit dans votre programme : « doubler les effectifs de police », est-ce qu'on peut comprendre pourquoi doubler les effectifs de police ? Est-ce que la répression est en marche à Montreuil ? Peut-être, il faudrait réécouter NTM, Madame Bertin. J'avais, lors du conseil municipal d'installation, parlé de violences policières. Il en est survenu une la veille même dans le quartier des Morillons. La police nationale avait agressé des habitants du quartier du Morillon qui partageaient un barbecue. J'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi ce revirement sécuritaire à Montreuil alors que les premières victimes sont les jeunes des quartiers populaires ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Les réponses de l'exécutif, Madame Bertin. »

Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la prévention, la médiation, la sécurité et la brigade propreté et environnement

« Merci Monsieur le Maire. La délinquance, comme vous dites entre guillemets, est un sujet extrêmement sérieux et j'espère que les Montreuilloises et les Montreuillois qui vous écoutent apprécieront la façon dont vous traitez cette question, qui est un enjeu du quotidien et un enjeu de préoccupation majeure pour les Montreuilloises et les Montreuillois. Sur la question des effectifs de police municipale, pour répondre à Monsieur Bernard, pour commencer, je vous confirme la très ferme volonté poursuivie de la municipalité de la majorité municipale de les accroître. Je voudrais dire que la

situation de la Ville de Montreuil est loin d'être isolée en la matière en termes de difficultés de recrutement. On estime qu'il manque plus de 4 000 policiers municipaux en France à ce jour, dont 1 500 en Ile-de-France. Il est donc extrêmement difficile de recruter ces profils qui sont très recherchés, mais nous y travaillons activement.

Je voulais en profiter pour répondre tout à l'heure à votre point, Monsieur Bernard, concernant la mobilisation de la police municipale sur les questions de violences intrafamiliales et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, je voudrais dire qu'ils et elles ont déjà été formés à cette question, que la formation va se poursuivre notamment dans le cadre des partenariats que nous avons avec le parquet et effectivement que nous sommes une des premières polices municipales de Seine-Saint-Denis à conclure un partenariat avec le parquet qui fait l'objet de l'article 11 de la convention pour que la police municipale puisse être le lieu de la récupération des affaires des auteurs de violences intrafamiliales, de façon à ce qu'ils évitent à retourner au foyer pour les récupérer et donc à imposer leur présence aux familles qu'ils ont violentées auparavant. Je suis donc très fière de l'intégration de cet article et de cette nouvelle responsabilité qui incombe à notre police municipale.

S'agissant des questions qui ont été posées sur le CSU, je tiens à dire pareil que nous sommes une des rares villes de France et la première, je crois, à nous être dotés d'une charte éthique et d'un comité éthique de vidéoprotection depuis 2019, donc qui commence à avoir un petit peu de recul désormais, qui permet à la fois de vérifier le respect des obligations légales de manière stricte et aussi de débattre des orientations éthiques en matière de vidéoprotection. Ce comité éthique inclut notamment un collège citoyen tiré au sort sur des bénévoles de la Ville. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Bon, je l'ai déjà dit, mais je ne résiste pas au plaisir de le redire. S'agissant de la fake news sur mon soutien à Monsieur Retailleau, c'est une manchette qui a été reprise par CNews suite à une interview que j'avais donnée, qui disait mon accord avec une proposition que faisait effectivement Monsieur Retailleau et qui avait été celle de l'ensemble des parlementaires socialistes, communistes, verts et insoumis, c'est-à-dire la création d'un parquet national consacré à la lutte contre les stupéfiants. Et donc effectivement, j'avais soutenu une des propositions de l'ensemble des parlementaires de gauche. Et donc je vous invite à ne pas croire CNews sur parole.

Je mets aux voix la délibération numéro 14 en indiquant qu'il y a une coquille à l'article 10 en sa page 8. En effet, il est question des armes de catégorie B, C et D. Seules les armes de catégorie B et D sont listées, et à raison, puisque les policiers municipaux de Montreuil ne sont pas dotés d'armes de catégorie C, contrairement à ce qu'annonce la phrase précédente sur la liste détaillée des armes. Je vous remercie de prendre en compte cette correction et je passe aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 50 voix pour

5 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR

Décide

Article 1 : Approuve la convention de coordination communale entre la police municipale de Montreuil et la police nationale annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20260415_15 : Approbation de la convention de partenariat avec le Club Athlétique de Montreuil 93 (CAM93) pour la participation à l'organisation du 17ème Meeting international d'athlétisme

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 15 sur le CAM. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le Club Athlétique de Montreuil 93 pour la participation à l'organisation du 17ème Meeting international d'athlétisme, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260415_16 : Approbation d'une servitude de passage et d'usage portant sur la parcelle située 58, rue Émile Zola, cadastrée section BD n° 49, au profit de la Ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 16 sur Émile Zola. Madame Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Merci, Monsieur le Maire, je souhaitais prendre la parole s'agissant de cette délibération qui accorde une servitude de passage, parce que je pense qu'il est important de rappeler le contexte dans lequel cette servitude a été obtenue. Parce que c'est important de rendre à César ce qui est à César. Et cette délibération, en fait, aujourd'hui, si on la vote, on la doit à notre collègue Pierre Serne qui, effectivement, a directement négocié donc avec l'avocat de l'acquéreur et qui a obtenu cette servitude que la Ville ne demandait pas. Voilà, je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Et moi, je suis tout à fait pour laisser aux collègues la satisfaction d'avoir dit en premier ce qui était en train d'être fait par la Ville. Il aura ainsi la satisfaction d'avoir contribué à cela. C'était juste en plus sur le fond puisque c'était en train d'être réalisé par les services. Allez, je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la servitude de passage et d'usage portant sur la parcelle située 58 rue Émile Zola, cadastrée section BD n° 49 au profit de la Ville de Montreuil, à titre gratuit et sans limitation de durée, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces y afférents dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20260415_17 : Approbation de l'avenant à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la Ville et l'Agence métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 17, pas de demande d'intervention ? Si Monsieur Noel, je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Alors, cette délibération évoque le sujet des mobilités. J'en profite donc pour vous interpeller sur le sujet du stationnement payant à Montreuil. Je redis ici une vérité malheureusement connue des Montreuillois. Les parkings payants organisent un racket généralisé, disons-le. Dans mon quartier à La Boissière, une infirmière a payé plus de 400 € d'amende. Un commerçant paye quant à lui plus de 500 € par mois d'amende. Des pétitions ont été lancées il y a plusieurs années, mais également il n'y a pas si longtemps, il y a moins d'un an et il n'y a jamais eu d'écoute, de débats, de prise en compte de la parole des Montreuillois sur ce sujet. En 2022, sur 2,2 millions de recettes de voirie, ce sont 923 000 € qui sont conservés par la Ville contre 1,3 million empochés par le délégataire. En 2025, on note 65 081 amendes pour une recette ou, disons un racket, de 1,8 million d'euros. Donc vous dites qu'il n'y a pas de hausse d'impôts, mais en fait elles sont là, c'est un impôt privé. Un tarif résident existe, me direz-vous, avec la coquette somme de 200 € à payer par an. La belle affaire, c'est tout un budget qui complique la vie des familles. Donc on connaît vos arguments. Cette station payante serait la seule solution pour éviter les voitures ventouses. C'est les mêmes arguments avancés par les macronistes et la droite pour continuer à rendre payants les parkings des hôpitaux. Votre idée, c'est, il faut faire payer les Montreuillois pour assurer la rotation des véhicules, mais le résultat, en fait, c'est l'appauvrissement général des Montreuilloises et des Montreuillois, au point où certains ne prennent même pas leur voiture, même plus leur voiture. Le tout dans un contexte, disons-le. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous rappelle à l'ordre, nous sommes sur la délibération qui concerne le Vélib'. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, mais je parle des mobilités, la mobilité qui est un enjeu majeur, comme vous l'avez dit. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Oui, mais il y a l'ordre du jour et une police de l'Assemblée. Je vous propose d'en rester au motif de la délibération. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Alors, si vous le permettez, je continue, je termine mon propos. Donc je parle des mobilités, c'est un enjeu majeur, comme l'a dit Monsieur Coskun, votre président de groupe, donc je continue. Il faut travailler à des alternatives à ce parking payant. Pour nous, la solution c'est la gratuité. Cela a été le cas pendant des décennies. Ce n'est donc ni impossible ni infaisable. Et pourquoi ne pas étudier aussi la possibilité d'une régie publique, mais c'est autre chose. Nous refusons que les Montreuillois soient rackettés pour remplir les poches de sociétés privées. Il faut la gratuité, j'en termine là, il faut la gratuité pour tous les Montreuillois. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci, c'est bien entendu. Je vous remercie beaucoup. Nous ne répondrons pas puisque ce n'est pas sur l'objet de la délibération 17. Je mets aux voix la 17. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie et je veux vous indiquer, Monsieur Noel, que naturellement nous serons amenés à évoquer le problème du parking et des sujets de stationnement lors de l'examen annuel de la délégation de service public. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Ville et l'Agence métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB), annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout acte et pièce nécessaire à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260415_18 : Adhésion à la Centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération numéro 18 pour la centrale d'achat RESAH. Monsieur Noel, vous avez la parole sur la centrale d'achat. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Non, je voulais juste rebondir à ce que vous disiez. J'aimerais que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et qu'un collectif d'habitants pétitionnaires contre les parkings payants soit invité au conseil municipal. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci, votre demande est bien notée. Je mets aux voix la délibération 18. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Ville de Montreuil à la Centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).

Article 2 : Approuve le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 600 euros, pour l'année 2026.

Article 3 : Autorise le maire, ou son représentant délégué, à signer tout document nécessaire à cette adhésion et à régler la cotisation annuelle.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné sous réserve des crédits alloués.

DEL20260415_19 : Octroi par la ville d'une garantie autonome au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale – 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 19, pour la garantie autonome des créanciers de l'AFL, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Décide que la Garantie de la ville de Montreuil est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Montreuil est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2026,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la ville de Montreuil pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la ville de Montreuil s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le maire de la ville de Montreuil au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

Article 2 : Autorise le maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Montreuil, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

DEL20260415_20 : Création des emplois saisonniers pour les séjours Enfance été et automne et création d'un poste saisonnier d'agent polyvalent pour le centre de vacances Jeunesse de Sampzon pour l'année 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les emplois saisonniers pour nos centres de séjour et de vacances. Madame Shahryari, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Sayna SHAHRYARI – maire de Montreuil

« Merci. Cette délibération porte sur la création de nombreux emplois saisonniers pour les séjours enfance et jeunesse. Ce sont des dizaines d'agents qui vont encadrer des enfants parfois très jeunes, peut-être en situation de vulnérabilité et sur ce point, j'ai une question. Quel est le cadre que vous fixez dans les processus de recrutement en matière à la fois de diplôme, mais aussi de prévention des violences faites aux enfants et de prévention des violences éducatives ordinaires dans ces recrutements ? À la lecture de la délibération, on voit des volumes, des durées, des rémunérations, mais rien sur les critères qualitatifs de recrutement, les exigences de formation, les protocoles de prévention et de signalement. Alors voilà, je vous pose la question, y aura-t-il des formations obligatoires sur ce sujet ? Un cadre commun est-il posé pour tous les saisonniers ? Comment s'assure-t-on que les équipes soient réellement préparées ? Et puis, le deuxième point, vous ne permettez peut-être pas aux agents des centres de loisirs périscolaires de pouvoir être mis sur ce temps. Alors ce sont des agents expérimentés, formés, qui connaissent les enfants et les familles. Donc, pourquoi ne pas leur permettre de prendre davantage part à ces missions ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur les missions du centre saisonnier ? OK. C'est déjà largement ouvert à celles et ceux qui le souhaitent. Et c'est d'ailleurs pour nous à chaque fois plutôt une bénédiction que d'avoir des agents avec qui nous travaillons tout au long de l'année, engagés dans les périodes d'été. En tout cas, c'est un sujet sur lequel historiquement nous sommes très attentifs. Après, comme le susurre Madame Attia, la déléguée à ces questions, naturellement, il faut bien après qu'ils partent en vacances eux-mêmes ayant travaillé toute l'année. Mais un certain nombre, comme un certain nombre d'ailleurs de professeurs de la Ville, sont encouragés et recrutés dans le cadre de ces emplois saisonniers sur un certain nombre de nos séjours vacances. Et sur l'autre point hors ordre du jour que vous indiquez, mon adjointe ainsi que la conseillère

déléguée Attia aura l'occasion, lors d'un prochain conseil municipal, de revenir sur ces questions. Je mets aux voix la délibération numéro 20. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Dit que l'emploi saisonnier suivant, pour les séjours Jeunesse 2026 à Sampzon, est créé et rémunéré comme suit :

Mois : avril 2026 à décembre 2026

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Agent polyvalent	1	12,02	244 (1h30 journalière)

La rémunération horaire brute suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

Article 2 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Enfance Été-Automne 2026 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit :

1- SÉJOURS ALLEVARD

- Pour le personnel technique

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	109.75	Du 25/06/2026 au 25/08/2026

Cette rémunération brute journalière suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

- 1 poste de second de cuisine du 25/06/2026 au 25/08/2026
- 2 postes d'aide de cuisine : 25/06/26 au 25/08/26
- 1 poste de plongeur : 29/06/26 au 25/08/26
- 1 poste d'aide-lingère : du 29/06/26 au 25/08/26
- 8 postes service/ménage : 29/06/26 au 25/08/26
- 1 poste service ménage : 04/05/26 au 31/12/2026
- 1 agent polyvalent : du 04/05/26 au 31/12/2026

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 366 susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC). À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 96,26 € bruts pour les premiers et 109,75 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés.

- **Pour le personnel pédagogique**

➔ **Juillet : 1 séjour de 19 jours pour 60 enfants âgés de 6 à 11 ans (du 06/07/2026 au 24/07/2026)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	76.20	29
Adjoint de direction pédagogique	1	67.83	29
Assistant sanitaire	1	55.32	26
Animateurs*	9	50.09	26
Animateur spécifique (Brevet d'État et autres)	1	55.32	29

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

**Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé selon les besoins.*

➔ **Août : 1 séjour de 19 jours pour 50 enfants âgés de 6 à 10 ans et 38 jeunes de 11 à 13 ans (du 03/08/2026 au 21/08/2026)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	2	76.20	29
Adjoint de direction pédagogique	2	67.83	29
Assistant sanitaire	2	55.32	26
Animateurs *	13	50.09	26
Animateur spécifique (Brevet d'État et autres)	2	55.32	29

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

**Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé selon les besoins.*

- **Pour l'accueil des groupes extérieurs : classes transplantées/accueils de groupes extérieurs**

Le centre de montagne d'Allevard accueille sur demandes, à des périodes différentes de l'année, des groupes extérieurs tels que des collèges, des lycées, des associations, des IME, des clubs sportifs, des organismes de formation...

Nous avons donc, selon les groupes, besoin de faire appel à du personnel saisonnier.

Les besoins ci-dessous tiennent compte de la capacité maximum du site, soit 180 mineurs accueillis. Les recrutements s'adapteront en fonction du nombre de personnes réellement présentes et des demandes des groupes sur la période d'avril à décembre 2026.

- **Pour le personnel technique**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	109.75	Du 04/05/2026 au 31/12/2026

Cette rémunération brute journalière suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

- 1 second de cuisine
- 2 postes d'aide cuisine
- 9 postes service/ménage
- 1 plongeur

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 366). Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 96,26 € bruts pour les premiers et 109,75 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés.

- **Responsable des activités – coordinateur pédagogique**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Coordinateur pédagogique	1	77.24	Du 01/09/2026 au 31/08/2027

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

2- SÉJOURS SAINT-BRIS-LE-VINEUX

→ Juillet : 1 séjour de 10 jours – 48 enfants âgés de 4 à 7 ans (du 15/07/2026 au 24/07/2026)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière En €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (Préparation, férié, bilans)
Directeur	1	76.20	25
Adjoint de direction pédagogique	1	55.32	22
Adjoint de direction Économe	1	55.32	22
Animateurs*	8	50.09	18
Animateur spécialisé (Poney/Surveillant de Baignade/Assistant Sanitaire)	3	55.32	20
Cuisinier	1	109.75	18
Aide de cuisine	1	96.26	18
Lingère	2	96.26	18
Personnel de service	6	96.26	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

**Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé selon les besoins.*

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (Préparation, férié, bilans)
Directeur	1	76.20	25
Adjoint de direction pédagogique	1	55.32	22
Adjoint de direction Économe	1	55.32	22
Animateur*	8	50.09	18
Animateur spécialisé (Poney, Surveillant de Baignade, Assistant Sanitaire)	3	55.32	20
Cuisinier	1	109.75	18
Aide de cuisine	1	96.26	18
Lingères	2	96.26	18
Personnel de service	6	96.26	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé selon les besoins.

- **Personnel polyvalent de juillet à décembre 2026**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire hebdomadaire maximum	Nb de jours max de fonctionnement par poste
Agent polyvalent	1	12.02	48h	184 jours de juillet à décembre 2026

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

3- ESPACES RESSOURCES : préparation technique et logistique des séjours de vacances et des accueils de loisirs

Préparation montage/démontage des séjours, livraison et transfert du matériel de plein air dans les accueils de loisirs et séjours de vacances, nettoyage/rangement et inventaire du matériel à la fin de la saison.

- **Juillet à décembre : un poste d'agent polyvalent (technique et logistique) – en attente du recrutement du coordinateur technique et logistique suite au départ en retraite un agent**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire hebdomadaire maximum	Nb de jours max de fonctionnement par poste
Agent polyvalent	1	12.02	48h	184 jours de juillet à décembre 2026

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

- **Juin à décembre : soutiens Espace Ressources logistique (fonctionnement de l'espace, préparation estivale St-Bris et ALSH, montage/démontage investissements)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours max de fonctionnement par poste
Agent polyvalent	2	12.02	48h	218 jours de juin à décembre 2026

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

- **Juin à juillet (montage Mouroux, livraison matériel plein air)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours max de fonctionnement par poste
Agent polyvalent	7	12.02	48h	14 jours de juin à juillet 2026

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

- **Juillet (transfert matériel plein-air ALSH)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours max de fonctionnement par poste
Agent polyvalent	4	12.02	48h	2 jours

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

- **Août à septembre (retour matériel plein-air, démontage Mouroux, rangement)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste
Agent polyvalent	6	12.02	48h	15 jours d'août à septembre 2026

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

- **Juin-Octobre (montage/démontage St-Bris, rangement)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste
Agent polyvalent	1	12.02	48h	2 jours entre avril et juin 2026
Agent polyvalent	1	12.02	48h	2 jours entre octobre et décembre 2026

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

- **Fonctionnement des séjours à MOUROUX**

Juillet 2026 – (20 jours)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire Maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste
Directeur	1	14.17	48h	26	Du 29/06/2026 Au 02/08/2026	8
Animateurs (diplômés)	2	13.08	48h	26	Du 29/06/2026 Au 02/08/2026	5
Personnel technique polyvalent	4	12.02	48h	26	Du 29/06/2026 Au 02/08/2026	5

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Août 2026 - (20 jours)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire Maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste
Directeur	1	14.17	48h	26	Du 29/06/2026 Au 31/08/2026	9
Animateurs (diplômés)	2	13.08	48h	26	Du 29/06/2026 Au 31/08/2026	6
Personnel technique polyvalent	4	12.02	48h	26	Du 29/06/2026 Au 31/08/2026	6

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

SOUTIEN A LA COORDINATION DES SÉJOURS DE VACANCES

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire hebdomadaire maximum	Nb de jours de fonctionnement par poste
Coordination des séjours de vacances	1	14.17	48h	65 jours max de mi-juin à mi-septembre 2026

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération pour la création d'un poste d'adjointe avec le passage à 21 adjoints. Je mets aux voix la délibération. Pardon, Monsieur Noel, je vous en prie, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, je ne reviendrai pas sur notre opposition déjà formulée au premier conseil sur cette cohorte d'adjoints. Nous l'avons déjà dit lors du précédent conseil, nous avons demandé un adjoint à la lutte contre l'islamophobie et tous les racismes, sans jamais de réponse. Nous aurions préféré un adjoint donc sur cette mission antiraciste, ou alors un adjoint, par exemple, chargé au foyer de la Ville, aux cantines de ces foyers et à leurs espaces communs. Là-dessus, nous avons demandé, je l'ai déjà dit, mais je le répète, à ce que le délégué du foyer Branly et son comité de soutien soient invités pour intervenir à ce conseil. Vous avez dit que ça a été le cas par une rencontre, mais ce n'est pas le conseil municipal, c'est différent. Donc je redis qu'il y a une nécessité de faire venir les délégués du foyer Branly et son comité de soutien dans cette enceinte. Nous avons aussi porté un vœu qui a été refusé pour la sauvegarde du foyer Branly, de sa cantine et de ses espaces communs. Vous l'avez refusé, donc je vais lire en fait le vœu ici parce qu'il n'est pas acceptable... Non, mais Monsieur Bessac, ce n'est pas possible que pendant tout ce mandat on ne puisse pas déposer des vœux et les faire examiner par ce conseil. C'est une méthode qui n'est pas possible en fait. Ça ne va pas durer comme ça pendant 7 ans. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous invite à vous rapprocher de la conférence des présidents et par ailleurs, vos demandes nombreuses sont bien notées. Vous accorderez à la majorité le droit de ne pas dire oui à toutes les demandes de l'opposition. Nous ne sommes pas au service des minorités, nous sommes au service des Montreuilloises et des Montreuillois. Je mets aux voix la création du poste d'adjoint. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité 45 voix pour

8 voix contre : Cheikh MAMADOU SY, Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

2 abstentions : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT

Décide

Article 1 : Crée un poste d'adjoint(e) supplémentaire.

Article 2 : Constate que le nombre d'adjointes et d'adjoints est de 21.

DEL20260415_22 : Élection d'un(e) adjoint(e) au maire

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à l'élection de l'adjointe au maire. Nous sommes donc, conformément à l'article L2122-7-2 et 2122-7 du CGCT, au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Je vous propose de désigner deux assesseurs chargés du dépouillement des bulletins de vote et du bon déroulement de l'élection du scrutin. Cher Olivier Charles, je vous propose d'être l'un de nos assesseurs. Et pour finir complètement la série des assesseurs, Madame Alice Bosler d'en être la deuxième. La candidate de la majorité est Catherine Dehay. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Monsieur Noel ? »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Non, je ne suis pas candidat. Je dis deux mots par rapport à ce que vous avez dit à l'instant pour me répondre sur le foyer Branly. Je demande à ce que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et non, Monsieur Bessac, vous ne répondez pas à nos demandes. Vous n'avez répondu à aucune de nos demandes depuis le précédent conseil municipal, donc vous devez respecter les droits de l'opposition. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bien sûr, je le comprends bien. Vous devez également respecter les droits de la majorité à fixer son ordre du jour. Et s'agissant des politiques publiques, je vous ai indiqué que Claire Rabès, mon adjointe chargée des relations avec les populations migrantes a déjà rencontré l'ensemble des délégués des différents foyers de notre Ville. Je passe maintenant à l'organisation formelle de l'élection de l'adjointe au maire, s'il n'y a pas d'autres candidats, conformément à la loi, nous allons procéder au vote. Je vais demander à l'administration de bien vouloir présenter l'urne devant les élus et, à la suite

de ce début de vote, poursuivre l'examen des délibérations, donc le scrutin est ouvert. Je crois que c'est à moi de voter en premier. Merci beaucoup.

Déroulement du vote et reprise de l'ordre du jour à la délibération DEL20260415_24 .

commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (CDSP)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la fixation des conditions de dépôt des listes de candidats à la CDSP. Cette délibération donc fixe les conditions de dépôt des listes pour le vote qui aura lieu lors des délibérations 33 et 34 à l'ordre du jour. Pas de remarque, je suppose, sur ce point ? Monsieur Mbarki, vous avez appuyé par erreur, je suppose, sur votre micro. Très bien, je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Fixe les conditions de dépôt des listes de candidat à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et à l'élection des membres de la commission de délégation de service public comme suit :

- Les listes peuvent être déposées, pour chacun des scrutins correspondant à cette liste, jusqu'à l'ouverture du débat précédant l'élection des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public ;
- Les listes devront être déposées en main propre auprès du service juridique et des assemblées durant la séance du conseil municipal du 15 avril 2026, ou avant à l'adresse suivante : assemblees@montreuil.fr ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- Chaque candidat suppléant devra être affecté à un candidat titulaire conformément à la règle selon laquelle les suppléants n'ont vocation qu'à remplacer un titulaire uniquement ;
- À moins qu'une seule liste soit présentée, chaque liste de conseillers soumise au vote des électeurs ne peut déposer qu'une seule liste parmi ses conseillers ;
- Si une seule liste est présentée, elle doit permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

DEL20260415_25 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Groupement d'intérêt public Maximilien

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Désignation des représentants du conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public Maximilien. Je vous propose de procéder au scrutin public sur le 2121-21 du CGCT. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. Je vous rappelle que si une seule candidature est déposée, celle-ci prend effet immédiatement sans qu'il soit procédé au vote. Les candidats de la majorité sont les suivants Monsieur Le Chequer, titulaire, et Monsieur Mathieu Quittre, suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui, Monsieur Bernard, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Excusez-moi, Monsieur. En fait, au moment de discuter des modalités du vote et au moment de récupérer notamment l'enveloppe de la personne dont j'ai le pouvoir, j'ai malheureusement manqué une prise de parole sur la délibération relative aux indemnités des élus. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Non, vous ne l'avez pas passé, ne vous inquiétez pas, on ne l'a pas passé encore. En fait, on vote le vote de l'adjoint, une fois l'adjoint désigné, on peut procéder à la 23. C'est pour ça, j'aurais dû l'expliquer. Vous avez tout à fait raison. C'est pour ça qu'on est passé à la 24. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Vous aurez bien l'occasion de vous exprimer sur la délibération, sur les indemnités. Pas d'autres candidats sur la 25 ? Très bien. Monsieur Le Chequer et Monsieur Quittre sont donc réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein du GIP Maximilien.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Gaylord LE CHÉQUER en tant que représentant titulaire de la ville de Montreuil au groupement d'intérêt public Maximilien ;
- M. Mathieu QUITTRE en tant que suppléant ;

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne M. Gaylord LE CHÉQUER représentant titulaire et M. Mathieu QUITTRE représentant suppléant, du conseil municipal au sein du GIP Maximilien, avec effet immédiat.

DEL20260415_26 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la 26, avec les désignations de représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux, je demande le scrutin public. Même vote ? On m'indique que oui, merci beaucoup. S'agissant des candidats, les candidats proposés sont Aurélien Bernicchia, Anissa Boumaza, François Mailloux, Arnaud Lozzi et Choukri Yonis et 5 membres des associations locales d'usagers de l'Indecosa CGT Montreuil, la Confédération nationale du logement, la Fédération des conseils de parents d'élèves et l'Association de Défense des Usagers de Transports en Commun Séquano-Dyonisien. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Merci beaucoup, ils sont réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Fixe à 10 le nombre de membres de la commission consultative des services publics locaux, dont 5 membres du conseil municipal et 5 membres représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Article 2 : Procède, au scrutin public, à la représentation proportionnelle, à l'élection des cinq représentants du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux.

Article 3 : Prend acte des candidatures de

- M. Aurélien BERNICCHIA ;
- Mme Anissa BOUMAZA ;
- M. François MAILLOUX ;
- M. Arnaud LOZZI ;
- Mme Choukri YONIS.

Article 4 : En conséquence, la commission consultative des services publics locaux est composée comme suit :

- M. Aurélien BERNICCHIA ;
- Mme Anissa BOUMAZA ;

- M. François MAILLOUX ;
- M. Arnaud LOZZI ;
- Mme Choukri YONIS.

Article 5 : Désigne les 5 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux suivants, représentés par leurs présidents ou représentants :

- UFC Que choisir ;
- Indecosa CGT Montreuil ;
- Confédération nationale du logement ;
- Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ;
- Association de Défense des Usagers des Transports en Commun Séquano-Dyonisien (ADUTEC).

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire à saisir cette commission pour avis sur les projets énumérés par l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.

DEL20260415_27 : Désignation des contribuables au sein de la commission communale des impôts directs

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 27 pour la commission communale des impôts directs. Je vous propose de constituer la commission communale des impôts directs telle qu'elle est proposée sur la liste qui vous a été remise sur table. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la liste ci-dessous de 32 contribuables (comprenant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants), parmi lesquels le directeur des services fiscaux choisira 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants :

16 contribuables titulaires	16 contribuables suppléants
Olivier STERN	Aurélien BERNICCHIA
Mathieu GOMIS	Danielle CRÉACHEADEC
Olivier CHARLES	Samia BENI KHLEF
Amir ROUIBI	Méline LE GOURRIÉREC
Alice BOSLER	Djamal LEGHMIZI
Evelyne VENDER HEIM	Daniel PESIER
Jeanne NEGRE	Michel KRAWCZYK
Carmen AHUMADA MILET	Alexis CHMELEFF
Frédéric COYERE	Marc DEGER
Max-Ruben GONZALEZ	Ourouk JAWAD
François MAILLOUX	Lara DEGER
Nathalie LANA	Loline BERTIN
Vinciane ELBARAHWY	Luc DI GALLO
Pascale CHAUBARD-BEDREDDINE	Kaelig CHAPOTIN-CHAUBARD
Vincent MULLER	Lucas MICHEL
Tom BERNARD	Sayna SHAHRYARI

Article 2 : Autorise le maire, ou son représentant délégué à transmettre la liste précitée au directeur départemental des finances publiques.

DEL20260415_28 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au Comité Stratégique de la société des grands projets

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Désignation sur le Comité Stratégique de la société des grands projets. Scrutin public, on m'indique que oui, merci beaucoup. Les candidats de la majorité sont Monsieur Le Chequer et Monsieur Quittre. Pas de demande d'intervention ? Pas de candidat ? Ils sont réputés élus. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité stratégique de la Société des grands projets.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- M. Gaylord LE CHEQUER, titulaire
- M. Mathieu QUITTRE, suppléant

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne M. Gaylord LE CHEQUER, représentant titulaire, M. Mathieu QUITTRE, représentant suppléant du conseil municipal au sein du comité stratégique de la Société des grands projets, avec effet immédiat.

DEL20260415_29 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Société d'économie mixte locale (SEML) Résilience et Innovation

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 29, je demande le scrutin public. Même vote ? Merci beaucoup. Les candidats de la majorité pour la SEML sont Monsieur Mbarki, Madame Bosler, Monsieur Le Chequer et Madame Lana. Et Monsieur Le Chequer pour le représentant à l'Assemblée générale des actionnaires. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Il n'y en a pas. Ils sont donc réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration de la SEML « Résilience et Innovation ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

Pour le représentant à l'assemblée générale des actionnaires : M. Gaylord LE CHEQUER

Pour les représentants au conseil d'administration :

- M. Amin MBARKI,
- Mme Alice BOSLER,
- M. Gaylord LE CHEQUER,
- Mme Nathalie LANA.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, M. Gaylord LE CHEQUER est désigné comme représentant à l'assemblée générale des actionnaires et M. Amin MBARKI, Mme Alice BOSLER, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Nathalie LANA, sont désignés comme représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale « Résilience et Innovation », avec effet immédiat.

Article 4 : Autorise les mandataires ci-dessus à désigner M. Gaylord LE CHEQUER pour assurer la présidence du conseil d'administration de la SEML dans le cas où le conseil d'administration désignerait la ville de Montreuil à cette fonction.

Article 5 : Autorise ses mandataires siégeant au conseil d'administration de la SEML à voter favorablement toute résolution qui leur serait soumise en vue d'adopter les décisions résultant de la présente délibération et à signer tout acte en résultant.

DEL20260415_30 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société publique locale Résilience et Innovation

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour les désignations des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'assemblée générale de la société publique locale, Résilience et Innovation. Scrutin public ? On m'indique que oui. Merci beaucoup. Nous passons aux candidats de la majorité pour la SPL, le conseil d'administration, Monsieur Clauzade, Quittre, Lana, Le Chequer et Madame Nohan. Représentant l'assemblée générale des actionnaires, Monsieur Le Chequer. Pas de demande d'intervention, pas de candidature. Ils sont donc réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration de la société publique locale « Résilience et Innovation ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

Pour le représentant à l'assemblée générale des actionnaires : M. Gaylord LE CHEQUER

Pour les cinq représentants au conseil d'administration :

- M. Matthieu CLAUZADE
- M. Mathieu QUITTRE
- Mme Nathalie LANA
- M. Gaylord LE CHEQUER
- Mme Emeline NOHAN

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, M. Gaylord LE CHEQUER est désigné comme représentant à l'assemblée générale des actionnaires. M. Matthieu CLAUZADE/ M. Mathieu QUITTRE/ Mme Nathalie LANA/ M. Gaylord LE CHEQUER/ Mme Emeline NOHAN sont désignés comme représentants au conseil d'administration de la société publique locale « Résilience et Innovation », avec effet immédiat.

Article 4 : Autorise les mandataires ci-dessus à désigner M. Gaylord LE CHEQUER à assurer la présidence du conseil d'administration de la société publique locale « Résilience et Innovation », dans le cas où le conseil d'administration désignerait la ville de Montreuil à cette fonction.

Article 5 : Autorise ses mandataires siégeant au conseil d'administration de la société publique locale « Résilience et Innovation », à voter favorablement toute résolution qui leur serait soumise en vue d'adopter les décisions résultant de la présente délibération et à signer tous actes en résultant.

DEL20260415_31 : Désignation des délégués du conseil municipal au sein du comité syndical du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 31 pour le SIGEIF, je demande le scrutin public ? Merci beaucoup. Candidats de la majorité, Di Gallo et Discour. Pas d'autres candidats ? Réputés élus, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Luc DI GALLO en tant que délégué titulaire du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.
- M. Matthieu DISCOUR que délégué suppléant du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, M. Luc DI GALLO est désigné en qualité de délégué titulaire du conseil municipal, au sein du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France. M. Matthieu DISCOUR est désigné en qualité de délégué suppléant du conseil municipal, au sein du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, avec effet immédiat.

DEL20260415_32 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 32, je demande le scrutin public ? Merci beaucoup. Candidats de la majorité, Monsieur Aurélien Bernicchia et Monsieur Arnaud Lozzi. Pas d'autres candidats ? Réputés élus, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du conseil municipal au sein du comité syndical du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Aurélien BERNICCHIA en tant que délégué titulaire du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.
- M. Arnaud LOZZI en tant que délégué suppléant du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, sont désignés pour représenter la commune, avec effet immédiat, au comité syndical du Sipperec :

- M. Aurélien BERNICCHIA en qualité de délégué titulaire du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.
- M. Arnaud LOZZI en qualité de délégué suppléant du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.

DEL20260415_33 : Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Élection des membres de la commission d'appel d'offres, je demande le scrutin public. On m'indique que oui, merci beaucoup. Conformément au 2121-21 du CGCT, les candidats à la majorité sont les suivants, Monsieur Mbarki, Discour, Madame Lana, Madame Attia, Madame Nohan, Madame Rabès, Monsieur Fourel, Monsieur Madaule, Madame Créacheadec et Monsieur Guillot en qualité de suppléant. Pas d'autres candidatures ? Réputés élus, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Amin MBARKI, titulaire,
- M. Matthieu DISCOUR, titulaire,
- Mme Nathalie LANA, titulaire,
- Mme Dominique ATTIA, titulaire,
- Mme Emeline NOHAN, titulaire,
- Mme Claire RABÈS, suppléante
- M. Christophe FOUREL, suppléant,
- M. Olivier MADAULE, suppléant,
- Mme Danièle CRÉACHEADEC, suppléante
- M. Julien GUILLOT, suppléant

Article 3 : En conséquence, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

Membres titulaires :

- M. Amin MBARKI, titulaire,
- M. Matthieu DISCOUR, titulaire,
- Mme Nathalie LANA, titulaire,
- Mme Dominique ATTIA, titulaire,
- Mme Emeline NOHAN, titulaire,

Membres suppléants :

- Mme Claire RABÈS, suppléante
- M. Christophe FOUREL, suppléant,
- M. Olivier MADAULE, suppléant,
- Mme Danièle CRÉACHEADEC, suppléante
- M. Julien GUILLOT, suppléant

Article 4 : Dit que la commission d'appel d'offres est permanente tout au long du mandat municipal.

DEL20260415_34 : Élections des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 34, la commission de délégation du service public. Je vous propose de procéder au scrutin public. Merci beaucoup. Les candidats Stern, Bosler, Madaule, Créacheadec, Noel, ainsi qu'en suppléant Roinel, Brard, Lana, Attia et Benamar. Pas d'autres candidats ? Merci beaucoup. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Olivier STERN, titulaire,
- Mme Alice BOSLER, titulaire,
- M. Olivier MADAULE, titulaire,
- Mme Danièle CRÉACHEADEC, titulaire,
- M. Sylvain NOEL, titulaire,
- Mme Élise ROINEL, suppléante,
- Mme Manon BRARD, suppléante,
- Mme Nathalie LANA, suppléante,
- Mme Dominique ATTIA, suppléante,

- Mme Mouna BENAMAR, suppléante.

Article 3 : En conséquence, la commission de délégation de service public est composée comme suit :

Membres titulaires :

- M. Olivier STERN, titulaire,
- Mme Alice BOSLER, titulaire,
- M. Olivier MADAULE, titulaire,
- Mme Danièle CRÉACHEADEC, titulaire,
- M. Sylvain NOEL, titulaire,

Membres suppléants :

- Mme Élise ROINEL, suppléante,
- Mme Manon BRARD, suppléante,
- Mme Nathalie LANA, suppléante,
- Mme Dominique ATTIA, suppléante,
- Mme Mouna BENAMAR, suppléante.

Article 4 : Dit que la commission de délégation de service public est permanente sur l'ensemble des procédures de délégations qui interviendront en cours de mandat municipal.

DEL20260415_35 : Désignation des représentants du conseil municipal auprès de l'agence locale de l'énergie et du climat – Maîtrisez votre énergie (ALEC-MVE)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 35. Je demande le scrutin public. On m'indique que oui, merci beaucoup. Candidats de la majorité, Di Gallo et Discour, suppléant. Pas d'autres candidats ? Réputés élus, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'association Maîtrisez votre énergie (ALEC-MVE).

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Luc DI GALLO, représentant titulaire du conseil municipal au sein de l'association Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE).
- M. Matthieu DISCOUR, représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'association Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE).

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne M. Luc DI GALLO, représentant titulaire et M. Matthieu DISCOUR, représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'association Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE).

DEL20260415_36 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'Agence métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Désignation AGEMOB, scrutin public ? On m'indique que oui, merci beaucoup. Candidat de la majorité, Stern, titulaire, Le Chequer, suppléant. Pas d'autre candidat ? Réputés élus, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'Agence métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB).

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Olivier STERN, en tant que représentante titulaire,
- M. Gaylord LE CHEQUER, en tant que représentant suppléant.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne M. Olivier STERN, représentant titulaire du conseil municipal et M. Gaylord LE CHEQUER, représentant suppléant, à l'Agence métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB) avec effet immédiat.

DEL20260415_37 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« RCDP, scrutin public. On m'indique que oui, pardon, Madame Benamar, sur le scrutin public ou sur la candidature ? Sur la candidature. Pardon, donc le scrutin public est validé. Le candidat de la majorité est Monsieur Ndiack Lakh. Madame Benamar ? »

Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« Vous n'avez pas compris, je souhaiterais m'expliquer sur la 37. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Très bien. Et donc c'est un débat de candidature. Est-ce que vous souhaitez être candidat sur la représentation ? »

Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« Est-ce que je peux m'exprimer sans l'être ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous en prie, dans la limite du temps disponible. »

Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« Très bien. Alors, sur la question de la Palestine. La question anticoloniale en Palestine, elle est beaucoup de choses, mais elle n'est pas complexe et c'est une histoire coloniale que la France connaît très bien. Aujourd'hui, vous nommez un représentant au réseau de coopération décentralisée pour la Palestine et ce représentant aura la responsabilité d'être combatif et d'assumer une certaine posture dans cette institution. Un début d'offensive sur notre liberté d'expression a été instigué par la sioniste extrémiste Caroline Yadan, qui a fait la proposition d'une loi extrêmement problématique qui viserait à interdire la critique de l'État d'Israël et plus profondément de l'antisionisme. Une loi que 5 membres du Parti socialiste ont signée, à savoir François Hollande et Jérôme Guedj. D'ailleurs, le PS a vite retourné sa veste et a décidé de voter contre cette loi, la loi Yadan. Mais bon, les retournements de veste et le PS, c'est une très longue histoire qui n'en finit pas. Ce matin même, le Front national et les macronistes ont décidé de ne pas débattre sur cette pétition et sur cette mobilisation qui a rassemblé plus de 700 000 signatures. L'antisionisme, ce n'est pas l'antisémitisme, et je considère à titre personnel qu'il est même un humanisme pour le peuple palestinien, pour les peuples arabes de la région et pour tous les Juifs du monde entier, qu'Israël met constamment en danger sur les territoires occupés de Palestine. Et qu'il voudrait nous faire croire que tout acte contre le fascisme israélien serait de l'antisémitisme. Le génocide en cours est insupportable et Montreuil doit prendre sa part, étendre un drapeau et le retirer aussitôt qu'on nous le demande, ce n'est pas être combatif. La souffrance actuelle du peuple palestinien, elle ne date pas du 7 octobre, mais au moins de 1948. L'anticolonialisme est un devoir et me concernant, un devoir que je dois à celles et ceux qui m'ont précédée. Aujourd'hui, la résilience du peuple palestinien nous oblige, mais elle nous inculque la lutte. Chaque jour, ils se battent par tous les moyens nécessaires pour faire reculer le colonialisme. Et c'est pour ça que je dis, de la mer au Jourdain, la Palestine vaincra comme l'Algérie a vaincu. C'est une position qui doit être incarnée par une Ville comme Montreuil, profondément de gauche, anticoloniale et anti-impérialiste. Je conclus en disant que notre liberté sera incomplète tant que celle du peuple palestinien ne sera pas complète. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Le candidat de la majorité, Monsieur Ndiack Lakh. Pas d'autres candidats ? Il est donc réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP).

Article 2 : Prend acte des candidatures de :
– M. Ndiack LAKH

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne M. Ndiack LAKH, représentant du conseil municipal au sein du réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP), avec effet immédiat.

DEL20260415_38 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la mission intercommunale pour l'emploi des jeunes (MIEJ)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 38 pour la désignation des représentations du Conseil municipal au sein de la MIEJ. Je demande le scrutin public. Merci beaucoup. Les candidats à la majorité sont Monsieur Clauzade, Fourel. Pardonnez-moi une seconde. Pardon. Petite question d'ordre technique, je retire pour le moment l'examen de la 38, une fois que j'aurai les réponses de l'administration. Nous étions en scrutin public et les candidats à la majorité sont les suivants Clauzade, Fourel, Keita et Deger. Pas d'autres candidats ? Ils sont réputés élus. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation de quatre représentants du conseil municipal au sein de la mission intercommunale pour l'emploi des jeunes.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Matthieu CLAUZADE
- M. Christophe FOUREL
- Mme Djeneba KEITA
- Mme Lara DEGER

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne :

- M. Matthieu CLAUZADE
- M. Christophe FOUREL
- Mme Djeneba KEITA
- Mme Lara DEGER

représentants du conseil municipal au sein de la mission intercommunale pour l'emploi des jeunes, avec effet immédiat.

DEL20260415_39 : Désignation de représentants du conseil municipal au sein de l'association « Régie de quartier de Montreuil »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 39 désignations pour la régie de quartier de Montreuil, je demande le scrutin public. Merci beaucoup. Les candidats de la majorité sont Zohra Safi, Christophe Fourel, Djeneba Keita et Quentin Corzani. Pas d'autres candidats ? Ils sont réputés élus. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation de quatre représentant(e)s du conseil municipal au sein de l'association « Régie de quartier de Montreuil ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- Mme Zohra SAFI
- M. Christophe FOUREL
- Mme Djeneba KEITA
- M. Quentin CORZANI

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne :

- Mme Zohra SAFI
- M. Christophe FOUREL
- Mme Djeneba KEITA
- M. Quentin CORZANI

représentant(e)s du conseil municipal au sein de l'association « Régie de quartier de Montreuil », avec effet immédiat.

DEL20260415_40 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Comité des œuvres sociales (COS)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour le COS, je demande le scrutin public. Merci beaucoup. Le candidat de la majorité est Monsieur Madaule. Pas d'autres candidats ? Il est réputé élu. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du comité des œuvres sociales (COS).

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- M. Olivier MADAULE

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne M. Olivier MADAULE, représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du comité des œuvres sociales (COS), avec effet immédiat.

DEL20260415_41 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association Maison populaire

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 41. Sur la maison POP, je demande le scrutin public. Merci beaucoup. Candidat à la majorité, Safi, Galera, Deger et Lakh. Autres candidats ? Il n'y en a pas, ils sont donc réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation de 4 représentants du conseil municipal au sein de l'association « Maison populaire ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- Mme Zohra SAFI,
- M. Richard GALERA,
- Mme Lara DEGER,
- M. Ndiack LAKH.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne Mme Zohra SAFI, M. Richard GALERA, Mme Lara DEGER, M. Ndiack LAKH, représentant(e)s du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Maison populaire », avec effet immédiat.

DEL20260415_42 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires publiques

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 42. Pour les écoles maternelles, je propose le scrutin public. Merci. Les candidats proposés vous ont été déposés sur table. Pas d'autres candidats ? Ils sont donc réputés élus. Pardon, Sylvain Noel, c'est sur le ? »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Pardon, vous allez assez vite. Moi, je voulais intervenir sur la délibération numéro 42 concernant les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées. Avec explication de vote et présentation pour 2 min. Donc je profite de cette délibération pour parler de problématiques rencontrées par les parents d'élèves et enseignants dans les écoles de Montreuil.

Bon, déjà, je rappelle une vérité qui agace certains, mais je le rappelle encore, le dernier budget macroniste passé en force avec la validation du Parti socialiste a saccagé encore davantage l'école publique, avec plus de 4 000 postes d'enseignants supprimés, aucun statut pour les AESH, des fermetures de classes, et cetera, et cetera. Je le rappelle parce qu'en fait, c'est trop facile et surtout hypocrite de déplorer la casse de l'école publique quand on y contribue en fait. Donc, il faut rappeler cette vérité encore et encore. Des parents d'élèves, Monsieur Bessac, vous interpellent sur des sujets et vous ne répondez pas. Nous avons reçu des alertes et donc je me fais le porte-voix de certaines alertes. Nous avons reçu une alerte d'une parente d'élève, Madame Stéphanie Lemonnier. Elle nous dit qu'elle vous a alerté sur des faits de violence à l'école élémentaire Jean Jaurès sans jamais recevoir de réponse. Pourquoi ? Toujours concernant l'école élémentaire Jean Jaurès, des travaux ont été votés, nous alerte-t-elle. Ils devaient commencer l'été dernier, mais toujours rien. Pourquoi ? En 2021, les directeurs de deux écoles du groupe scolaire Jean Jaurès avaient demandé un classement en REP+. On les comprend, on les soutient, mais ce n'est toujours pas fait. Il faut soutenir cette demande et toutes les autres qui vont dans le même sens. Il faut se battre, il faut installer un rapport de force pour obtenir la satisfaction de cette demande.

En parlant de directeur, j'ai parlé à plusieurs d'entre eux lors de la dernière journée de mobilisation pour défendre l'éducation nationale, il y avait une assemblée générale à la bourse du travail, et certains d'entre eux m'ont dit leur inquiétude sur le sujet des transports. Je vous lis une demande d'une directrice. Elle cite : « pour les écoles éloignées de transport, il y avait soit des cars, soit un équivalent en tickets. Comment cela va se passer à présent ? » Elle poursuit : « nous avons la possibilité d'avoir des pass Easy, qui va les remplir ? » Je me fais ici son porte-voix. « Nous avons aussi eu des discussions avec des agents de service qui nous ont dit la très grande difficulté de leurs conditions de travail. »

Alors je termine sur deux choses, nous le redisons, Montreuil est une ville divisée et fracturée par vos politiques. Cela se voit aussi dans les écoles qui ne sont pas traitées à la même enseigne, entre le haut et le bas Montreuil. Par exemple, dans le haut Montreuil, les sorties scolaires sont bien plus difficiles à organiser, car ces quartiers sont enclavés politiquement. Un problème persiste, le manque de cars pour permettre ces sorties. Il faut agir pour renforcer les moyens du garage municipal. Son budget n'a augmenté que de 1 % depuis l'an dernier. Il faut aider les agents qui y travaillent et renforcer leurs moyens. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Sylvain Noel. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires publiques, au scrutin public.

Article 2 : Désigne les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires publiques, comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

Représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles des écoles maternelles et
élémentaires publiques

MATERNELLES	ELU-E-S
Anatole France	Haby Ka
Angela Davis	Claire RABES
Berthelot	Christophe FOUREL
Danton	Nathalie LANA
Diderot	Anissa BOUMAZA
Françoise Dolto	Manon BRARD
Guy Moquet	Olivier STERN
Henri Wallon	François MAILLOUX
Jules Ferry	Samia BENI KHLEF
Jean Jaurès	Méline LE GOURRIEREC
Joliot Curie	Elyes NEFZAOU
Paul Lafargue	Matthieu CLAUZADE
Louise Michel	Dominique ATTIA
Marceau	Danielle CREACHEADEC
Melies	Amir ROUBI
Nanteuil	Arnaud LOZZI
Madeleine et Louis Odru	Vinciane EL BARAHWY
Romain Rolland	Kadjidia DOUCOURE
Daniel Renoult	Djamal LEGHMIZI
Voltaire Heritier	Lara DEGER
Zéfirottes	Quentin CORZANI
MATERNELLES ISOLEES	
Anne Frank	Loline BERTIN
Casanova	Alice BOSLER
Grands Pêcheurs	Zohra SAFI
Jean Moulin	Halima MENHOUDJ
Picasso	Amin MBARKI
Rosenberg	Loline BERTIN

ELEMENTAIRES	ELU-E-S
Anatole France	Haby KA
Angela Davis	Claire RABES
Berthelot	Christophe FOUREL
Danton	Nathalie LANA
Diderot 1	Olivier MADAULE
Diderot 2	Anissa BOUMAZA
Estienne d'Orves	Olivier STERN
Paul Bert	Manon BRARD
Henri Wallon	François MAILLOUX
Jules Ferry 1	Luc DI GALLO
Jules Ferry 2	Samia BENI KHLEF
Jean Jaurès	Méline LE GOURRIEREC
Joliot Curie 1	Elyes NEFZAOU
Joliot Curie 2	Amir ROUBI

Paul Lafargue	Matthieu CLAUZADE
Louise Michel	Dominique ATTIA
Marceau	Danielle CREACHEADEC
Nanteuil	Arnaud LOZZI
Madeleine et Louis Odru	Vinciane EL BARAHWY
Romain Rolland	Kadjidia DOUCOURE
Daniel Renoult	Djamal LEGHMIZI
Voltaire Heritier	Lara DEGER
Hessel	Quentin CORZANI
Melies	Amir ROUIBI
ELEMENTAIRES ISOLEES	
Boissière	Richard GALERA
Fabien	Aurélien BERNICCHIA

DEL20260415_43 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration des établissements scolaires du 2nd degré

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration des établissements scolaires du 2nd degré. Je demande le scrutin public. Pas d'opposition ? Les candidats vous ont été déposés sur table. Ils sont réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein des conseils d'administration des établissements scolaires du 2nd degré listés ci-dessous.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

Établissement	Candidats
Collège Fabien	Élise ROINEL
Collège Politzer	Mathieu QUITTRE
Collège Oum kalthoum (anciennement Lenain de Tillemont) (SEGPA)	Mathieu GOMIS
Collège Jean Moulin (SEGPA)	Liliana HRISTACHE
Collège Marais de Villiers	François MAILLOUX
Collège Jean Jaurès	Julien GUILLOT
Collège Marcelin Berthelot	Tessa CHAUMILLON
Collège Paul Eluard	Olivier CHARLES
Collège Césaria Evora	Ndiack LAKH
Collège Solveig Anspach	Frédéric MOLOSSI
Lycée professionnel Eugénie Cotton	Matthieu DISCOUR
Lycée professionnel Condorcet	Tom BERNARD
Lycée technique Condorcet	Tom BERNARD
Lycée technique d'horticulture	Catherine DEHAY
Lycée Jean Jaurès	Emeline NOHAN
IUT	Mouna BENAMAR

Article 3 : Désigne les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration des établissements scolaires du 2nd degré, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Établissement	Représentants du conseil municipal
Collège Fabien	Élise ROINEL
Collège Politzer	Mathieu QUITTRE
Collège Oum kalthoum (anciennement Lenain de Tillemont) (SEGPA)	Mathieu GOMIS
Collège Jean Moulin (SEGPA)	Liliana HRISTACHE
Collège Marais de Villiers	François MAILLOUX
Collège Jean Jaurès	Julien GUILLOT
Collège Marcelin Berthelot	Tessa CHAUMILLON
Collège Paul Eluard	Olivier CHARLES
Collège Césaria Evora	Ndiack LAKH
Collège Solveig Anspach	Frédéric MOLOSSI
Lycée professionnel Eugénie Cotton	Mathieu DISCOUR
Lycée professionnel Condorcet	Tom BERNARD
Lycée technique Condorcet	Tom BERNARD
Lycée technique d'horticulture	Catherine DEHAY
Lycée Jean Jaurès	Emeline NOHAN
IUT	Mouna BENAMAR

DEL20260415_44 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 44 pour la Fédération nationale des centres de santé. Je demande le scrutin public. On m'indique que oui. Les candidats de la majorité sont Kaufmann et Labarthe. Ils sont donc réputés élus. Mesdames et Messieurs les conseillers, si parfois je vais un tout petit peu trop vite, n'hésitez pas à me demander de ralentir le rythme, pas de souci. Je vous passe la parole à l'un ou à l'autre des Bernard, dites-moi. On va dire Stéphane, vous êtes en premier sur ma liste. »

Intervention de Monsieur Stéphane BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Vous allez un peu vite, Monsieur Bessac, il y a quand même quelques petites choses à dire. Donc, sur la 44. Cette fédération nationale des centres de santé exerce deux fonctions principales, exercer un lobbying auprès des pouvoirs publics pour défendre le modèle des centres de santé, Ministère de la Santé et Caisse nationale d'assurance maladie et permettre la mise en réseau des responsables techniques des centres de santé sur des sujets comme l'informatisation, le dossier patient ou encore les partenariats. Au regard des difficultés accrues d'accès aux soins à Montreuil, nos centres municipaux de santé jouent un rôle primordial. Durant le mandat écologiste de Dominique Voynet, 2008-2014, le centre municipal de santé Tawhida Ben Cheik avait été ouvert en 2011 sur le quartier Bel-Air-Grands-Pêchers particulièrement dépourvu en offre de soins de proximité pour un investissement de 730 000 €. L'aboutissement de ce projet avait fortement mobilisé à l'époque les services municipaux, les acteurs de santé et les partenaires institutionnels comme la région Île-de-France. L'équipe actuelle a décidé de fermer ce CMS en 2020, ce qui constitue une régression en termes d'accès aux soins pour ce quartier prioritaire de la politique de la Ville. La situation ne s'y est pas améliorée et le diagnostic réalisé dans le cadre du contrat de Ville 2024-2030 confirme le sous-dimensionnement des équipements médicaux dans ce quartier. Nous avons donc des raisons de nous inquiéter du devenir des structures actuelles, notamment celui des centres municipaux de santé Léo Lagrange à La Boissière et Daniel Renoult au Montreuil-Morillon. C'est pourquoi alors, ... Madame Chaumillon est partie, mais il y a Madame Brard, donc ça tombe bien, pouvez-vous nous apporter, Madame Brard qui êtes élue à la santé avec Madame Chaumillon, des garanties sur la pérennisation des CMS existants durant votre mandat, ainsi que le maintien, voire le renforcement de leurs moyens de fonctionnement, notamment en termes d'effectifs ? Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Pour ce qui est des réponses, nous en resterons à l'objet des délibérations et donc l'objet de la délibération était une désignation. Monsieur Bernard Tom. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, donc beaucoup a été dit déjà sur, effectivement, l'offre de soins et l'aspect sinistré de certains quartiers, je ne reviendrai pas dessus, par mon collègue de l'autre groupe. Cela dit, voilà, moi, j'avais une interrogation sur la trajectoire de l'offre de soins publics, notamment par rapport aux centres de santé où on le sait, les personnels sont dans une situation de tension sociale assez forte aussi. Ce ne sont pas les secrétaires du centre de santé Savattero qui nous diront le contraire. Sur le précédent mandat, il s'était murmuré qu'il y avait carrément la fermeture du Centre Léo Lagrange qui était

dans les cartons. Beaucoup avaient été indignés, ça avait été abandonné. Enfin bref, il y a encore quand même pas mal d'inquiétudes. Lors de cette campagne, on nous a carrément annoncé de nouvelles infrastructures. Voilà, en fait, j'aimerais savoir du coup sur ces centres de santé ce qu'il en est en fait effectivement de la complémentarité, bon, ça rejoindra ce qui sera dit sur la CPTS, mais la complémentarité entre l'offre de soins de Ville et les libéraux et l'offre de médecins notamment publics ? Où est-ce qu'on en est sur l'emploi public dans les centres de santé ? Est-ce qu'on va avoir accès à une trajectoire ? Est-ce qu'on va nous présenter un plan ? Voilà, je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, même réponse qu'à votre collègue sur le fait qu'on est sur une désignation et s'agissant des nouveaux centres de santé, naturellement, vous serez invités. Nous aurons l'occasion d'échanger sur le sujet lors des décisions adéquates au conseil municipal. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein de la fédération nationale des centres de santé « FNCS ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Vincent KAUFMANN, en tant que titulaire,
- Mme Amandine LABARTHE, en tant que suppléant.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne M. Vincent KAUFMANN en qualité de représentant(e) titulaire et Mme Amandine LABARTHE en qualité de représentant(e) suppléant(e) du conseil municipal au sein de la fédération nationale des centres de santé « FNCS », avec effet immédiat.

DEL20260415_45 : Désignation des représentants de la Ville au sein de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération 45 qui concerne la désignation des représentants de la Ville au sein de la CPTS. Je demande le scrutin public. Merci beaucoup. Nous passons aux candidats de la majorité, Madame Delivré, Monsieur Kaufmann. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Monsieur Bernard, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Stéphane BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Écoutez, puisque je n'ai pas eu de réponse sur l'a 44, le groupe Osez ! la voie citoyenne votera contre la désignation à la Fédération nationale des centres de santé. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Pardon, je vous indique que ce n'est pas tant pour ne pas vous donner de réponse que pour donner des réponses qui sont à chaque fois articulées aux délibérations que nous votons. Nous sommes là sur des délibérations qui concernent les désignations dans des organismes extérieurs à la Ville. Nous ne pouvons pas balayer l'ensemble des politiques publiques à l'occasion de chaque délibération, mais je vous indique naturellement, Stéphane Bernard, que sur les sujets de politique publique, et notamment ce qui a été évoqué, nous aurons l'occasion dans les délibérations adéquates au cours des 7 années à venir d'avoir plusieurs examens qui concernent les questions que vous posez. Je mets aux voix, enfin, je ne mets pas aux voix du coup, puisqu'il n'y a pas d'autres candidats. Ils sont déclarés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation des représentants de la Ville au sein de l'association CPTS de Montreuil.

Article 2 : Prend acte, en qualité de représentants de la Ville, des candidatures de :

- Mme Oriane Delivré, directrice générale adjointe ville inclusive (solidarités, santé, citoyenneté, jeunesse, intégration)
- M. Vincent Kaufmann, directeur de la santé.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de Mme Oriane Delivré et M. Vincent Kaufmann en qualité de représentants de la Ville au sein de l'association CPTS de Montreuil.

DEL20260415_46 : Désignation des délégués du conseil municipal au sein de l'Agence France Locale (AFL)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour l'Agence France Locale, je demande le scrutin public. On m'indique que oui, merci beaucoup. Les candidats de la majorité sont Discour et Mbarki. Pas d'autres candidats ? Ils sont donc réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal et son suppléant au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale – société territoriale, ainsi que d'un représentant au sein du conseil d'orientation de la société territoriale.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

Représentants à l'assemblée générale de l'Agence France Locale :

- M. Amin MBARKI, représentant titulaire,
- M. Matthieu DISCOUR, représentant suppléant.

Représentant au conseil d'orientation de la société territoriale :

- M. Amin MBARKI.

Article 3 : Désigne

En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne M. Amin MBARKI, représentant titulaire et M. Matthieu DISCOUR, représentant suppléant du conseil municipal à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – société territoriale et désigne M. Amin MBARKI, représentant au conseil d'orientation de la société territoriale, avec effet immédiat.

Article 4 : Autorise le représentant de la ville de Montreuil ou son suppléant ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

DEL20260415_47 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Foyer des anciens combattants et des victimes de guerre

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 47. La désignation des représentants du Conseil municipal au sein du foyer des anciens combattants et des victimes de guerre. Scrutin public, pas d'opposition ? Je vous remercie. Candidats pour la majorité en titulaire, Madame Le Gourrirec, en suppléant, Monsieur Coskun. Pas d'autres candidats ? Ils sont donc réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation de deux représentants du conseil municipal au sein de l'association « Foyer montreuillois des anciens combattants et victimes de guerre ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- Mme Méline LE GOURRIÉREC, titulaire
- M. Taylan COSKUN, suppléant

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, désigne Mme Méline LE GOURRIÉREC représentante titulaire et M. Taylan COSKUN, représentant suppléant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Foyer montreuillois des anciens combattants et victimes de guerre », avec effet immédiat.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je demande à la majorité de présenter le vœu contre le racisme. Je pense qu'il s'agit d'une présentation de Monsieur François Mailloux. »

Intervention de Monsieur François Mailloux – conseiller municipal délégué à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et à la promotion de la culture de paix

« Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois. C'est ma première prise de parole comme conseiller municipal délégué à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie et à la promotion de la culture de paix. J'ai souhaité dès aujourd'hui donner un sens à ce mandat. Cet après-midi, j'ai reçu Monsieur Labe Lapacas et Monsieur Jean-Silvio Karembeu, représentants du mouvement des Kanaks en France. C'est une volonté de ma part de commencer ainsi pour marquer notre solidarité avec la lutte du peuple kanak pour l'accès à la souveraineté pleine et entière inscrite dans le processus de décolonisation engagé en 1998. C'est aussi parce que nous avons beaucoup à apprendre de ce peuple qui se bat depuis 1853 contre la colonisation française, contre les spoliations, les violences et contre la marginalisation démographique, sociale et politique. Je veux ici m'inspirer d'un principe central de la culture politique kanake, la recherche du consensus.

Là où d'autres modèles reposent sur l'affrontement, cette approche vise à ouvrir un échange dans un esprit d'écoute et de construction commune pour faire émerger une parole partagée plutôt que la victoire d'un camp sur un autre. C'est cette méthode que nous avons voulu mettre en œuvre pour construire le vœu que nous présentons aujourd'hui, en finir avec les politiques de haine, de discrimination et de racisme et pour une République sociale et inclusive. Car ce vœu s'inscrit dans un contexte préoccupant. La campagne médiatique d'une violence inacceptable visant des élus comme Bally Bagayoko, nouveau maire de Saint-Denis Pierrefitte, constitue une attaque directe contre leur dignité, mais aussi contre le renouvellement démocratique issu de nos villes. Ces propos racistes et ces tentatives de déshumanisation ne sont pas des faits isolés. Plusieurs élus ici même pourraient en témoigner. Il participe d'un climat politique où le racisme est instrumentalisé pour diviser la société, désigner des boucs émissaires et affaiblir les solidarités. Ce climat nourrit une progression inquiétante de l'extrême droite dans notre pays.

Face à cela, notre responsabilité est claire : ne pas céder à la banalisation, ne pas laisser s'installer ces logiques de stigmatisation et affirmer au contraire une autre voie. Cette voie, c'est celle de l'égalité des droits, de la solidarité et d'une politique réellement sociale et inclusive. C'est aussi une exigence d'unité. C'est pourquoi nous avons souhaité que ce vœu puisse être porté collectivement, au-delà de nos différences, par les groupes du conseil municipal. Comme vous l'avez vu, il comporte 9 résolutions en cohérence avec l'engagement constant de la Ville de Montreuil contre les discriminations et le racisme. Cela s'inscrit notamment dans les actions déjà menées comme les permanences du MRAP (365 jours contre le racisme et l'antisémitisme) et dans les actions que je mènerai dans le cadre de ma délégation.

Nous invitons également les Montreuilloises et les Montreuillois à se mobiliser et à participer aux manifestations contre le racisme et les discriminations dans les prochaines semaines. Au-delà de ce vœu, je veux réaffirmer l'engagement de la municipalité à agir concrètement pour une société plus juste, plus égalitaire et plus apaisée. Et je souhaite que nous puissions, dans nos travaux, nous inspirer davantage de cette culture de l'écoute et du consensus qui permet de construire des réponses collectives à la hauteur des enjeux. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, François Mailloux. Claire Rabès, je vous passe la parole. »

Intervention de Madame Claire RABÈS – adjointe déléguée aux lieux d'accueil des populations migrantes, en charge du plan de rénovation des foyers

« Merci Monsieur le Maire. Merci pour ce vœu et à mon collègue de l'avoir présenté. Aujourd'hui, nous le savons, 1/4 de la population vivant en France est composée d'immigrés ou de personnes nées en France, d'au moins un parent immigré. Aussi, les parcours de vie ne se décrètent pas, ils se construisent pas à pas. Et c'est pourquoi aujourd'hui, je crois que nous pouvons toutes et tous être fiers de voir des maires issus de l'immigration et élus en France et particulièrement en Seine-Saint-Denis, territoire fort de son histoire et de sa diversité.

Ce soir, c'est donc bien sûr aux maires, victimes d'attaques racistes, à qui je souhaite apporter le soutien du groupe socialiste et de la majorité, bien entendu, aux côtés de mon collègue. Et je veux aussi m'adresser à l'ensemble des victimes de racisme. Ces attaques ne surgissent pas de nulle part. Avec ce lot de poncifs racistes, ce sont bien des imaginaires fortement ancrés qui s'expriment et qui se propagent. Le fantasme du séparatisme communautaire, le mythe d'une invasion d'Afrique du Nord et de l'Ouest. N'ayons pas peur de nommer les choses, surtout ici à Montreuil, pour mieux les dénoncer. Le déni est une forme de complicité et donc, nous le savons, le racisme n'est pas une opinion, mais un délit aux yeux de la loi et nous devons combattre ces attaques publiques et délibérées. Mais le vrai défi, c'est aussi ce que la loi ne voit pas, les discriminations du quotidien, pas toujours intentionnelles, mais bien réelles dans leurs effets et nous le savons les discriminations ethnoraciales ne sont pas réductibles aux inégalités sociales, elles s'y ajoutent. Les socialistes, je crois que vous ne me contredirez pas, ont un penchant pour l'universalisme en France qui est un bel idéal. Pour autant, nous en sommes bien conscients, il ne suffit pas de décréter l'égalité pour qu'elle prenne corps dans nos vies quotidiennes et nous savons qu'elle se construit par l'école, par le logement, par l'emploi, par l'accueil. Et c'est ce que nous faisons à Montreuil. Il s'agit bien d'un projet de société porté par des politiques concrètes. Et je crois qu'à l'heure où les extrémismes s'expriment fortement, notamment aux États-Unis où le président lui-même s'engage dans une bataille contre le droit du sol, il est important d'être particulièrement vigilant collectivement contre tous les discours de haine et de division. Et c'est pour ça quand en tant que Montreuilloises et Montreuillois, nous votons ce vœu avec fierté et conviction avec la majorité. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. »

Applaudissements

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Madame Benamar, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, sur ce texte qui, je suis sûre, part d'une bonne intention, il manque beaucoup d'éléments. Déjà, on avait proposé des amendements qui ont tous été refusés pour une raison qu'on ignore. On avait demandé un soutien effectivement à Bally Bagayoko, victime de négrophobie, mais on avait aussi demandé un soutien à Rima Hassan qui, elle, est victime de haine anti-palestinienne. Ça a été refusé. On avait aussi demandé de préciser que ce racisme, en fait, il est systémique et il concerne tous les habitants en France non blancs, musulmans ou perçus comme tels, à travers une cabale islamophobe qui ne fait que grandir et s'accélérer à chaque fois. Pareil, refusé.

On voulait dire aussi que le racisme, en fait, ça ne s'incarne pas qu'à travers des discours, mais à travers des actes comme l'expulsion des travailleurs sans-papiers, par exemple, le 20 novembre 2024 du Squat Gambetta. On avait demandé dans ses vœux la possibilité de créer un office municipal de lutte contre les discriminations. Pareil, pas possible de l'inscrire.

Pendant le conseil d'installation, j'avais parlé de la création d'un poste d'adjoint spécifique à ces questions-là sur l'antiracisme. Pas de création, rien du tout. Et en plus, pourquoi ne pas préciser que cette cabale raciste, elle commence quand Hanotin, Parti socialiste, toujours bon de le rappeler, avait dit que le vote de Bally Bagayoko c'était le narcotrafic ou les narcotrafiquants sous-entendant je ne sais trop quoi, parce que le racisme, c'est aussi des dog whistle, ce n'est pas toujours très direct. Et surtout, le racisme, ce n'est pas que des discours, c'est des actions très concrètes. Et c'est fâcheux de le dire aujourd'hui, Montreuil n'incarne absolument pas l'antiracisme aujourd'hui. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Merci beaucoup. Le vœu est adopté à la majorité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité 50 voix pour

5 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR

Fin du vote, reprise de l'ordre du jour à la délibération DEL20260415_22

DEL20260415_22 : Élection d'un(e) adjoint(e) au maire

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

Je procède à la proclamation des résultats de l'élection de la 21^e Adjointe au maire. Nombre de conseillers présents ou représentés, 55. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote, 0. Nombre de bulletins déposés dans l'urne, 55. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau, 7. Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau, 3.

Nombre de suffrages exprimés, 45. Ont obtenu Catherine Dehay, 45 voix. Madame Catherine Dehay ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, elle est déclarée adjointe au maire de Montreuil. Félicitations. »

Applaudissements

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« J'annonce que Catherine Dehay sera dès demain déléguée à l'environnement, à l'animal et à la nature en Ville, et je dois dire que je suis extrêmement heureux que nous ayons parmi nous, une femme d'une sensibilité telle qu'elle peut s'émouvoir de la condition de tous les êtres sensibles. Je l'ai vue émue de la condition de très nombreux êtres vivants et elle est pour nous toutes et tous précieuse dans son engagement quotidien au service de notre environnement, de notre planète et de tous les êtres sensibles de notre monde. Merci encore. Bravo pour ton engagement au service de Montreuil et des Montreuilloises et des Montreuillois. Bravo, Catherine. »

Applaudissements

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« J'annonce à présent les conseillers municipaux délégués dont les arrêtés ont été signés mardi dernier. Dominique Attia, déléguée à l'enfance, au périscolaire et aux droits de l'enfant. Danielle Créacheadec, déléguée à la petite enfance, à la parentalité et au handicap. Frédéric Molossi, délégué aux commerces et aux marchés. Olivier Stern, à la Ville cyclable et piétonne, au stationnement, au plan de circulation et au réseau bus. Olivier Charles, délégué aux sports. Mathieu Gomis travaillera avec Monsieur Charles sur la rénovation et la construction des nouveaux équipements sportifs. Matthieu Discour sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments. Djamel Leghmizi sur le plan de rénovation de la voirie et son adaptation aux conséquences du règlement climatique. Manon Brard à la santé environnementale et à la lutte contre les pollutions. Mathieu Quittre à la mobilisation pour les prolongements des lignes 1 et 9 du métro, du tramway et à la Ville numérique ainsi qu'à l'intelligence artificielle. Méline Le Gourriérec à la mémoire, aux anciens combattants. Lara Deger sur les sujets d'éducation populaire, Samia Beni Khlef sur la création et le développement des cafés du cœur. François Mailloux à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et la promotion de la culture de paix. Luc Di Gallo, l'économie circulaire, l'énergie publique verte et l'animation du réseau associatif des Murs à pêches. Et enfin Aurélien Bernicchia sur les relations usagers. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité

Décide

Article 1 : Procède à l'élection au scrutin secret d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) au maire, au 21^e rang.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 55

Candidat 1 : Catherine DEHAY

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 7

Nombre de suffrages exprimés : 45

La majorité absolue est de : 23

Article 2 : Déclare élue 21^e adjoint(e) au maire et immédiatement installée Mme Catherine DEHAY

Article 3 : Dit que le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons maintenant à la délibération 23 qui résulte du vote précédent. C'est pour ça que nous avons différé son examen en modification de la délibération du 21 mars 2026 sur donc les indemnités des élus. Stéphane Bernard, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Stéphane BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, merci. Donc, le budget municipal consacré à l'indemnisation des élus a représenté près de 1,3 million d'euros en 2025, auxquels il faut ajouter 210 000 € de frais de fonctionnement des groupes d'élus. Soit un total de 1,5 million d'euros et au budget primitif 2026, les frais de fonctionnement des groupes d'élus passent à 280 000 €. Dans une ville caractérisée par une forte précarité d'une partie de sa population, la rémunération des élus constitue donc un aspect sensible du fonctionnement de la démocratie locale. C'est pourquoi les délibérations 21, 22, 23 ne manquent pas de nous questionner. Le temps de la sobriété constatée lors de la séance d'installation de notre conseil municipal n'aura finalement duré que quelques semaines. Je ne vais pas tenter d'analyser les évolutions techniques des majorations, plafonds, cumul d'indemnités, mais je souhaite revenir sur deux points concernant le périmètre des délégations des élus. Tout d'abord, certaines justifications à l'appui de ces augmentations semblent peu crédibles. La charge de travail liée aux questions de santé est en réalité partagée entre deux élus. De même, la politique de coopération décentralisée apparaît un peu symbolique au regard des préoccupations quotidiennes d'une majorité des habitants. Et enfin, la question des transports et mobilités relève en partie d'opérateurs nationaux comme la RATP.

Deuxièmement, l'intitulé des délégations et leurs doublons interrogent également. Deux élus sont donc chargés de la santé, deux autres vont s'occuper des Murs à pêches, trois sont positionnés sur les transports et mobilités, deux sur les bâtiments publics et leur rénovation, deux sur le sport et la rénovation des équipements sportifs, deux sur l'enfance et la petite enfance, deux élus, enfin sur la citoyenneté et la relation aux usagers. Cela sans compter un troisième chargé de l'état civil. On peut donc craindre que cet enchevêtrement ne devienne rapidement une source de confusion à la fois pour les services municipaux, les habitants et les partenaires extérieurs. Cet organigramme ne nous semble pas avoir été conçu pour répondre de manière opérationnelle aux besoins des habitants, mais davantage pour satisfaire chaque groupe politique intégré à votre majorité municipale. C'est pourquoi notre groupe votera contre ce projet de délibération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Tom Bernard. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, collègues. Bon, écoutez, j'aurais préféré ne pas le faire, mais je vais encore devoir vous parler indemnités. Si les Montreuilloises et les Montreuillois savaient. Déjà, ils seront ravis d'apprendre que l'antiracisme, l'islamophobie ne méritent toujours pas une délégation d'adjoints de plein exercice, mais bon, au moins, on aura quelqu'un maintenant, un conseiller délégué, quelqu'un qui sera représentatif de ces sujets et qui aura vécu ces réalités dans sa chaire, bien sûr, à n'en pas douter. Alors bon, sur ces majorations d'indemnités, c'est littéralement la roue de la Fortune. Trop de choses à dire qui font tiquer, mais juste exemple, 1^{er} adjoint qui touche la même indemnité que le maire, quasiment 6 000 €. Explication en page 1183, il a beaucoup de travail et puis c'est expliqué par son placement dans le tableau, je cite, bon admettons, sauf que c'est contradictoire avec l'indemnité du 13^e adjoint, Monsieur Rouibi à la vie des quartiers, plus de 4 000 €. Pourquoi alors que c'est le 13^e ? Donc du coup on n'y comprend plus rien. Il paraîtrait que ce serait donc plus important que la vie associative ou la santé. Bref, mais donc du coup sur ces majorations à 93 %, en l'occurrence, là, on nous explique que c'est parce que la délégation porte sur l'ensemble de ces quartiers, parce que les autres élus ne sont pas tous évidemment élus de tout le territoire de la Ville, c'est bien connu. Bref, encore l'opacité qui flaire bon l'exil groupe par groupe, comme ça a été dit par mes collègues de l'autre groupe d'opposition dans le huis clos du cabinet du maire, nous voterons contre. Merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup aux deux orateurs de l'opposition. Et je rappelle effectivement, sur la base des propos de Stéphane Bernard, qu'une explication détaillée a été donnée dans le dossier de séance sur les différentes conditions qui amènent à une modulation des indemnités des différents élus. J'indique également que certains sujets que vous avez évoqués semblent relever de l'appréciation politique directe, c'est-à-dire l'importance ou pas accordée à la solidarité internationale. Il se trouve que pour ce qui concerne la Ville de Montreuil, nous considérons au long cours que la solidarité internationale doit faire partie de l'ADN de notre Ville.

Ainsi, sur les questions de mobilité, vous avez dit rapidement les différentes personnes qui sont en charge d'une partie des sujets de mobilité. Nous pensons pour notre part qu'il y a de grandes différences entre, d'un côté, travailler sur de grands projets de transport, de l'autre, travailler sur des sujets de plan de circulation et de plan de mobilité vélo ou piéton, ou encore de travailler sur les relations partenaires pour faire avancer un certain nombre de dossiers sur lesquels Montreuil historiquement fait du lobbying. Je pense en particulier à la ligne 9 qui fait partie des grands sujets sur lequel nous sommes mobilisés.

Et effectivement, Tom Bernard, vous l'avez bien noté, s'agissant, par exemple, de l'activité mobilisée par l'adjoint chargé de la vie des quartiers au travers des 14 quartiers de la Ville. Et donc je vous confirme que l'adjoint chargé du suivi et du rapport avec les antennes de quartiers et la vie citoyenne dans les 14 quartiers de la Ville a fort à faire sur les sujets d'initiative citoyenne.

Dernier mot pour dire, je ne sais pas si c'est dans le secret de mon cabinet comme vous l'avez dit, mais en tout cas, pour ce qui est du maire que je suis, j'assume pleinement le fait que nous sommes une majorité, une majorité plurielle avec différentes composantes politiques, et donc je souhaite, comme maire, associer l'ensemble de la majorité à la fois au travail de préparation des politiques publiques, mais naturellement aussi au travail exécutif de mise en œuvre des politiques que nous adoptons. Je mets aux voix la délibération. Pardonnez-moi, on m'indique qu'il faut que je fasse un vote par article, donc 3 votes. Au temps pour moi, donc je mets au vote l'article premier. Contre ? Abstention ? Adoptée. Je vous remercie. Je mets au vote l'article 2 et 3. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je mets au vote l'ensemble de la délibération. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité 45 voix pour

10 voix contre : Cheikh MAMADOU SY, Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR, Emeline NOHAN, Julien GUILLOT, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Décide

**À la majorité par
45 voix pour
10 voix contre**

Article 1 : D'attribuer les indemnités aux élus calculées selon les taux fixés dans l'annexe 1 de la présente délibération par référence à l'indice brut terminal applicable à la fonction publique.

**À la majorité par
45 voix pour
10 voix contre**

Article 2 : D'appliquer la majoration de 15 % attribuée en raison de la qualification de chef-lieu de canton de la Ville de Montreuil, aux indemnités perçues par les élus cités en annexe 2.

Article 3 : D'appliquer la majoration au titre de la dotation solidarité urbaine aux indemnités votées pour les élus cités et dont le taux est rappelé en annexe 3.

Article 4 : Abroge la délibération DEL20260321_7 du conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative aux indemnités des élus.

Article 5 : Les indemnités sont versées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération et à compter du rendu exécutoire de leur arrêté de délégation pour les adjoints et conseillers délégués n'en disposant pas au jour de la séance.

Article 6 : Dit que lesdites indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations du point d'indice décidées par décret ou arrêté interministériel.

Article 7 : Les indemnités des élus et les charges y afférentes seront inscrites aux exercices budgétaires du mandat.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons maintenant aux questions sur les décisions du maire n'ayant pas reçu de question orale. Sur les décisions du maire, vous avez pris connaissance de la liste des décisions que j'ai prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations que vous m'avez attribuées. Dans un mail du 10 avril 2026, Madame Choukri Yonis a formulé les demandes suivantes : pouvez-vous nous transmettre les éléments permettant de comprendre les décisions suivantes ainsi que les avis du domaine correspondant sur les décisions 2026_70, 75, 144, 150, 152 et 156 ? Pour la décision relative aux frais d'avocat, pourriez-vous nous indiquer la nature du litige ? L'ensemble des réponses a été apporté dans le compte-rendu de la commission technique permanente.

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2026_070	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis : 21 bis - 25 Rue Parmentier Cadastré : AR238 Désignation du bien : Terrain de 1 866 m2	13/02/26
DEC2026_071	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association du Réseau National des Budgets Participatifs dite association RNB	03/02/26
DEC2026_072	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montreuil à l'association « Réseau National des Maisons des Associations » (RNMA)	03/02/26
DEC2026_073	Archives documentation	Marché N°MNEG26-003 Accord cadre-mono attributaire pour la mise à disposition d'un panorama de presse régionale quotidien	16/01/26
DEC2026_074	DJEP	Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relative à la subvention de soutien aux formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et/ou aux formations au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd)	30/01/26
DEC2026_075	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis : 2 bis rue Saint Just Cadastré : BY76. et BY77 Désignation du bien : Immeuble R+4 comprenant 19 appartements et 21 caves - Surface utile de 588 m2	16/02/26
DEC2026_076	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 février 2017. Concession n°81890	14/01/26
DEC2026_077	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 mai 2024. Concession n°81891	15/01/26
DEC2026_078	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 juillet 2023. Concession n°81892	15/01/26
DEC2026_079	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 janvier 2025. Concession n°81893	16/01/26
DEC2026_080	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 décembre 2025. Concession n°81894	16/01/26
DEC2026_081	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 février 2022. Concession n°81895	16/01/26
DEC2026_082	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 janvier 2026 – Concession 81896	17/01/26
DEC2026_083	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 avril 2019 Concession n°81897	16/01/26
DEC2026_084	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 décembre 2025. Concession n°81898	16/01/26
DEC2026_085	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 janvier 2026 – Concession 81899	20/01/26
DEC2026_086	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 décembre 2025. Concession n°81900	19/01/26
DEC2026_087	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 janvier 2026 – Concession 81901	21/01/26
DEC2026_088	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mars 2024. Concession n°81902	21/01/26
DEC2026_089	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 janvier 2026 – Concession 81903	23/01/26
DEC2026_090	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2023. Concession n°81904	22/01/26
DEC2026_091	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 décembre 2025. Concession n°81905	23/01/26
DEC2026_092	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 janvier 2026 – Concession 81906	24/01/26

DEC2026_093	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 janvier 2026 – Concession 81907	27/01/26
DEC2026_094	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mai 2028. Concession n°81908	27/01/26
DEC2026_095	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2021. Concession n°81909	27/01/26
DEC2026_096	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 août 2023. Concession n°81910	27/01/26
DEC2026_097	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 janvier 2026 – Concession 81911	28/01/26
DEC2026_098	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 novembre 2028. Concession n°81912	28/01/26
DEC2026_099	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 octobre 2030. Concession n°81913	28/01/26
DEC2026_100	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 janvier 2030. Concession n°81914	28/01/26
DEC2026_101	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juin 2025. Concession n°81915	28/01/26
DEC2026_102	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 janvier 2026 – Concession 81916	29/01/26
DEC2026_103	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 janvier 2026 – Concession 81917	29/01/26
DEC2026_104	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 janvier 2026 – Concession 81918	30/01/26
DEC2026_105	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 janvier 2026 – Concession 81919	30/01/26
DEC2026_106	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 janvier 2026 – Concession 81920	30/01/26
DEC2026_107	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 janvier 2026 – Concession 81921	30/01/26
DEC2026_108	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 octobre 2025. Concession n°81922	30/01/26
DEC2026_109	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 avril 2024. Concession n°81923	30/01/26
DEC2026_110	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 février 2028. Concession n°81924	31/01/26
DEC2026_111	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Mohammed RABAH pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil.	15/01/26
DEC2026_112	DJEP	Approbation des conventions 25-050 A, 25-051 A, 25-052 A, 25-053 A, 25-054 A entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint Denis relative à l'attribution d'une subvention d'aide financière à l'investissement au bénéfice des cinq antennes jeunesse La Noue, Centre-Ville, Diabolo, Ramenas-Boissière et La Passerelle.	07/01/26
DEC2026_113	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 février 2026 – Concession 81925	02/02/26
DEC2026_114	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juillet 2027. Concession n°81926	01/02/26
DEC2026_115	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 août 2020. Concession n°81927	01/02/26
DEC2026_116	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 février 2026 – Concession 81928	04/02/26
DEC2026_117	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 octobre 2021. Concession n°81929	03/02/26
DEC2026_118	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 février 2026. Concession n°81930	03/02/26
DEC2026_119	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 décembre 2002. Concession n°81931	03/02/26
DEC2026_120	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 décembre 2012. Concession n°81932	03/02/26

DEC2026_121	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2023. Concession n°81933	03/02/26
DEC2026_122	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mars 2024 Concession n°81934	04/02/26
DEC2026_123	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 février 2026 – Concession 81935	06/02/26
DEC2026_124	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 octobre 2025. Concession n°81936	05/02/26
DEC2026_125	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 septembre 2025. Concession n°81937	05/02/26
DEC2026_126	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 août 2025. Concession n°81938	05/02/26
DEC2026_127	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 février 2026 – Concession 81939	07/02/26
DEC2026_128	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2026. Concession n°81940	06/02/26
DEC2026_129	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 avril 2021. Concession n°81941	06/02/26
DEC2026_130	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 mai 2024. Concession n°81942	07/02/26
DEC2026_131	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 novembre 2024. Concession n°81943	07/02/26
DEC2026_132	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 juillet 2025. Concession n°81944	09/02/26
DEC2026_133	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 janvier 2024 Concession n°81945	09/02/26
DEC2026_134	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2025. Concession n°81946	09/02/26
DEC2026_135	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 septembre 2024. Concession n°81947	09/02/26
DEC2026_136	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 janvier 2021. Concession n°81948	10/02/26
DEC2026_137	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 février 2026 – Concession 81949	12/02/26
DEC2026_138	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 février 2025. Concession n°81950	11/02/26
DEC2026_139	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 juin 2023. Concession n°81951	11/02/26
DEC2026_140	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 février 2026. Concession n°81952	11/06/26
DEC2026_141	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 février 2026 – Concession 81953	13/02/26
DEC2026_142	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 février 2026 – Concession 81954	13/02/26
DEC2026_143	Sacop	Marché N°2026S02059 - Location et entretien des vêtements de travail pour les personnels d'entretien et de restauration collective	26/02/26
DEC2026_144	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis: 10 boulevard Aristide Briand Cadastré : P60 Désignation du bien: Lots n°2 et 37; une boutique et une cave - surface utile: 47,38 m2	20/02/26
DEC2026_145	Commerce	Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville au profit de l'Association OBADABOUM pour le square de l'Orée du Parc pour les années 2026, 2027 et 2028	20/02/26
DEC2026_146	Service juridique	Indemnisation sinistre 2025-36 Monsieur XXXX	20/02/26
DEC2026_147	Sacop	Marché N° 2026F01429 - Lot 1 : Achat de cartes carburants	23/02/26
DEC2026_148	Sacop	Marché N° 2026F01430 - Lot 2 : Fournitures d'huiles et de lubrifiants	23/02/26

DEC2026_149	Secrétariat général	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ville et Banlieue de France (AMVBF)	24/02/26
DEC2026_150	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis: 16 Rue de la Convention Cadastré: AF153 Désignation du bien : Maison d'habitation - surface utile: 125,00 m2	25/02/26
DEC2026_151	Espaces publics	Approbation de la convention temporaire d'occupation du domaine public face au 18 rue de Vincennes au profit de Ile-de-France Mobilités	16/01/26
DEC2026_152	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis : 62 rue du Capitaine Dreyfus Cadastré : BO365 Lots n°1 et 5 : un local commercial et une cave - surface utile : 44,83m²	26/02/26
DEC2026_154	Sports	Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de Montreuil Skate Club (MSC) - conteneur sis 75 rue Lenain de Tillemont	16/02/26
DEC2026_155	Sports	Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)	16/02/26
DEC2026_156	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis: 2 avenue du Président Salvador Allende Cadastré: S146 Lots n° 708, 706, 710, 711, 712, 713, 727, 728, 729, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779 : 12 ateliers et 9 emplacements de parking	04/03/26
DEC2026_157	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux	12/02/26
DEC2026_158	Affaires juridiques	Décision d'ester en justice - Défense dans l'affaire n° 2513897 devant le Tribunal administratif de Montreuil	09/03/26
DEC2026_162	Jeunesse	Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relative à la subvention de soutien aux séjours de vacances organisés ou cofinancés par le partenaire	03/03/26
DEC2026_163	Culture	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le Département de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les trois projets "Parcours la culture et l'art au collège" (CAC), portés par le Centre Tignous d'art contemporain	21/11/26
DEC2026_164	Citoyenneté	Sollicitation de subvention en 2026 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-saint-Denis (CAF93) pour la rénovation de l'Espace de vie sociale Antenne VDQ Gastion Lauriau	10/03/26
DEC2026_165	Citoyenneté	Sollicitation de subvention en 2026 après de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (CAF93) pour l'Espace de vie sociale Antenne VDQ Gastion Lauriau	27/02/26
DEC2026_166	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Stanka DISCA pour la mise à disposition d'un logement sis 35 bis rue de la Fraternité à Montreuil.	05/03/26
DEC2026_168	SACOP	AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE N°2022S02108 Location de véhicules de lavage et de balayage de courte et longue durée sans chauffeur pour les besoins de la ville de Montreuil	05/03/26
DEC2026_169	Archives	Renouvellement de l'adhésion à l'association des archivistes français (AAF)	20/03/26
DEC2026_170	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2025. Concession n°81955	12/02/26
DEC2026_171	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 février 2026 . Concession n°81956	12/02/26
DEC2026_172	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 avril 2015 . Concession n°81957	13/02/26
DEC2026_173	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 février 2026 – Concession 81958	18/02/26
DEC2026_174	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 février 2026 – Concession 81959	18/02/26
DEC2026_175	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 février 2026 – Concession 81960	18/02/26
DEC2026_176	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 février 2026 – Concession 81961	18/02/26

DEC2026_177	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mars 2024 . Concession n°81962	16/02/26
DEC2026_178	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 décembre 2024 . Concession n°81963	17/02/26
DEC2026_179	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2024 . Concession n°81964	18/02/26
DEC2026_180	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 février 2026 – Concession 81965	19/02/26
DEC2026_181	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 février 2026 – Concession 81966	20/02/26
DEC2026_182	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 janvier 2026 . Concession n°81967	20/02/26
DEC2026_183	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 décembre 2025 . Concession n°81968	20/02/26
DEC2026_184	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 novembre 2021 . Concession n°81969	20/02/26
DEC2026_185	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 février 2026 – Concession 81970	24/02/26
DEC2026_186	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juin 2024 . Concession n°81971	23/02/26
DEC2026_187	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juin 2025 . Concession n°81972	23/02/26
DEC2026_188	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 février 2026 – Concession 81973	27/02/26
DEC2026_189	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 février 2026 – Concession 81974	27/02/26
DEC2026_190	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 février 2026 . Concession n°81975	25/02/26
DEC2026_191	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 août 2023 . Concession n°81976	26/02/26
DEC2026_192	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juillet 2024 . Concession n°81977	27/02/26
DEC2026_193	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 mars 2026 – Concession 81978	02/03/26
DEC2026_194	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 mars 2026 – Concession 81979	02/03/26
DEC2026_195	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2026. Concession n°81980	03/03/26
DEC2026_196	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 mars 2026 – Concession 81981	04/03/26
DEC2026_197	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 mars 2026 – Concession 81982	04/03/26
DEC2026_198	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2020. Concession n°81983	03/03/26
DEC2026_199	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 janvier 2021. Concession n°81984	03/03/26
DEC2026_200	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 avril 2030. Concession n°81985	03/03/26
DEC2026_201	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 janvier 2025. Concession n°81986	04/03/26
DEC2026_202	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 mars 2026 – Concession 81987	06/03/26
DEC2026_203	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mai 2025. Concession n°81988	05/03/26

DEC2026_204	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 janvier 2025. Concession n°81989	06/03/26
DEC2026_205	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2024. Concession n°81990	06/03/26
DEC2026_206	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 janvier 2024. Concession n°81991	09/03/26
DEC2026_207	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 juillet 2025. Concession n°81992	09/03/26
DEC2026_208	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 28 janvier 2023. Concession n°81993	09/03/26
DEC2026_209	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 mai 2025. Concession n°81994	09/03/26
DEC2026_210	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 janvier 2024. Concession n°81995	13/03/26
DEC2026_215	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mars 2026. Concession n°82000	18/03/26
DEC2026_216	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 juillet 2024. Concession n°82001	18/03/26
DEC2026_218	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 1 juillet 2025. Concession n°82003	19/03/26
DEC2026_219	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 février 2025. Concession n°82004	19/03/26
DEC2026_220	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 octobre 2023. Concession n°82005	19/03/26

Nous sommes arrivés au terme de notre séance. Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h25.

Fait à Montreuil, le 24/06/2026

Le maire

La secrétaire de séance

Patrice BESSAC



Danielle CRÉACHEADEC



QUESTIONS CONCERNANT LES DECISIONS DU MAIRE

Concernant les décisions du maire, Choukri YONIS s'étonne qu'un adjoint du maire, Florian VIGNERON, ait pu signer des décisions après l'élection municipale qui s'est tenue le 15 mars.

Gaylord LE CHEQUER précise que les adjoints au maire (et seulement eux) sont restés en fonction jusqu'au conseil municipal d'installation. Florian VIGNERON avait donc compétence pour signer ces décisions ayant trait au renouvellement de concessions funéraires prises sur le fondement de l'article L. 2223-15 du CGCT.

Mme YONIS souhaite aussi que des précisions soient apportées sur les affaires ayant fait l'objet de décisions d'ester en justice. Dans un mail daté du 10 avril 2026, Mme YONIS a précisé ainsi ses demandes : « Pourriez-vous nous transmettre les éléments permettant de comprendre les décisions suivantes ainsi que les avis du domaine correspondants :

- **Décision 2026-070** : 21 bis - 25 Rue Parmentier : il s'agit d'un terrain non bâti en centre-ville d'une superficie totale d'environ 1 866 m². Le permis de construire étant devenu caduque, la préemption permet de revoir le projet initial, en l'adaptant au PLUI révisé.
- **Décision 2026-075** : 2 bis rue Saint Just : il s'agit d'un immeuble comprenant en totalité 19 logements, en mauvais état qui nécessite des travaux de rénovation. Le service communal d'hygiène et de santé avait d'ailleurs reçu des signalements concernant humidité et moisissures. Il y avait donc un risque non négligeable que cela devienne un immeuble d'habitat indigne. Une acquisition permettra la réalisation de logements sociaux dans un immeuble rénové.
- **Décision 2026-144** : 10 boulevard Aristide Briand : il s'agit d'un local commercial occupé par de la restauration rapide dans un secteur stratégique. La maîtrise de ce local permettra de favoriser la diversification de l'offre commerciale (très faible part de magasins d'équipement de la maison ou de la personne) et de proposer une offre commerciale et de services accessibles.
- **Décision 2026-150** : 16 rue de la Convention : il s'agit d'une parcelle de 184 m² mitoyenne de la parcelle sise 14 rue de la Convention appartenant à la Ville. Un remembrement foncier permet de maîtriser et d'encadrer les mutations potentielles en maîtrisant - là encore, la programmation afin de satisfaire aux orientations de la ville, notamment en matière de maîtrise des prix.
- **Décision 2026-152** : 62 rue du Capitaine Dreyfus : il s'agit d'un local commercial vacant. La rue du Capitaine Dreyfus constitue un véritable trait d'union entre les deux polarités commerciales du centre-ville constituées des secteurs Cœur de Ville (aux abords de l'hôtel de ville) et Croix de Chavaux. Il est donc nécessaire de lui conférer une identité commerciale forte et de s'assurer de la diversification et de la qualité de l'offre commerciale. L'étude de définition de la stratégie commerciale dont s'est dotée la Ville a par ailleurs permis d'identifier la maîtrise foncière comme outil de régulation de l'offre commerciale existante dans le diffus (hors opérations d'aménagement). Pour les RDC existants, la préemption constitue ainsi le principal outil de portage. C'est dans ce contexte que la Ville a préempté le local sis 62 rue du Capitaine Dreyfus.

- **Décision 2026-156** : 2 avenue du Président Salvador Allende : Mozinor constitue l'une des principales zones d'activités économiques du territoire qu'il faut préserver au regard de la pression foncière et de la rareté de l'offre immobilière dédiée aux activités et l'accueil des entreprises, notamment à l'échelle métropolitaine. La maîtrise de ce lot permettrait de favoriser l'emploi et l'activité sur le site en accueillant une activité relevant des industries culturelles et créatives ce d'autant que l'attrait des acquéreurs pour ce type de bien s'oriente plutôt vers de l'activité de stockage.

Les avis des Domaines sont joints au présent compte-rendu (en annexes). Toutefois, il convient de noter que ces pièces ne constituent pas des documents communicables. Les élus qui en sont les destinataires sont donc soumis à une obligation de confidentialité.

Par ailleurs, s'agissant de la portée de l'avis des Domaines, il est rappelé que la Ville ne peut aller au-delà du prix indiqué dans l'avis. En revanche, elle a la possibilité de proposer un prix plus bas. Dans ce cas, le vendeur peut refuser la proposition de la Ville et maintenir son prix, ou tenter de trouver un accord amiable.

« Pour la décision relative aux frais d'avocat, pourriez-vous nous indiquer la nature du litige ? »

La décision n°DEC2026_158 porte sur la défense de la Ville contre une requête en annulation d'un arrêté de nonopposition à déclaration préalable délivré par le maire portant sur une modification de l'aspect extérieur et la création d'une nouvelle clôture sur le terrain.